



BAnQ a tout
ce qu'il faut
pour...



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... élever
le niveau.**





BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... être le lieu
des grandes
découvertes.**



Montréal, le 31 juillet 2023

Monsieur Mathieu Lacombe
Ministre de la Culture et des Communications
225, rue Grande-Allée Est, 1^{er} étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous transmets le rapport annuel de gestion de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2022-2023.

Ce document comprend les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023. Ce rapport annuel a été produit conformément aux dispositions de l'article 27 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président du conseil d'administration,

Frédéric Bouchard

Table des matières

11 Messages des autorités

- 12 Message du président
du conseil d'administration
- 14 Message de la présidente-directrice
générale
- 16 Déclaration attestant la fiabilité
des données
- 17 Rapport de l'audit interne

19 L'organisation

- 20 BAnQ en bref
- 24 Organigramme au 31 mars 2023
- 26 Membres du conseil de direction
- 29 Contexte
- 32 Chiffres clés
- 34 Faits saillants
- 46 La Fondation de BAnQ
- 49 Les Amis de BAnQ

53 Les résultats

- 54 Plan stratégique 2019-2023
- 64 Déclaration de services aux citoyens

71 Les ressources utilisées

- 72 Utilisation des ressources humaines
- 75 Utilisation des ressources financières
- 76 Utilisation des ressources
informationnelles

79 Autres exigences

- 80 Gestion et contrôle des effectifs
- 81 Développement durable
- 84 Divulgence d'actes répréhensibles
à l'égard d'organismes publics
- 84 Accès à l'égalité en emploi
- 86 Code d'éthique et de déontologie
des administrateurs et des dirigeants
- 87 Gouvernance des sociétés d'État
- 100 Accès aux documents et protection
des renseignements personnels
- 103 Emploi et qualité de la langue française
dans l'Administration
- 104 Égalité entre les femmes et les hommes
- 105 Politique de financement
des services publics

107 BAnQ en chiffres

121 États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023

151 Annexes

- 153 Annexe 1
Code d'éthique et de déontologie
des administrateurs et des dirigeants
- 164 Annexe 2
Programmes de soutien aux archives
Subventions accordées en 2022-2023
par organisme

Comptoi

Prêt/retour de documents



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... vous ouvrir les
portes du passé.**

Hyacinthe Munger, archiviste

Remise des
documents



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

... nous
rapprocher.



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**Maëlle, Justine
et leurs parents.**

Messages des autorités

- 12 Message du président
 du conseil d'administration
- 14 Message de la présidente-
 directrice générale
- 16 Déclaration attestant
 la fiabilité des données
- 17 Rapport de l'audit interne



Message du président du conseil d'administration

Rêvons-nous assez grand? Cette question peut sembler étrange au moment où les dérives des médias sociaux et l'ampleur des défis mondiaux nous incitent à baisser la tête plutôt qu'à regarder à l'horizon. Or, notre bonheur individuel tout comme notre essor collectif dépendent de notre capacité à ne pas voir l'avenir comme une fatalité à naviguer, mais comme une contrée luxuriante à imaginer et à défricher. Et pour cela, il faut réapprendre à rêver grand et à rêver ensemble.

C'est la mission de BAnQ et ce rapport de gestion est une manière de faire état de notre engagement à la réaliser. Nous offrons aux citoyennes et aux citoyens plaisir, mémoire, culture et savoir, et nous offrons aux organisations et à l'État le contexte, les outils et les données nécessaires à la prise de décisions éclairées. Le miracle de BAnQ est de faire converger ces horizons en une seule et même destination qui offre à toutes et tous les moyens de s'émerveiller, de grandir et de construire.

Nous avons collectivement un défi joyeux, mais exigeant. Cultivons-nous assez la connaissance? En partageons-nous assez les fruits? Voyons-nous l'encouragement du savoir et de la culture non pas comme le luxe d'une société avancée, mais comme la condition même de sa réalisation?

Vous dites « bibliothèque »? J'y vois un carrefour du vivre et de l'apprendre ensemble. Vous dites « archives »? J'y vois un pacte moral et mémoriel qui transcende les générations. Vous dites « dépôt légal »? J'y vois la colonne vertébrale d'une culture et d'une identité qui se construisent et se transmettent. Dans chacune de ses actions, BAnQ œuvre à partager la richesse de notre passé, la vitalité de notre présent et la créativité de notre avenir.

Le succès d'un individu ou la grandeur d'une nation se mesurent non pas juste par ses réussites, mais par son appétit de progrès et par la générosité de ses aspirations. La grandeur collective est donc d'abord et avant tout non pas une question matérielle, mais une démesure de l'être

humain projeté vers son perfectionnement et son ennoblissement. Pour être une grande personne, il faut toujours souhaiter s'améliorer et en faire profiter les autres. Pour être une grande nation, il faut souhaiter que nos citoyens et citoyennes ainsi que nos organisations grandissent toujours et aident les autres à se dépasser.

BAnQ contribue à réaliser cette promesse grâce à des amis d'exception. D'abord, il y a nos employées et employés un peu partout au Québec. Leur engagement et leur créativité sont le fondement de notre succès. Par ailleurs, notre mission est soutenue de multiples petites et grandes manières grâce à nos amis, à nos bénévoles et à nos philanthropes qui nous encouragent et nous soutiennent dans cette aventure de curiosité débordante. Notre engagement et notre vision sont sans cesse renouvelés grâce à notre inspirante pdg, Marie Grégoire, et à ses brillants collègues ainsi qu'à notre formidable conseil d'administration. Soulignons aussi la confiance et le soutien du ministère de la Culture et des Communications et du gouvernement du Québec qui permettent à tous ces engagements de prendre chair. À titre de président du conseil d'administration, c'est mon privilège d'exprimer ma plus grande gratitude envers tous ces architectes de la société apprenante.

Mais le remerciement le plus important est envers nos usagères et usagers. Bien sûr pour votre confiance et votre fidélité, mais je vous remercie surtout d'incarner le mieux de ce que l'humanité à offrir. Vous rêvez grand au quotidien, et si la société de demain devient meilleure que celle d'hier, ce sera en grande partie grâce à des gens comme vous.

Merci et au plaisir de continuer d'explorer la société apprenante avec vous.

Frédéric Bouchard
Président du conseil d'administration

Membres du conseil d'administration



A. De gauche à droite : Bamba Sissoko, Chantal Brodeur, Theresa Rowat, Linda Beaupré, Michel Hamelin, Michel De Césaré, Marie Grégoire, Frédéric Bouchard, Nadine Le Gal, Isabelle Dubois, Elsa Marsot et Maryse Bouchard. Membres du CA absents de la photo : Gaston Bellemare, Dominique Gazo et Sandy Hervieux. Photo : Michel Legendre.

B. Photo : BAnQ.

C. Photo : Michel Legendre.



Message de la présidente- directrice générale

Pour BAnQ, rêver grand signifie avoir un effet positif dans la vie du plus de gens possible en misant sur les attributs uniques qui caractérisent l'institution.

L'année 2022-2023 a été une étape charnière sur ce plan. La campagne de notoriété effectuée à l'automne 2022 a non seulement permis à de nombreuses personnes de découvrir l'univers de BAnQ, mais elle a aussi fait en sorte d'accroître considérablement l'utilisation de nos services. Les chiffres avancés dans ce rapport annuel en témoignent; jamais, auparavant, la fréquentation des plateformes électroniques de l'organisation n'a atteint de tels sommets. Le nombre de nouveaux abonnés a lui aussi fait un bond magistral.

Au-delà de la vitrine offerte par la campagne promotionnelle, c'est à la richesse de notre programmation que nous devons ce succès. Une programmation plus métissée que jamais, qui s'abreuve à la source des différentes expertises réunies au sein de BAnQ et qui, par le fait même, met en valeur le caractère distinctif de nos collections et de notre offre sur le territoire québécois.

Fréquenter BAnQ, c'est en effet pouvoir, en une seule activité, découvrir des documents patrimoniaux, explorer de nouveaux savoirs et expérimenter diverses techniques. Parlez-en aux jeunes qui, par l'entremise du Square, ont pu produire des affiches inspirées de méthodes d'impression anciennes, à partir de technologies et de matériaux bien actuels, tel le mycélium.

C'est aussi bâtir des ponts entre différentes cultures et époques ou entre différents univers grâce entre autres aux partenariats conclus avec d'autres organisations. Succès d'audience, l'exposition *Vues du fleuve*, organisée au cours de la dernière année en collaboration avec Loto-Québec, est un exemple probant de cela. Il en va de même de la Maison de la chanson et de la musique du Québec, dont la création, annoncée par le gouvernement en juin 2022, est en voie de réalisation grâce à un partenariat inédit avec ÉCHO SONORE, un organisme à but non lucratif mené par Monique Giroux, qui a rêvé le projet.

Loin d'être anecdotiques, ces initiatives incarnent la nouvelle manière dont BAnQ souhaite contribuer au développement de la société québécoise. Une société où apprendre tôt et toute la vie durant est possible et encouragé. Une société où chacun et chacune peut s'épanouir.

Démocratiser le savoir et la culture impose toutefois certaines exigences, dont celle de miser sur des actions concertées et structurées. Pour y parvenir, nous avons entrepris de transformer nos modes de gestion. Axée sur la mise en commun des ressources, la nouvelle approche adoptée a fait en sorte d'abattre les frontières entre les unités et les services de l'organisation. Un comité de développement institutionnel a également été mis sur pied. Sa création a permis de se doter d'une vision d'avenir ancrée dans une planification stratégique commune, mais aussi de prioriser les actions à mettre de l'avant pour accomplir notre mission. La réalisation des projets repose désormais sur l'utilisation de tableaux de bord et des cibles sont établies pour chacun d'entre eux. Plus important encore, si elles demeurent la responsabilité d'un porteur désigné, l'atteinte de ces cibles est désormais considérée comme un défi partagé par l'ensemble des équipes.

Nous y voyons une manière d'optimiser les effets de notre action, aujourd'hui, et pour les décennies à venir. Une manière de soutenir le développement de la société québécoise en contribuant à en faire une société apprenante.

Les résultats présentés dans ce rapport annuel nous donnent toutes les raisons d'y croire.

Marie Grégoire
Présidente-directrice générale



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... captiver
Marie-Cécile.**

Déclaration attestant la fiabilité des données

Montréal, le 31 juillet 2023

Les résultats et les renseignements contenus dans le rapport annuel de gestion 2022-2023 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de BAnQ. Elles fournissent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'MG', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie Grégoire

Rapport de l'audit interne

Montréal, le 20 juillet 2023

Madame Marie Grégoire
Présidente-directrice générale

Madame la présidente-directrice générale,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel de gestion 2022-2023 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la préparation et de la divulgation des données du rapport annuel de gestion ainsi que des explications afférentes incombe à la direction générale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des méthodes de compilation, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel 2022-2023 n'est pas, à tous égards importants, plausible ou cohérente.

La directrice de la vérification interne,



Magda Greiss, CPA, M. Env., CRMA



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... prendre
de la hauteur.**

Hélène Chartrand,
technicienne en documentation

L'organisation

20	BAnQ en bref
24	Organigramme au 31 mars 2023
26	Membres du conseil de direction
29	Contexte
32	Chiffres clés
34	Faits saillants
46	La Fondation de BAnQ
49	Les Amis de BAnQ

BAnQ en bref

La culture et le savoir pour tous et toutes

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) offre à toute la population du Québec des milieux stimulants pour découvrir et apprendre toute la vie, et ce, gratuitement, en ligne et dans 12 édifices ouverts au public sur tout le territoire : la Grande Bibliothèque, la Bibliothèque nationale et les 10 centres des Archives nationales ainsi que, bientôt, la Maison de la chanson et de la musique du Québec, en collaboration avec ÉCHO SONORE.

BAnQ rassemble et partage l'histoire et la culture du Québec tout en ouvrant des horizons sur le savoir du monde entier. Des millions de trésors (livres, revues et journaux, films, musique, images, archives, etc.) sont accessibles à tous, sur place et en ligne, et conservés précieusement pour les générations futures.

Pour guider les usagers dans la recherche de ce qu'il leur faut, des spécialistes les accompagnent dans tous les édifices, au téléphone et en ligne. Petits et grands peuvent aussi participer à une multitude d'activités culturelles et de développement des connaissances : conférences, ateliers de formation, lectures, causeries, heures du conte, spectacles, etc.

L'expérience proposée par BAnQ permet l'apprentissage par la découverte, l'exploration, le divertissement, la participation et l'expérimentation. Le tout, de manière intelligente, inspirante et conviviale, en prônant l'ouverture et la bienveillance.

Par son offre variée et gratuite, BAnQ œuvre notamment à la promotion de la lecture, au développement des compétences numériques et à l'intégration des nouveaux arrivants. En rendant disponibles des millions d'éléments des collections patrimoniales sur le Web, elle participe également au rayonnement de la culture québécoise dans la francophonie et dans le monde entier.

Une expertise au service de multiples milieux professionnels

BAnQ assume en outre un rôle-conseil en gestion de l'information auprès des ministères et des organismes publics et contribue à la réussite de leur virage numérique. Elle propose des services spécialisés ainsi que de l'accompagnement aux bibliothèques, aux éditeurs et éditrices, aux chercheurs et chercheuses, de même qu'au milieu de l'éducation, du préscolaire à l'université.

Des partenaires engagés à faire du Québec une société apprenante

L'institution contribue par toutes ses actions à faire du Québec une société où apprendre tôt et toute la vie est possible et encouragé. Pour ce faire, elle peut compter sur l'apport de deux alliés majeurs, les Amis de BAnQ et la Fondation de BAnQ, ainsi que sur de nombreux partenaires de divers horizons : Ville de Montréal, ministères et organismes publics, milieux documentaires, communautaires, culturels, etc.



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... colorer
nos vies.**



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... suspendre
le temps.**

Jonathan Appleby,
technicien en documentation

Le passé, le présent et l'avenir

1920

**Création
des Archives
nationales**

Rassemblent et
préservent les
archives de l'histoire
du Québec.

1968

**Création de
la Bibliothèque
nationale**

Acquiert et conserve
l'ensemble des docu-
ments publiés au
Québec, principalement
grâce au dépôt légal.

2005

**Ouverture
de la Grande
Bibliothèque**

Bibliothèque centrale
de Montréal et
bibliothèque publique
de tous les Québécois.

2006

**Création de Biblio-
thèque et Archives
nationales du
Québec (BAnQ)**

Née de la fusion
des trois institutions.

2026

**Ouverture projetée
de la Maison de
la chanson et
de la musique**

Mettra en valeur le riche patrimoine musical
du Québec et offrira au public un lieu de découverte,
de création et d'expériences artistiques célébrant
la musique et la chanson.

Organigramme au 31 mars 2023

 **MARIE GRÉGOIRE**
Présidente-directrice générale

 **MYLÈNE RACINE**
Directrice principale
des communications

 **MATHIEU THUOT-DUBÉ**
Directeur principal
de l'éducation et de
l'action culturelle

 **JEAN-FRANÇOIS GAUVIN**
Directeur principal
de l'expérience et de
la transformation
numérique

 **MARIE-DOMINIQUE BÉLISLE**
Directrice générale
des ressources humaines

 **MARTIN GIROUX**
Directeur général
de l'administration
et des finances

 **MAUREEN CLAPPERTON**
Directrice générale de
la Bibliothèque nationale

AMÉLIE HOULE
Directrice des ressources
financières

COSTIN ANDREESCU
Directeur de la gestion
immobilière et de la sécurité

MIREILLE LAFORCE
Directrice du dépôt légal
et des acquisitions

DANIELLE POIRIER
Directrice des métadonnées et de
la normalisation bibliographiques

**GENEVIÈVE GAMACHE-
VAILLANCOURT**

Directrice de la recherche et
de la diffusion des collections

LISA MINIACI

Directrice de la conservation
et de la numérisation

MAGDA GREISS

Directrice
de la vérification interne

 GRÉGORY KUNZ

Directeur principal
du Bureau de la présidence
et des affaires
institutionnelles

 ANNE MILOT

Secrétaire générale
et directrice
des affaires juridiques

 MARTIN DUBOIS

Directeur général de
la Grande Bibliothèque

 HÉLÈNE LAVERDURE

Conservatrice et
directrice générale
des Archives nationales

 ALEXANDRE LUPIEN

Directeur général des
ressources informationnelles

SÉBASTIEN NADEAU

Directeur des services au public

MARYSE TRUDEAU

Directrice du développement
des services et de la médiation

MÉLANIE DUMAS

Directrice de la collection
de la Grande Bibliothèque

MARTIN LAVOIE

Directeur des Archives
nationales à Québec

VALÉRIE D'AMOUR

Directrice des régions

HÉLÈNE FORTIER

Directrice des Archives
nationales à Montréal

FRANÇOIS RIVARD

Directeur de l'infrastructure,
de l'exploitation et du soutien

PIERRE BÉLISLE

Directeur des systèmes
de mission et d'information

MONGI SIOUD

Directeur du Bureau de projets
et de l'architecture d'entreprise

Membres du conseil de direction

MARTIN
DUBOIS

éa

MARIE-DOMINIQUE
BÉLISLE

HÉLÈNE
LAVERDURE

MAUREEN
CLAPPERTON

JEAN-FRANÇOIS
GAUVIN





MARTIN
GIROUX

MYLÈNE
RACINE

ALEXANDRE
LUPIEN

GRÉGORY
KUNZ

MARIE
GRÉGOIRE

ANNE
MILOT

MATHIEU
THUOT-DUBÉ



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... parler
avec les mains,
penser avec
le cœur.**

Contexte

À la rencontre de tous et toutes

Après deux ans de bouleversements en raison de la pandémie, la dernière année a permis à BAnQ de renouer progressivement avec ses différents publics en salle. L'amélioration de la situation sur le plan sanitaire et la levée définitive des restrictions ont en effet permis que les installations soient de nouveau pleinement accessibles.

La campagne publicitaire déployée à la télévision et en ligne à l'automne 2022 a grandement contribué à la reprise des activités en mode présentiel. Force est toutefois de constater que les habitudes des usagers ne sont plus tout à fait les mêmes. Loin de s'essouffler, la demande pour les services en ligne et la consultation de documents numériques est en effet plus élevée que jamais. Pour répondre à ce besoin, BAnQ a choisi de miser sur les acquis de la pandémie et de maintenir la majorité des initiatives mises sur pied depuis 2020 en ce qui a trait à l'offre de services, notamment au chapitre de la programmation d'activités en ligne et du service d'aide à la recherche sur rendez-vous par téléphone ou en appel vidéo.

BAnQ voit dans cette transformation une occasion unique d'accroître les effets de son action auprès de la population et d'élargir son éventail de publics, à travers le Québec. Les gains réalisés sur le plan de la notoriété ouvrent aussi la porte à de nouveaux partenariats avec des organismes publics, privés et communautaires d'ici et d'ailleurs.

Collaborer et innover pour réussir

La transformation numérique se traduit par des chantiers majeurs au sein de BAnQ. La refonte du site Web, l'instauration du dépôt légal des publications numériques et la modernisation de la *Loi sur les archives* en réponse aux enjeux de l'environnement numérique sont du nombre. Cette nouvelle réalité exige l'apport d'équipes multidisciplinaires ainsi qu'une révision des processus de travail, des rôles et des modes de collaboration. Alors que les départs à la retraite et les difficultés de recrutement liées à la pénurie de main-d'œuvre exercent une pression accrue sur les équipes, BAnQ multiplie les initiatives pour relever ces défis et offrir un environnement de travail propice à l'accomplissement et à l'épanouissement.

Pour faire face à l'augmentation de la demande et accroître l'agilité de l'institution dans un contexte de ressources limitées, une nouvelle organisation du travail en mode matriciel est en cours d'implantation. Favorisant l'éclatement des silos par la collaboration interéquipes, cette approche vise une actualisation de l'offre de services, une normalisation des pratiques et une allocation des ressources hors pair en vue d'offrir la meilleure expérience possible aux Québécois et aux Québécoises. Elle permet de métisser les expertises et les collections afin d'innover.

Parallèlement, un important projet a été mené afin de renforcer la gouvernance et la gestion de l'information institutionnelle, c'est-à-dire l'information produite et reçue par tous les membres du personnel dans le cadre de leurs fonctions, et ce, durant toute la durée de sa vie utile. Une telle pratique favorise la collaboration et le partage d'information.

Afin que chacun et chacune s'approprie les diverses mutations avec productivité et innovation, un cadre de référence en gestion humaine du changement, doublé d'une boîte à outils, a également été mis en place pour accompagner les gestionnaires et les membres du personnel.

BAnQ a en outre adopté un cadre de référence flexible en matière de télétravail. Pour l'institution, le télétravail représente une solution adaptée aux nouvelles réalités du marché du travail et aux besoins des membres du personnel, en favorisant une plus grande autonomie dans l'exécution des tâches et un meilleur équilibre entre les activités personnelles, familiales et professionnelles, tout en contribuant à réduire les conséquences de ses activités sur l'environnement.

Un réaménagement d'une partie des espaces de bureau a aussi été amorcé afin de les adapter au nouveau mode d'organisation du travail hybride. Ces vitrines inspireront la réflexion des représentants des équipes qui travailleront ensemble au cours des prochains mois à la transformation des espaces afin d'en faire des lieux attractifs et inspirants, propices à la création, à l'innovation et à la collaboration.

À ce contexte se sont ajoutées au cours de l'année les négociations pour le renouvellement des conventions collectives des deux syndicats représentant les membres du personnel, échues depuis 2020¹.

Cybersécurité : protéger les données et assurer l'intégrité des services aux publics

La transition numérique a par ailleurs posé un certain nombre de défis en matière de cybersécurité. BAnQ a de nouveau été la cible d'une cyberattaque au cours de la dernière année, ce qui a eu pour effet de perturber ses activités pendant plusieurs jours. Bien que l'incident ait été rapidement résolu et qu'il n'ait pas causé de dommages permanents, il a mis en évidence la nécessité pour l'organisation de rehausser ses mesures de sécurité informatique.

Plusieurs actions ont été entreprises en ce sens, à commencer par une révision des politiques internes. L'institution a aussi acquis une série d'outils technologiques capables de renforcer ses défenses et de soutenir ses équipes. De plus, à l'initiative du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, une campagne de sensibilisation a été menée à l'automne auprès des membres du personnel, ceux-ci formant la première ligne de défense contre les intrusions.

Une organisation apprenante

Chacune des initiatives décrites dans les précédentes lignes témoigne de la capacité de BAnQ et de son personnel à faire montre d'agilité et d'innovation. Devant chaque défi, les équipes ont su mettre de l'avant de nouvelles façons de répondre aux besoins des usagers, avec intelligence, inspiration, ouverture, convivialité et bienveillance. C'est animée par ces valeurs que BAnQ a signé l'année 2022-2023, racontée dans les prochaines pages.

1. Des ententes de principe sont intervenues le 6 avril 2023 avec le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) et le 15 mai 2023 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs uni.e.s de BAnQ - CSN (STTUBAnQ-CSN).



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... vous en mettre
plein la vue.**

Éric Solitude, bibliothécaire

Chiffres clés

BAnQ porte une mission unique et essentielle de démocratisation de l'accès au patrimoine, à la culture et au savoir. Les chiffres 2022-2023 témoignent du retour progressif des usagers dans ses édifices en période d'après pandémie, de l'utilisation toujours grandissante de ses services et collections en ligne, de même que de l'accroissement de la notoriété de l'institution.

Des ressources engagées pour tous les Québécois et les Québécoises	664 personnes à votre service	101,5 millions \$ de dépenses totales
Des lieux de découverte et d'apprentissage de plus en plus visités	12 édifices ouverts au public répartis sur tout le territoire du Québec	1,2 million de visites en ses murs + 77 %*
	banq.qc.ca Une adresse Web offrant un accès à la culture et au savoir partout et en tout temps	11 millions de visites sur l'ensemble de ses sites et plateformes Web + 22 %*
		9,5 millions de visites à BAnQ numérique, la plateforme où on trouve les collec- tions numériques + 25 %*
Un éventail de services auquel s'abonnent de plus en plus d'usagers	S'abonner à BAnQ, permet de : emprunter des documents, accéder aux plate- formes numériques, utiliser les équipe- ments informatiques sur place...	393 975 abonnés
		69 687 nouveaux abonnés + 37 %*

* Par rapport à 2021-2022

Des millions
de trésors dont
profitent petits et
grands sur place
et en ligne

**23,4 millions
de documents**
à découvrir
dans nos édifices

**23,9 millions
de documents**
offerts en ligne

**70 km et 5183 Go
d'archives textuelles**
témoins de notre histoire

**2,9 millions
de documents**
empruntés ou
consultés sur place

+ 24 %*

**46,4 millions
de documents
numériques**
empruntés ou
consultés en ligne

+ 10 %*

**142 281 demandes
d'aide à la recherche**
auxquelles ont répondu
nos spécialistes sur
place, par téléphone
et en ligne

Une programmation
culturelle et
d'apprentissage
foisonnante

**32 838 participants
aux 1 316 activités**
offertes sur place,
en ligne et hors
les murs

+ 66 %*

**19 197 consultations
des 386 enregistre-
ments d'activités**
offerts en ligne

De l'accompagnement
et des ressources
pour divers milieux
professionnels

Au service de
**2 300 ministères et
organismes publics**
pour leur gestion
de l'information

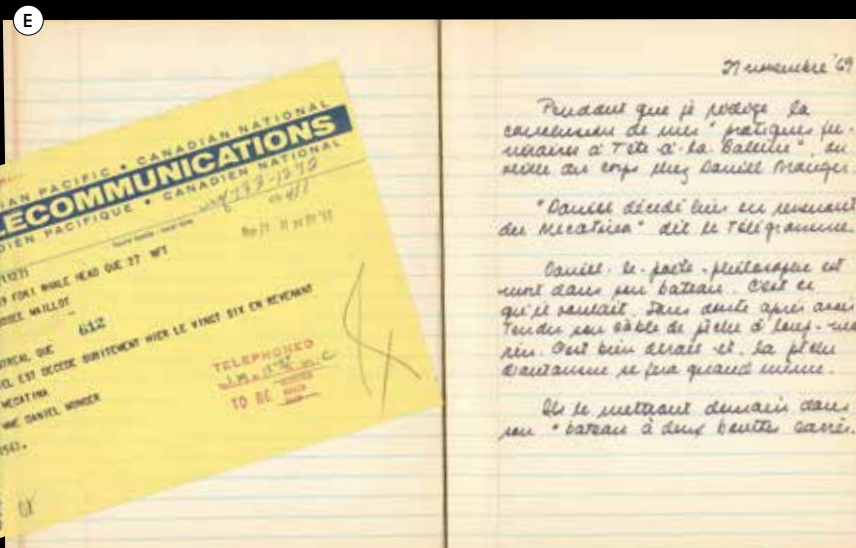
Du soutien et
de nombreuses
ressources pour
les bibliothèques,
les éditeurs,
le personnel du milieu
de l'éducation, etc.

**17 460 demandes
d'aide-conseil**

Et bien plus encore !

Pour tout savoir
sur les collections,
les services et les
activités de BAnQ,
consultez le portrait
statistique BAnQ
en chiffres, p. 107.

* Par rapport à 2021-2022



A. Le chanteur country Marcel Martel en 1946. Archives nationales à Montréal, fonds Famille Martel (P10022). Photographie non identifiée.

B. Célébration de l'acquisition des archives de Broue aux Archives nationales : Marc Messier, Véronique et Maxime Le Flaguais, Marcel Gauthier. Photo : Michel Legendre.

C. Photo : Stéphane Viau.

D. Carte postale promotionnelle, BAnQ Éducation.

E. Extrait du journal de José Mailhot tenu lors de son étude sur les rites funéraires de Tête-à-la-Baleine, 1967-1969. Archives nationales à Sept-Îles, fonds José Mailhot (P1001).

Faits saillants

BAnQ et vous

Tant de façons d'apprendre

Les services et les activités offerts par BAnQ permettent l'apprentissage par la découverte, l'exploration, le divertissement, la participation et l'expérimentation. L'année 2022-2023 a été riche en propositions.

Exploration

(A)

Acquisition du fonds Famille Martel. Ce fonds témoigne de l'apport considérable de la famille Martel à la musique country francophone au Québec et en Amérique du Nord. Il illustre les moments marquants des carrières musicales de Marcel et Renée Martel sur plus de 55 ans et renseigne sur le travail de Marcel Martel à la radio et à la télévision, de même que dans le secteur de l'édition.

(B)

Acquisition des archives de la célèbre pièce de théâtre *Broue*. Le fonds documente la création, la promotion et l'évolution de la pièce *Broue* de 1979 jusqu'à 2017. Il regroupe des scénarios, de la correspondance, des notes, des affiches, des documents promotionnels, des calendriers de tournée et des statistiques.

(C)

Nouvelle collection de zines. Une collection unique en son genre a été lancée à la Grande Bibliothèque. Inclassables et en constante évolution, les zines sont des objets littéraires expérimentaux que des artistes émergents et confirmés utilisent pour s'exprimer sans filtre. Hors de l'édition commerciale, ces publications éphémères peuvent emprunter la voie de la poésie, de l'essai ou encore de la bande dessinée.

(D)

Lancement de BAnQ Éducation. Mai 2022 marquait le lancement officiel de la collection de ressources pédagogiques et d'outils numériques gratuits BAnQ Éducation. Créés en partenariat avec le milieu scolaire et diverses institutions culturelles, les activités et les contenus proposés sont arrimés au Programme de formation de l'école québécoise et s'adressent tant aux enseignants de niveau primaire et secondaire qu'aux professeurs œuvrant dans des institutions d'enseignement supérieur. Ils permettent l'exploration et l'utilisation en classe de nombreux éléments tirés des archives et des collections de BAnQ.

Mise en ligne du premier journal imprimé en sol québécois. *The Quebec Gazette* / *La Gazette de Québec* est considérée comme la première publication imprimée au Québec. Les documents numérisés couvrent la période de 1764 à 1873.

(E)

Acquisition du fonds José Mailhot, anthropologue et ethnolinguiste spécialisée en langue innue. Les documents d'archives font état de projets menés et d'entrevues effectuées au fil des années dans une perspective de sauvegarde, de transmission et de standardisation de l'innu-aimun.

Découverte

Exposition 50 ans d'engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Du 8 au 15 mars 2023, la Grande Bibliothèque était l'hôte d'une exposition soulignant le 50^e anniversaire de la création du Conseil du statut de la femme du Québec. Au moyen d'images tirées des fonds d'archives de BAnQ, l'exposition s'intéressait à la fois aux avancées qui ont marqué le Québec en matière d'égalité femmes-hommes, aux mouvements sociaux et aux figures qui les ont portés au cours des cinq dernières décennies.

(A)

Acquisition d'une feuille volante intitulée *Mort tragique du roi de France*. Document rare et très ancien, cette feuille volante aurait été imprimée en mai 1793 à la demande du gouvernement du Bas-Canada, afin de servir de propagande proroyaliste et contre-révolutionnaire quelques mois après la décapitation de Louis XVI, le 21 janvier 1793.

(B)

Parution du livre *L'île aux démons, et autres mirages cartographiques de l'Amérique du Nord (1507-1647)*. Publié aux éditions Septentrion, sous la plume d'Alban Berson, carto-thécaire à BAnQ, ce livre traite de lieux qui ont longtemps été représentés sur les cartes géographiques de l'Amérique du Nord et décrits dans les textes qui les accompagnent, mais qui n'ont jamais existé. Il met en lumière une partie de la collection de cartes anciennes de BAnQ.

(C)

Table ronde René Lévesque : aux sources d'une fierté nationale. Le 13 juin 2022, BAnQ donnait le coup d'envoi aux commémorations entourant le 100^e anniversaire de la naissance de René Lévesque, coordonnées par la Fondation René-Lévesque, en organisant la table ronde *René Lévesque : aux sources d'une fierté nationale*. Animé par le journaliste Raed Hammoud, l'événement a donné la parole à l'historien et professeur à l'Université TÉLUQ Éric Bédard, à l'acteur, ex-député et commentateur Pierre Curzi, ainsi qu'à Martine Tremblay, consultante et ex-chef de cabinet de René Lévesque.

Exposition et projection sur les liens Québec-Acadie.

À l'occasion du Mois de la Francophonie et de la Journée québécoise de la francophonie canadienne, BAnQ a convié les Québécois et les Québécoises à parcourir l'exposition *Les relations Acadie-Québec : des liens naturels* et à prendre part à la projection du film *L'ordre secret* du réalisateur Phil Comeau. Une table ronde a aussi été offerte aux cinéphiles présents. Ces initiatives ont été réalisées en partenariat avec la Société nationale de l'Acadie, l'Office national du film du Canada, les Rendez-vous de la Francophonie et le Musée acadien de l'Université de Moncton.

Invitation à défier les algorithmes pour favoriser la découvrabilité des contenus francophones.

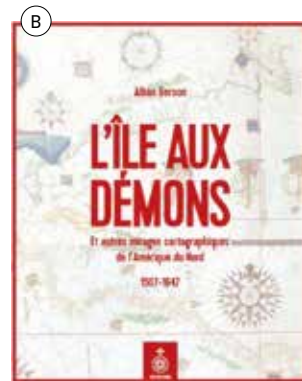
À l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, BAnQ a diffusé une vidéo donnant quelques astuces pour défier les algorithmes et permettre aux gens de faire des découvertes en matière de musique, de livres et de films québécois et francophones. Une lettre ouverte portant sur les contenus francophones à l'ère numérique signée par Marie Grégoire, présidente-directrice générale, et Frédéric Bouchard, président du conseil d'administration de BAnQ, a également été publiée.

Expérimentation

Atelier *La survie du vivant*. Proposé aux élèves de niveau secondaire ayant assisté à la pièce *La survie du vivant* présentée à La Maison Théâtre, l'atelier du même nom les invitait à produire des affiches inspirées de la typographie utilisée au XIX^e siècle dans les affiches volantes. Les affiches ont été produites au Square à l'aide du mycélium, un polymère vivant utilisé pour fabriquer divers objets. Chemin faisant, les élèves se sont familiarisés non seulement avec ce matériau et ses usages, mais aussi avec les techniques d'impression anciennes, les feuilles volantes et la typographie grâce aux collections de BAnQ.

(D)

Atelier *Poisson des abysses*. Activité technoculturelle proposée par le Square dans le cadre du Festival Eurêka 2022, l'atelier *Poisson des abysses* a permis aux jeunes du primaire et du secondaire de s'initier à l'univers des circuits électroniques et à la microsoudure en produisant à la main une créature marine inspirée d'une carte de Samuel de Champlain conservée à la Bibliothèque nationale (site Rosemont).



A. Mort tragique du roi de France, [Québec, John Neilson, 1793].
B. Couverture du livre *L'île aux démons*.
C. Table ronde René Lévesque : aux sources d'une fierté nationale. Raed Hammoud, Martine Tremblay, Éric Bédard, Pierre Curzi. Photo : Michel Legendre.
D. Prototype des poissons des abysses. Photo : Charles-Philippe Tremblay-Bégin.



E. Ateliers Lettres attachées. Réalisé en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités, ce programme d'ateliers d'écriture dirigés par des artistes (auteurs, dramaturges, poètes, scénaristes, humoristes, etc.) est offert dans des bibliothèques municipales des régions du Québec et vise à valoriser le français auprès des jeunes et de leur famille. Entre octobre 2022 et mars 2023, Nicolas Ouellet, ambassadeur des ateliers, a animé quatre séances avec les artistes Fanny Britt, Patrice Michaud, Catherine Trudeau et Webster.



E. Atelier Lettres attachées du 7 janvier 2023 : Nicolas Ouellet et Catherine Trudeau. Photo : Philippe Michaud.

Divertissement

(A)

Événement *Nuit blanche pour les fins et les fous.*

En février, BAnQ prenait part au Festival Montréal en lumière et à sa célèbre Nuit blanche. Élaborée en collaboration avec l'École nationale de l'humour, la programmation incluait une exposition sur les grands moments de l'humour au Québec, un cabaret Kara-o-gag, des prestations d'humoristes ainsi que des ateliers et des kiosques pour les familles.

(B)

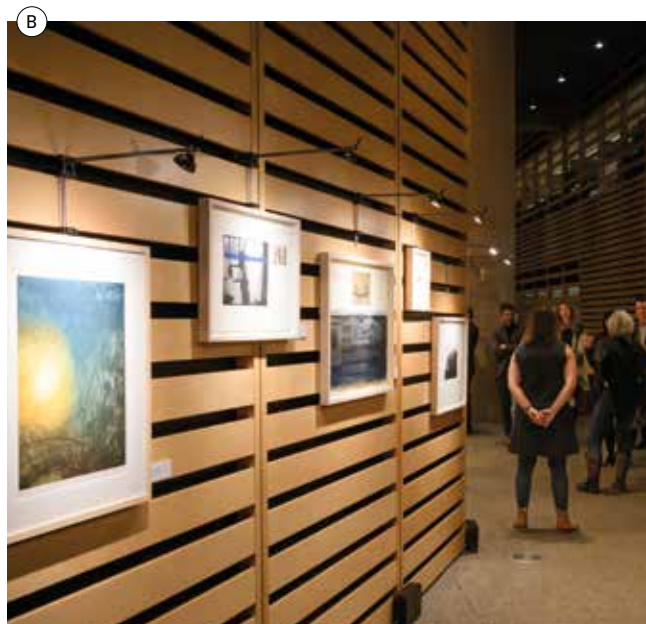
Exposition *Vues du fleuve.* Présentée à la Grande Bibliothèque à partir du 31 janvier, l'exposition *Vues du fleuve* a permis au public de découvrir 36 estampes issues des collections de BAnQ et de Loto-Québec. Les pièces choisies par les commissaires Manon Barbeau et Anaïs Barbeau-Lavalette ont été présentées sous forme d'un dialogue mère-fille autour de la thématique du fleuve Saint-Laurent. L'exposition marquait le 30^e anniversaire du dépôt légal des estampes.

Nouvelle collection de jeux de société. Depuis le début de l'année 2023, les abonnés peuvent emprunter des jeux de société à la Grande Bibliothèque. La nouvelle collection comporte plus de 300 titres. Il est possible d'emprunter jusqu'à trois jeux à la fois.

Invitation à emprunter un musée. Les usagères et les usagers de la Grande Bibliothèque ont de nouveau pu emprunter un laissez-passer pour visiter gratuitement un musée cette année. Trois institutions muséales ont ainsi été rendues plus accessibles, soit le Musée d'art contemporain de Montréal (MAC), le Musée McCord et l'Écomusée du fier monde.

(C)

Exposition *Drôles d'états.* Présentée à l'Assemblée nationale du 2 mai au 26 juin 2022, l'exposition *Drôles d'états* regroupait des photographies tantôt intimes et touchantes, tantôt amusantes et inusitées de quelque 80 parlementaires ayant fait l'histoire du Québec. Conservés aux Archives nationales, les clichés présentés couvraient la période de 1867 à 2013.



A. *Nuit blanche* à la Grande Bibliothèque le 25 février 2023.

Photo : Natacha LeBlanc-Filion.

B. Vernissage de l'exposition *Vues du fleuve* à la Grande Bibliothèque le 30 janvier 2023.

Photo : Michel Legendre.

C. Robert Bourassa à la baie James, 1973.

Photo : Jean-Claude Angers.



A. Marathon Wiki à la Bibliothèque nationale (site Grande Bibliothèque), 26 mars 2023.

Photo : Category:ArtsLitt - Wikimedia Commons : libre de droit.

B. Cabane à culture avec l'École de cirque de Québec.

Photo : Olivia Marleau.

C. Gilles Vigneault. Photo : Michel Legendre.

Participation

(A)

Marathon Wiki pour favoriser la découvrabilité d'œuvres littéraires de la francophonie canadienne.

Une quarantaine de wikipédiens et de wikidatiens chevronnés ont participé à la bonification du contenu de pages Wikipédia et Wikidata portant sur des œuvres en français. Fruit d'un partenariat entre BAnQ, Productions Rhizome, la Fondation Wikimédia, Littérature québécoise mobile, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois et la Fédération culturelle canadienne-française, ce marathon d'édition s'est tenu dans le cadre du Mois de la contribution francophone et du Mois de la Francophonie.

(B)

La Cabane à culture. Plus de 1600 classes d'écoles primaires situées partout au Québec ont assisté gratuitement à six cabanes à culture au cours de l'année scolaire 2022-2023. Les ateliers en mode virtuel ont permis à plus de 32 000 élèves d'aller à la rencontre d'artistes ou de scientifiques québécois venus partager leurs passions avec eux, mais aussi de découvrir des institutions culturelles et scientifiques d'ici, les richesses d'une région et des livres inspirants sur Biblius, une plateforme de prêt de livres numériques pour les bibliothèques scolaires du Québec.

Parcelles. De mai à octobre 2022, le Jardin d'art de la Grande Bibliothèque a accueilli des groupes de jeunes en situation précaire qui ont jardiné de façon supervisée tout au long de l'été en échange d'un salaire. Cette réalisation d'agriculture urbaine conçue dans un esprit de communauté et d'inclusion sociale a donné lieu à la production de fruits et de légumes qui ont été remis aux banques alimentaires du quartier. Des ateliers éducatifs sur les plantes et leur culture ont également été proposés au grand public. Ils ont permis de faire le pont avec le patrimoine agricole et la flore du Québec grâce aux collections de la Bibliothèque nationale.

(C)

Participation à la cérémonie de réouverture du site Richelieu de la Bibliothèque nationale de France (BnF).

En septembre 2022, la BnF célébrait la réouverture de ce site historique en lançant une création multimédia représentant le patrimoine documentaire de différentes nations. Le Québec y est représenté par une vidéo produite par BAnQ dans laquelle Gilles Vigneault, monument de la culture québécoise, fait une lecture inédite de sa chanson emblématique *Les gens de mon pays*.

Des services pour tout le monde

BAnQ ne néglige aucun effort pour avoir un effet positif dans la vie de l'ensemble des Québécois et des Québécoises. Le tout, de manière intelligente, inspirante et conviviale, en prônant l'ouverture et la bienveillance. Les réalisations de la dernière année en témoignent avec éloquence.

Intelligence

(A)

L'audace des possibles – Une journée pour un Québec apprenant. Organisé par BAnQ, l'événement *L'audace des possibles – Une journée pour un Québec apprenant*, a réuni le 15 juin 2022 des acteurs des milieux documentaires, éducatifs, culturels, économiques, communautaires et politiques afin d'amorcer une réflexion collective sur une définition commune d'un Québec apprenant. Autour des axes qui sous-tendent la société apprenante, à savoir : apprendre tôt, apprendre à apprendre et apprendre toute la vie, les interventions et les échanges de la journée ont mis en relief des valeurs et des principes qui ont rallié les participants.

Entrée en vigueur du dépôt légal des publications numériques. BAnQ accompagne les éditeurs dans l'instauration du dépôt légal des publications numériques, mis en oeuvre de manière progressive. Rappelons que le dépôt légal est l'obligation faite aux éditeurs, depuis 1968, de déposer gratuitement un ou deux exemplaires de tout document analogique (imprimé ou sur support matériel) publié au Québec, dans les sept jours suivant sa parution. Depuis mai 2022, cette obligation s'applique aussi aux publications numériques (livres, périodiques, enregistrements sonores, sites Web des organismes gouvernementaux et ceux des médias couvrant l'actualité nationale). BAnQ recevait en dépôt volontaire depuis 2001 une partie de ces publications.

Lancement d'un Guide de gestion des archives des communautés religieuses. Reconnaisant l'importance des archives des communautés religieuses, BAnQ s'est engagée à soutenir le travail des archivistes de ce milieu. En juin 2022, cette promesse prenait forme avec la parution du *Guide de gestion des archives des communautés religieuses*. Élaboré en collaboration avec le Regroupement des archivistes religieux, l'ouvrage propose notamment un plan de classification et un calendrier de conservation adaptés.

Aide supplémentaire pour les services d'archives privées agréés (SAPA). En avril 2022, au terme de représentations effectuées par BAnQ, le gouvernement du Québec confirmait l'octroi de 3 M\$ supplémentaires au réseau des services d'archives privées agréés. Cette somme permet de bonifier les subventions accordées par BAnQ aux SAPA, alliés précieux en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine québécois.

Partage des données pour favoriser la découvrabilité. À l'été 2022, BAnQ adoptait une nouvelle Politique sur le partage et la valorisation des données institutionnelles. Conformément aux orientations gouvernementales en la matière, la nouvelle politique privilégie le partage et la valorisation des données en format ouvert sur une plateforme du gouvernement du Québec. Déjà, plusieurs lots de données institutionnelles ont été rendus disponibles, notamment sur la plateforme Données Québec. À long terme, ces initiatives permettront d'augmenter la découvrabilité des contenus de BAnQ en ligne.

Prix d'excellence 2022 de l'Institut d'administration publique du Québec (IAPQ). BAnQ numérique a permis à BAnQ de se hisser au rang de finaliste pour le Prix d'excellence Initiatives numériques 2022 de l'IAPQ. Le prix Initiatives numériques vise à reconnaître les réalisations exploitant le potentiel des technologies de l'information dans le but de soutenir la performance de l'État ou les services aux citoyens et aux entreprises.

Ouverture



A. L'ancienne première ministre du Québec Pauline Marois à *L'audace des possibles*, 15 juin 2022. Photo : Eve Lafontaine.

B. Photo : Claire-Hélène Lengellé.

C. Photo : Philippe Frenette-Roy.

Réalisation d'une campagne de notoriété. Désireuse de faire connaître ses services et ses activités à des publics variés et d'inviter l'ensemble des Québécois et des Québécoises à consommer la culture sans modération, BAnQ a réalisé une importante campagne de notoriété. Diffusé sur les grandes chaînes télévisées québécoises, le message a porté fruit. Plus de 36 000 nouveaux abonnements ont en effet été générés pendant la campagne, auxquels s'ajoutent quelque 11 000 abonnements dormants réactivés. Un sondage effectué par la firme Léger en janvier 2023 a démontré que le pourcentage de Québécois qui connaissent BAnQ est maintenant à 47 %, une hausse de 6 % comparativement à l'année précédente.

Partenariat avec l'organisme Autisme sans limites. Au printemps 2022, le Service de l'abonnement et de l'emprunt accueillait trois jeunes adultes autistes en stage. L'initiative, résultat d'un partenariat avec l'organisme Autisme sans limites, a non seulement permis à ces personnes d'explorer un nouvel environnement de travail, mais aussi aux membres du personnel de BAnQ de se familiariser avec leur réalité, en plus d'apprendre à travailler avec des collègues différents. Deux des stagiaires accueillis sont maintenant employés permanents à la Grande Bibliothèque.

Embauche d'une chargée de projets aux relations avec les Premiers Peuples. En janvier 2023, BAnQ accueillait Maya Cousineau-Mollen à titre de chargée de projets aux relations avec les Premiers Peuples. Poète et auteure d'origine innue, celle-ci verra à intégrer les perspectives autochtones dans l'ensemble des pratiques de l'institution et sera aussi responsable de générer des projets culturels et éducatifs.

Camelot d'un jour. En septembre 2022 se tenait la 6^e édition de l'événement *Camelot d'un jour* à la Grande Bibliothèque. Ce rendez-vous a été l'occasion de concrétiser des valeurs communes à BAnQ et à L'itinéraire qui, en valorisant l'apprentissage toute la vie et pour tous, choisissent de ne laisser personne derrière. Au terme de la journée, plus de 30 000 \$ avaient été recueillis pour soutenir les activités de L'itinéraire et les personnes en situation de précarité.

Inspiration

(A)

Dévoilement du projet de Maison de la chanson et de la musique du Québec. En juin 2022, le gouvernement du Québec annonçait la création de la Maison de la chanson et de la musique du Québec. Déployée à la bibliothèque Saint-Sulpice, propriété de BAnQ et joyau patrimonial, l'initiative a pour but de mettre en valeur la chanson et la musique québécoises. Elle permettra au public de découvrir l'univers musical du Québec; de consulter des documents manuscrits, sonores, numériques et visuels liés à la chanson québécoise; de créer; de faire de la musique et de participer à divers ateliers. Le projet est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, et sera réalisé par BAnQ en collaboration avec l'organisme ÉCHO SONORE.

Lancement de La trame sonore du Québec.

En lien avec la création de la Maison de la chanson et de la musique du Québec, ce projet mettra en lumière 50 chansons québécoises marquantes. Identifiées grâce à un sondage auprès de la population, les chansons retenues feront chacune l'objet d'une capsule vidéo racontant leur histoire à partir notamment d'éléments tirés des fonds d'archives et des collections patrimoniales de BAnQ. Les vidéos seront rendues disponibles sur le site Web de BAnQ jusqu'à l'ouverture de la Maison de la chanson et de la musique, prévue pour 2026, et continueront de participer à l'expérience qu'on pourra faire de la Maison. L'expertise d'ÉCHO SONORE est mise à contribution dans ce projet.

(B)

Lancement d'une nouvelle mouture de la revue À rayons ouverts. Désormais publiée une fois l'an, la revue de BAnQ met en valeur des archives et imprimés conservés par l'institution : photographies, manuscrits, revues et journaux anciens, estampes et gravures, etc. En plus des versions papier et numérique, elle dispose également d'une vitrine renouvelée sur le nouveau site Web de BAnQ.

(C)

Accueil d'artistes en résidence. Trois artistes ont pu s'inspirer des collections de BAnQ pour nourrir leur créativité et bénéficier d'un accompagnement par des spécialistes de BAnQ. En collaboration avec le Centre des auteurs dramatiques (CEAD), BAnQ a notamment offert une résidence de recherche et d'écriture à l'auteur Maxime Champagne pour qu'il poursuive son projet *La conférence des sœurs Beaulieu*. Il a profité d'un lieu de travail attitré aux Archives nationales à Montréal ainsi que d'un accès privilégié aux collections et aux fonds de BAnQ. La résidence s'est terminée par une lecture publique en mars 2023.

(D)

Dans le même esprit, les artistes en arts visuels d'origine autochtone Lydia Mestokosho-Paradis et Kiana Cross ont obtenu un accès privilégié aux collections de la Bibliothèque nationale. Elles ont pu découvrir certains documents originaux, dont des cartes et des livres anciens témoignant de l'histoire de leurs communautés, grâce à un accompagnement par des spécialistes. Les œuvres qu'elles ont produites ont illuminé la façade de la Grande Bibliothèque dès la tombée de la nuit entre le 1^{er} et le 20 septembre 2022. Elles ont été réalisées dans le cadre d'un partenariat avec LOJIQ et Terres en vues.

Collaboration au programme Lire et faire lire.

Depuis novembre 2022, BAnQ est partenaire du programme *Lire et faire lire* qui met en contact, une fois par semaine, un bénévole aîné avec un petit groupe d'enfants auquel il fait la lecture. L'entente prévoit que BAnQ collabore à la formation des lecteurs bénévoles sur des sujets comme l'introduction à la littérature jeunesse, le choix des livres et l'art de raconter des histoires. Des suggestions de lecture, des trucs et des astuces sont aussi offerts dans l'infolettre de l'organisme.

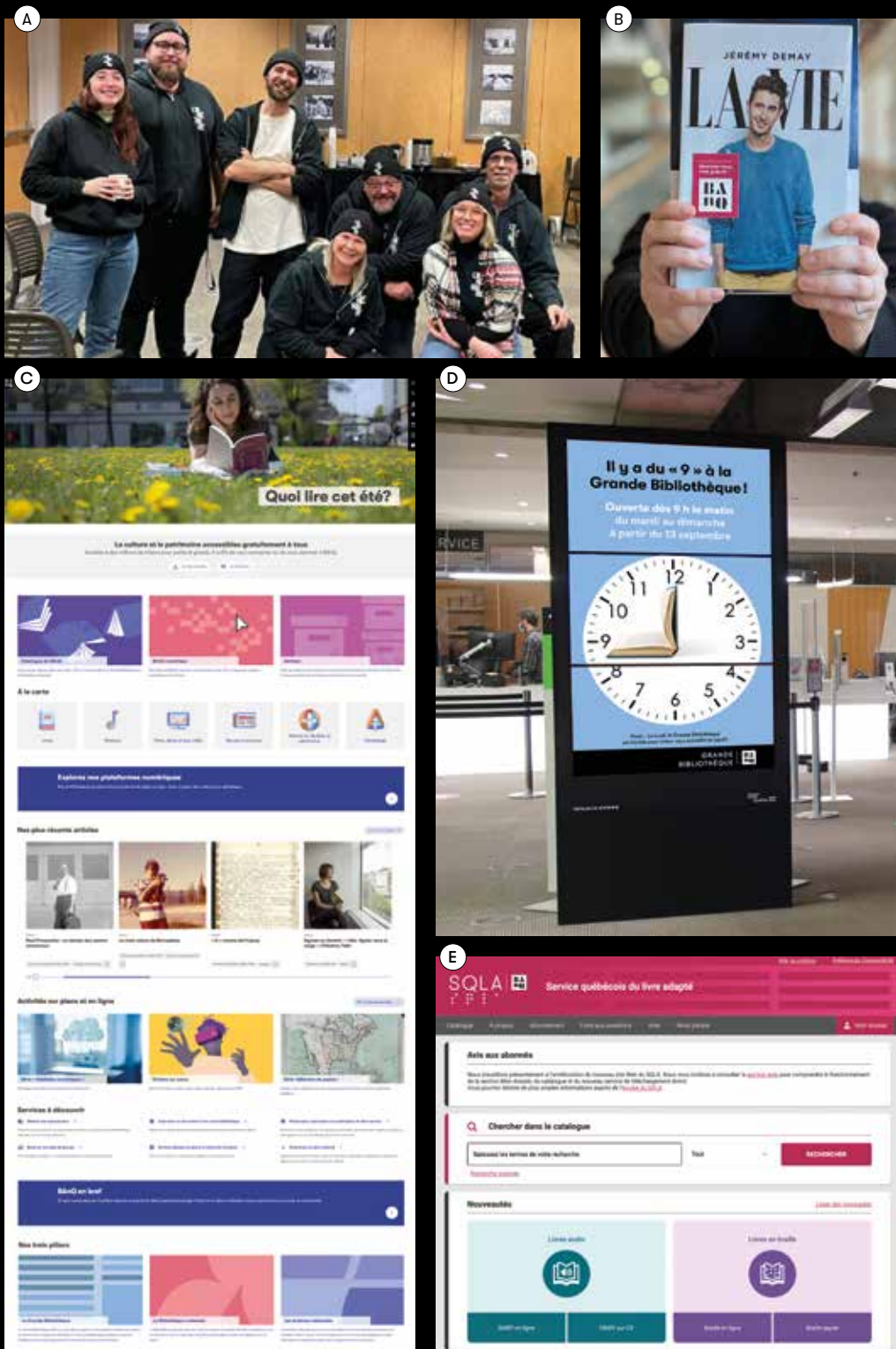


A. Dévoilement du projet de Maison de la chanson et de la musique du Québec. Marie Grégoire, pdg de BAnQ, Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, François Legault, premier ministre du Québec, Valérie Plante, mairesse de Montréal, et Monique Giroux, présidente de l'organisme sans but lucratif ÉCHO SONORE.

B. À rayons ouverts. Photo : Jean Corbeil.

C. Maxime Champagne. Photo : Francis Sercia.

D. Visite à la Bibliothèque nationale (site Rosemont) : Kiana Cross et Lydia Mestokosho-Paradis accompagnées par la bibliothécaire Isabelle Robitaille. Photo : Michel Legendre.



A. De gauche à droite : Jeanne Marion, Thomas Wayland, Jean-Christophe Ruel, Luc Desjardins, Daniel Prince, Josée Labrecque et Vanessa Tremblay.
Photo : L'itinéraire.

B. Photo : Emmanuelle Floriot.

C. Page d'accueil de banq.qc.ca.

D. Photo : BAnQ.

E. Page d'accueil de sqa.banq.qc.ca.

Bienveillance

(A)

Aménagement d'une halte-chaleur. En collaboration avec l'organisme L'Itinéraire et des intervenants de la Société de développement social, BAnQ a procédé à l'aménagement d'une halte-chaleur temporaire à la Grande Bibliothèque, ce qui lui a permis d'accueillir plusieurs personnes en situation d'itinérance lors des froids extrêmes survenus les 3 et 4 février 2023.

Dons de livres à la bibliothèque Georges-Henri-Lévesque. En août 2022, la bibliothèque Georges-Henri-Lévesque de Roberval a été la proie d'un incendie. Une grande partie de sa collection jeunesse a été ravagée par les flammes. BAnQ n'a pas hésité à répondre à l'appel à l'aide lancé par l'équipe en place en envoyant plus de 1300 documents jeunesse afin de permettre à l'institution de regarnir ses rayons.

(B)

Dons de livres à la Maison du Père. Depuis février 2023, BAnQ fait don de huit boîtes de livres tous les premiers mardis du mois à la Maison du Père. Ces livres retirés des rayons de la Grande Bibliothèque servent à alimenter les bibliothèques des différents centres d'hébergement temporaire et des centres de services de cet organisme qui vient en aide aux personnes en situation d'itinérance. En plus d'offrir divertissement et connaissance à ceux et celles qui fréquentent ces lieux, BAnQ espère les inciter à venir découvrir ce que l'institution peut leur offrir.

Convivialité

(C)

Nouveau site Web pour BAnQ. Centrée sur l'expérience client, la nouvelle plateforme Web déployée par BAnQ en octobre 2022 a été conçue pour faciliter la navigation et la recherche de contenus. En se rattachant aux éléments d'actualité, elle met aussi en lumière les collections de BAnQ et contribue par le fait même à en accroître la découvrabilité.

(D)

Modification des heures d'ouverture. Depuis septembre 2022, les usagers de la Grande Bibliothèque peuvent franchir les portes dès 9 h, du mardi au dimanche.

(E)

Nouveau site Web pour le Service québécois du livre adapté (SQLA). Le SQLA offre à tous les Québécois ayant une déficience perceptuelle des collections et des services conçus spécifiquement pour eux. Depuis juillet 2022, ses usagers et usagères bénéficient d'une nouvelle interface Web. Plus convivial, le site permet d'effectuer plusieurs actions en ligne dont l'abonnement, le renouvellement des emprunts et la consultation des historiques d'emprunts, la création de listes personnalisées et de favoris ainsi qu'un meilleur suivi des documents réservés par les abonnés. Le téléchargement direct des livres à partir des appareils de lecture est aussi possible. Depuis le lancement, plusieurs améliorations sont apportées en continu au site, avec la collaboration de regroupements de personnes en situation de handicap.

Règles d'emprunt assouplies. Depuis octobre 2022, les abonnés de BAnQ peuvent emprunter jusqu'à 40 documents à la Grande Bibliothèque et en réserver 20 autres. Les abonnés de 11 ans et moins peuvent dorénavant emprunter des jeux de société, des films classés «visa général» et des jeux vidéo adaptés à leur âge.

Déploiement d'Eduroam dans tous les édifices de BAnQ. Les étudiants, enseignants, chercheurs et membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur et de recherche peuvent maintenant accéder au réseau Internet sans fil Eduroam où qu'ils soient dans les installations de BAnQ. Entièrement gratuit, ce service offre une connexion sûre, stable et homogène dans tout un réseau de campus, de bibliothèques, de centres de recherche et de musées.

La Fondation de BAnQ

La Fondation de BAnQ (FBAnQ) soutient l'accès à des expériences d'apprentissage multiples pour tous et contribue par le fait même à l'émancipation citoyenne et à la valorisation des vastes ressources, savoirs et expertises de BAnQ.

La réalisation de cette mission est rendue possible grâce à l'organisation d'activités de sollicitation. La dernière année a été ponctuée par la tenue de deux événements phares.

En juin, un spectacle-bénéfice illustrant la carrière de Clémence DesRochers organisé avec l'apport de plusieurs artistes a permis de parcourir son histoire à travers les archives de BAnQ. La soirée a été un succès grâce à l'aide des précieux bénévoles, donateurs et commanditaires, notamment Banque Nationale Gestion privée 1859, commanditaire principal.

Du 15 novembre au 6 décembre, l'encan virtuel *Le cœur sur la culture* a également permis à des dizaines de personnes de trouver des cadeaux uniques, dont des trésors de BAnQ.

Sur le plan de la contribution, toute l'année, la Fondation a dialogué avec ses donateurs quant au soutien financier devant être accordé à certains projets porteurs et à de nouveaux projets.

Depuis plus de 10 ans, grâce à la FBAnQ et à ses donateurs, des activités d'animation littéraire auprès de groupes d'enfants résidant dans des centres jeunesse ont lieu, contribuant à leur mieux-être et permettant d'affirmer qu'ensemble, la FBAnQ, ses donateurs et BAnQ changent des vies, un livre à la fois. L'initiative a donc été maintenue.

Le conseil d'administration de la Fondation a en outre entrepris ou reconduit cette année le financement des activités suivantes :

- Programme de bourses de recherche;
- Adoptez un livre, projet qui fête son 10^e anniversaire;
- Le Square;
- Bourse de création en partenariat avec le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2023

PRÉSIDENT

Gaétan Desroches

Agronome et ancien pdg de Sollio Groupe Coopératif

VICE-PRÉSIDENTE

Isabelle Laprise

Cheffe de la stratégie d'investissement durable au Québec et Gestionnaire principale de portefeuille institutionnel Jarislowsky, Fraser Limitée | Gestion mondiale de placements

TRÉSORIER

Mario Albert

Conseiller stratégique

SECRÉTAIRE

Julie Tremblay

Directrice opérations, affaires juridiques, conformité et secrétariat Caisse de dépôt et placement du Québec

ADMINISTRATEURS

Pierre T. Allard

Associé directeur, président du conseil d'administration, BCF Avocats d'affaires

Julien Allarie

Conseiller, communications et marketing secteur Entreprises et Gestion privée, Banque Nationale

Sébastien Barangé

Vice-président, responsabilité et développement durable, CGI

Christiane Beaulieu

Conseillère spéciale, TACT Intelligence-conseil

Claude Brunet

Avocat

Valérie Douville

Conseillère principale en conformité et gouvernance, Groupe TMX

Anne-Marie Hallé

Directrice, affaires publiques – Division Québec, Enviro Connexions

Gentiane Joyal

Avocate-conseil, groupe droit bancaire et financier, Dentons

Yann Langlais-Plante

Directeur adjoint, communications externes, Société des alcools du Québec

Anne-Catherine Rioux

Vice-présidente aux opérations, Sparkling

Alain Robichaud

Président fondateur, Quadrat Conseils

OBSERVATRICES

Marie Grégoire

Présidente-directrice générale, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Émilie Guertin

Directrice générale, Fondation de BAnQ



A. Chantal Lamarre, animatrice, et Danielle Léger, bibliothécaire à BANQ, spectacle-bénéfice du 6 juin 2022. Photo : Michel Legendre.

B. Le Programme d'animation littéraire en centres jeunesse. Photo : iStockphoto.

C. Encan virtuel *Le cœur sur la culture*. Image : C'est Paulette.

D. Artistes de la soirée hommage à Clémence DesRochers. De gauche à droite : Kim Lizotte, Ines Talbi, Tire le coyote, Marina Orsini, Fanny Bloom, Florence Blain Mbaye. Photo : Michel Legendre.

E. Fab Lab, découpe laser. Photo : BANQ.

F. Événement « Nous c'est Clémence qu'on aime le mieux ». Image : Agence Minimal.



A. Visite guidée de la Grande Bibliothèque. Photo : Mikaël Theimer.
 B. Affiche du Marché aux livres.
 C. Photo : BANQ.

Les Amis de BAnQ

Les Amis de BAnQ comptent plus de 300 membres fidèles aux missions culturelles, patrimoniales, éducatives et sociales de BAnQ. Parmi ceux-ci, une centaine viennent bénévolement en soutien à diverses activités de l'institution et contribuent à son rayonnement.

Face à l'engouement exprimé par la population et au succès obtenu l'année dernière, deux Marchés aux livres ont de nouveau été organisés en 2022-2023. En plus de rehausser la visibilité des Amis et de faire rayonner BAnQ, ces événements permettent d'offrir un soutien financier à la Fondation de BAnQ. Plus de 22 000 \$ ont ainsi été versés cette année. La majeure partie de cette somme sera consacrée au projet Animation littéraire en centres jeunesse. Cette activité permet à l'équipe de l'Espace Jeunes de la Grande Bibliothèque d'offrir des activités de lecture à des enfants vivant en centre jeunesse.

Par l'entremise d'ateliers de conversation française en mode présentiel et virtuel, les Amis ont également poursuivi leur mission de rayonnement de la langue française et d'initiation à la culture québécoise auprès des nouveaux arrivants. En concertation avec BAnQ, ils ont aussi mis sur pied un projet de visites guidées de la Grande Bibliothèque à l'intention des membres des Amis. L'objectif est de les familiariser avec l'institution tout en les appuyant dans leur rôle d'ambassadrices et d'ambassadeurs de BAnQ.

Composition du conseil d'administration au 31 mars 2023

PRÉSIDENTE

Lucie René

VICE-PRÉSIDENTE

Gabrielle Beaudoin

SECRÉTAIRE

Martine Prince

TRÉSORIÈRE

Martine Gagné

ADMINISTRATEURS

Denise Charbonneau

Claude Gagné

Nicole Morin

Maï Tabbara

MEMBRE DU PERSONNEL DE BAnQ INVITÉ

Martin Giroux

Directeur général de l'administration et des finances



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... accompagner
Ricardo dans
l'apprentissage
du français.**



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... jeter un regard
nouveau sur
le Québec.**

Michel Legendre, photographe



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... guider
les usagers.**

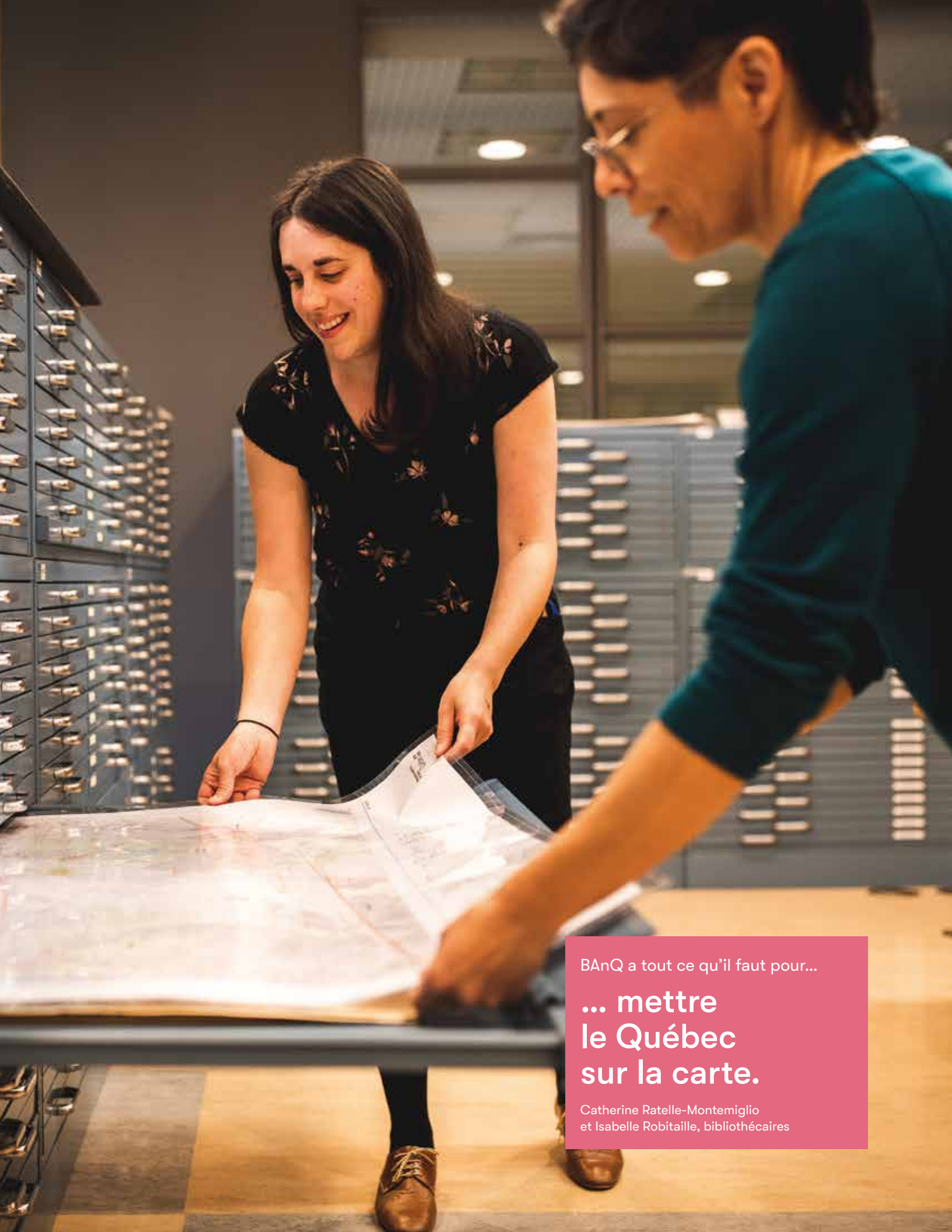
Félix-Antoine Aubin, stagiaire

Les résultats

- 54 Plan stratégique 2019-2023
- 64 Déclaration de services
aux citoyens

Plan stratégique 2019-2023

Par son plan stratégique 2019-2023, BAnQ a confirmé sa volonté de jouer un rôle décisif pour le Québec d'aujourd'hui et de demain. En prenant appui sur l'expertise des membres de son personnel et sur l'apport de ses partenaires, BAnQ a atteint des résultats profitables pour toutes les citoyennes et tous les citoyens désireux d'approfondir leur culture et leurs connaissances, ainsi que pour l'État québécois et son processus de transformation numérique.



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... mettre
le Québec
sur la carte.**

Catherine Ratelle-Montemiglio
et Isabelle Robitaille, bibliothécaires

Sommaire des résultats 2022-2023

TABEAU 1

Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ORIENTATION 1 Réussir la transformation numérique				
OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023	PAGE
Améliorer l'expérience en ligne des usagers	Indice de recommandation à autrui (IRA) du site banq.qc.ca	62 %	59 % ✖	57
	Indice d'effort client (IEC) du site banq.qc.ca	5,9/7 points	5,7/7 points ✖	57
Rehausser le niveau de préservation du patrimoine documentaire numérique québécois	Niveau de maturité de préservation numérique, selon les niveaux 1 et 2 de la grille de la NDSA - Protéger et connaître nos données	82 %	82 % ✔	58
	Niveau de maturité de préservation numérique, selon les niveaux 3 et 4 de la grille de la NDSA - Surveiller et réparer nos données	51 %	51 % ✔	58
ORIENTATION 2 Collaborer avec les acteurs régionaux et nationaux				
Accroître l'offre en services-conseils auprès des ministères et organismes publics	Pourcentage cumulatif de ministères et d'organismes publics centralisés dont le personnel a été formé	75 %	76 % ✔	59
Contribuer à rehausser le niveau de littératie et de numératie de publics cibles (personnes à faible revenu, aînés, autochtones, nouveaux arrivants, personnes handicapées)	Pourcentage de participants aux activités de littératie et de numératie issus des publics cibles qui ont développé leurs compétences dans ces domaines	90 %	98 % ✔	60
Participer à la réussite éducative, en soutien au milieu de l'enseignement	Nombre de ressources éducatives numériques cocréées avec le milieu de l'enseignement	25 en collaboration avec des organismes culturels publics	22 ✖ en collaboration avec des organismes culturels publics	61
ORIENTATION 3 Développer le potentiel de l'organisation				
Renforcer la culture de collaboration	Indice de mobilisation interéquipes	75 %	—	62
Accroître l'efficacité des processus de gestion institutionnels	Nombre de processus transversaux améliorés	3	3 ✔	63
TAUX D'ATTEINTE DES CIBLES 2022-2023		63 % (5/8)		

Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1

L'expertise de BAnQ au service des Québécois

ORIENTATION 1

Réussir la transformation numérique

OBJECTIF 1

Améliorer l'expérience en ligne des usagers

BAnQ souhaite offrir des services en ligne de grande qualité aux gens qui effectuent des millions de visites dans son espace virtuel chaque année. En plaçant l'utilisateur au cœur de ses actions, l'institution œuvrera au cours des prochaines années à optimiser l'expérience utilisateur de son portail Web, de sorte qu'il devienne une référence incontournable.

Indicateur

Indice de recommandation à autrui (IRA)
du site banq.qc.ca

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	55 %	56 %	58 %	62 %
Résultats	✓ 55 %	✓ 58 %	✓ 59 %	✗ 59 %

L'IRA (en anglais : Net Promoter Score, ou NPS) mesure l'intention des utilisateurs de recommander un service, un produit ou une marque à leur entourage. Les utilisateurs du site Web de BAnQ seront invités à évaluer la probabilité, sur une échelle de 0 à 10, qu'ils recommandent celui-ci à leurs amis, parents et collègues.

Indicateur

Indice d'effort client (IEC)
du site banq.qc.ca

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	5/7 points	5,2/7 points	5,5/7 points	5,9/7 points
Résultats	✓ 5/7 points	✓ 5,5/7 points	✗ 5,1/7 points	✗ 5,7/7 points

L'IEC (en anglais : Customer Effort Score, ou CES) mesure la facilité d'utilisation d'un produit ou d'un service. Les utilisateurs du site Web seront invités à évaluer le niveau d'effort nécessaire, sur une échelle de 1 à 7 (7 correspondant à « très facile »), pour y accomplir une série d'actions (par exemple : repérer une information en particulier).

Le savoir et la culture pour tous, partout et en tout temps

Projet phare de la transformation numérique de BAnQ, le nouveau site Web institutionnel mis en ligne à l'automne 2022 offre aux visiteurs une expérience enrichie à plusieurs égards : une navigation simplifiée, des textes plus à la portée de tout le monde, un design inspirant et une vision éditoriale appelant à la découverte et à l'exploration de millions de trésors accessibles gratuitement. Au cœur des réflexions ayant guidé ce chantier majeur : les usagers, leurs besoins et leurs parcours. Ceux-ci ont été consultés à toutes les étapes de la conception, en vue de parfaire leur expérience à banq.qc.ca. Et depuis le lancement du site, un outil de rétroaction leur permet de donner leur avis en tout temps. BAnQ peut ainsi procéder rapidement à des améliorations, en réponse aux commentaires formulés.

Bien que la cible finale n'ait pas été atteinte, le progrès réalisé au chapitre de l'effort client, dont l'indice est passé de 5,1 points en 2022 à 5,7 points en 2023 avec le nouveau site, prouve la pertinence des choix effectués. Quant à l'indice de recommandation à autrui, soulignons qu'un indice de plus de 50 % est jugé excellent. Le maintien à 59 % témoigne donc du fort attachement et de la loyauté des utilisateurs de banq.qc.ca. Les améliorations qui seront apportées au site au cours des prochains mois, selon les commentaires des visiteurs, permettront vraisemblablement à BAnQ de se rapprocher des cibles fixées, lesquelles s'avéraient ambitieuses.

ENJEU 1

L'expertise
de BAnQ au service
des Québécois

ORIENTATION 1

Réussir
la transformation
numérique

OBJECTIF 2

Rehausser le niveau de
préservation du patri-
moine documentaire
numérique québécois

Nombre de publications et de documents naissent aujourd'hui seulement en format numérique et contribuent à forger notre mémoire documentaire collective, que BAnQ a la responsabilité de rassembler, de conserver et de protéger au bénéfice des générations présentes et futures. La croissance exponentielle des collections numériques conservées par BAnQ est par ailleurs accélérée par la numérisation du patrimoine documentaire québécois, dont l'institution est un acteur clé dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec. La menace de perte, accentuée par l'obsolescence rapide des formats et des supports de données, commande à BAnQ une urgence d'agir afin de faire évoluer ses processus, ses systèmes et sa gouvernance en vue d'assurer la viabilité à long terme du patrimoine documentaire numérique québécois.

Indicateur

Niveau de maturité de préservation numérique,
selon les quatre niveaux de la grille de la NDSA

Niveaux 1 et 2 : Protéger et connaître nos données

Mesure de départ : 31 % (2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	46 %	62 %	78 %	82 %
Résultats	✓ 48 %	✓ 75 %	✓ 81 %	✓ 82 %

Niveaux 3 et 4 : Surveiller et réparer nos données

Mesure de départ : 9 % (2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	—	—	47 %	51 %
Résultats	—	—	✓ 47 %	✓ 51 %

Adoptée par les institutions de mémoire au Québec comme ailleurs, la grille créée par la NDSA¹ balise le niveau d'avancement d'une organisation dans sa pratique de préservation numérique. Cette grille se compose de cinq catégories de mesures correspondant aux fonctionnalités clés des systèmes de préservation numérique : stockage et localisation, fixité des fichiers et intégrité des données, sécurité de l'information, métadonnées, formats de fichiers. Ces mesures s'évaluent selon quatre niveaux de maturité, le niveau 4 correspondant aux meilleures pratiques reconnues pour garantir l'accès au patrimoine numérique à long terme.

Assurer l'avenir de notre histoire

C'est un pas de géant qui a été franchi par BAnQ au chapitre de la préservation du patrimoine documentaire numérique dans le cadre du plan stratégique 2019-2023. Grâce à toutes les actions menées au cours des quatre dernières années, le niveau de maturité de l'institution est passé de 31 % à 82 % pour les deux premiers niveaux d'exigence de la grille de la National Digital Stewardship Alliance (NDSA), soit *Protéger et connaître nos données*, et de 9 % à 51 % pour les niveaux 3 et 4, *Surveiller et réparer nos données*.

Au 31 mars 2023, plus de 8 millions de fichiers de documents patrimoniaux se trouvent sécurisés dans le dépôt de préservation mis en place en 2020, lequel suit les normes les plus élevées en matière de préservation numérique. Forte de ses avancées, bien que beaucoup de chemin reste à faire afin de rattraper le retard accumulé, BAnQ est pleinement engagée à conserver et à protéger l'héritage culturel numérique du Québec au bénéfice des générations présentes et futures.

1. nds.org/publications/levels-of-digital-preservation

ENJEU 1

L'expertise
de BAnQ au service
des Québécois

ORIENTATION 2

Collaborer avec
les acteurs régionaux
et nationaux

OBJECTIF 3

Accroître l'offre
en services-conseils
auprès des ministères
et organismes publics

Appréciée par les organismes publics centralisés pour son aide-conseil en gestion documentaire, BAnQ adoptera une approche proactive en offrant à ceux-ci des formations adaptées à leurs besoins. Ces formations porteront entre autres sur la *Loi sur les archives*, la réalisation d'un calendrier de conservation et le versement de documents d'archives, particulièrement dans le contexte de la transformation numérique. BAnQ entend ainsi accroître sa présence auprès des ministères et organismes publics pour assurer la pérennité de la mémoire de l'État et contribuer à l'instauration d'une administration publique plus efficace et plus transparente.

Indicateur

Pourcentage cumulatif de ministères et d'organismes publics centralisés dont le personnel a été formé

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	60%	65%	70%	75%
Résultats	✓ 62%	✓ 69%	✓ 76%	✓ 76%

Les organismes publics centralisés sont désignés au premier paragraphe de l'annexe de la *Loi sur les archives*.

Pour mieux servir les citoyens d'aujourd'hui et de demain

En vertu de sa loi constitutive et de la *Loi sur les archives*, BAnQ a pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics dans la gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion.

La transformation numérique de l'État pose des défis de taille : la protection de l'information et des données appelle une gestion optimisée ; la diminution accélérée de la production de documents papier transforme les façons de faire ; l'organisation de l'information et sa découvrabilité sont déterminantes pour le gouvernement comme pour la population du Québec. BAnQ met son expertise à profit en accompagnant les ministères et organismes publics dans ces mutations.

Officiellement lancé en avril 2022, le Bureau d'expertise en gestion de l'information gouvernementale de BAnQ vise à développer la compétence et à favoriser l'autonomie des ministères et des organismes en matière de gestion de l'information gouvernementale. Grâce à l'appui du Secrétariat du Conseil du trésor et à la collaboration du ministère de la Culture et des Communications,

une équipe de quatre professionnels experts offrent de l'aide-conseil et des formations, conçoivent des procédures et des instruments, accompagnent l'évolution des pratiques et anticipent les tendances dans le domaine de la gestion de l'information. En plus des professionnels du Bureau d'expertise, des archivistes des 10 centres des Archives nationales de BAnQ sont aussi en mesure d'accompagner et de former le personnel des ministères et des organismes.

Parmi les réalisations du Bureau en 2022-2023, soulignons la formation en ligne *Gérer l'information numérique comme un actif de l'organisation* conçue en collaboration avec l'Académie de la transformation numérique. Destinée aux gestionnaires et au personnel de la fonction publique comme du secteur privé, cette formation permet aux apprenants de s'initier aux meilleures pratiques en gestion de l'information.

Un groupe LinkedIn et une communauté de pratique ont également été lancés à l'hiver 2023. Alors que le groupe LinkedIn offre un espace de partage et de diffusion pour promouvoir et mettre en valeur différentes initiatives, relayer des demandes et annoncer des projets ainsi que des activités, la communauté de pratique permet à plus de 100 praticiens de la gestion de l'information de développer ensemble des expertises, des pratiques et des initiatives. Des groupes de travail consacrés à des sujets ou à des problèmes spécifiques y sont créés selon les besoins.

Par toutes ces actions et en multipliant les collaborations avec ministère de la Cybersécurité et du Numérique, BAnQ confirme son leadership au sein de l'écosystème gouvernemental comme partenaire clé de la transformation numérique et d'une gestion efficiente de l'information, en vue d'offrir des services publics exemplaires.

ENJEU 1

L'expertise
de BAnQ au service
des Québécois

ORIENTATION 2

Collaborer avec
les acteurs régionaux
et nationaux

OBJECTIF 4

Contribuer à rehausser
le niveau de littératie
et de numératie
de publics cibles*

Tenant de multiples activités dans ses différents édifices, entre autres à la Grande Bibliothèque, et en ligne, BAnQ accentuera son engagement auprès de publics ayant des besoins particuliers liés à la littératie et à la numératie, notamment en partenariat avec les organismes travaillant auprès de ceux-ci. Mieux outillées, ces personnes pourront aspirer à une plus grande autonomie et à une meilleure place au sein de la société.

Indicateur

Pourcentage de participants aux activités de littératie et de numératie issus des publics cibles* qui ont développé leurs compétences dans ces domaines

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	90 %	90 %	90 %	90 %
Résultats	✓ 92 %	✓ 90 %	✗ 89 %	✓ 98 %

Les cibles ont été déterminées à la lumière des résultats du rapport 2016 *Project Outcome: Year in Review*¹ de la Public Library Association (PLA), qui présente les résultats de sondages menés par 225 bibliothèques américaines auprès de leurs usagers. Selon ce rapport, 90 % des répondants aux sondages ont affirmé avoir appris quelque chose de nouveau grâce aux services et activités offerts par les bibliothèques et se sont dits plus confiants en leur capacité d'utiliser ces nouvelles compétences.

Apprendre tout au long de la vie

BAnQ donne la possibilité aux petits et grands d'apprendre de multiples façons à toutes les étapes de leur vie, entre autres grâce aux activités offertes sur place et en ligne. Découvrir le plaisir de lire grâce aux heures du conte, explorer les possibilités offertes par le numérique dans des ateliers d'initiation, participer à une causerie sur les finances personnelles, les occasions sont multiples.

Au cours de l'année 2022-2023, 327 activités de littératie ont rassemblé plus de 4600 usagers. La quasi-totalité des participants issus des publics cibles – personnes à faible revenu, aînés, autochtones, nouveaux arrivants, personnes handicapées – ayant répondu au sondage de rétroaction ont affirmé avoir développé leurs compétences en littératie grâce à ces activités. Un résultat qui témoigne des retombées positives de l'action de BAnQ dans le parcours des apprenants.

À souligner : en 2022-2023, la programmation a été enrichie de trois nouvelles activités de littératie numérique, dont deux s'adressant spécifiquement aux aînés et une aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle, pour que tous et toutes puissent s'épanouir, s'accomplir et prendre part au développement de la société québécoise.

* Personnes à faible revenu, aînés, autochtones, nouveaux arrivants, personnes handicapées.

1. Source : projectoutcome.org/annual.report.

ENJEU 1

L'expertise
de BAnQ au service
des Québécois

ORIENTATION 2

Collaborer avec
les acteurs régionaux
et nationaux

OBJECTIF 5

Participer à la
réussite éducative,
en soutien au milieu
de l'enseignement

Pilier de la société du savoir, BAnQ entend s'inscrire dans la volonté affirmée du gouvernement du Québec de faire de l'éducation une priorité. C'est pourquoi elle mettra son expertise au service du milieu de l'enseignement en créant des ressources éducatives numériques à partir de ses collections patrimoniales. Ces activités et outils didactiques, en lien avec les programmes d'études du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur, seront cocréés avec le milieu de l'éducation. Grâce au numérique, BAnQ pourra ainsi offrir aux enseignants et aux conseillers pédagogiques de partout au Québec des ressources directement utilisables en classe.

Indicateur

Nombre de ressources éducatives numériques cocréées
avec le milieu de l'enseignement

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	25	25	25	25 en collaboration avec des organismes culturels publics
Résultats	✓ 25	✗ 17	✓ 30 ¹	✗ 22 en collaboration avec des organismes culturels publics

Une ressource éducative numérique peut consister par exemple en une fiche-synthèse ou un tutoriel vidéo pour réaliser une activité éducative en utilisant des documents des collections de BAnQ.

l'occasion d'apprendre par la découverte, l'exploration, le divertissement, la participation et l'expérimentation. Au 31 mars 2023, ce sont 121 ressources qui étaient offertes gratuitement.

L'année 2022-2023 a été particulièrement foisonnante : 49 ressources éducatives numériques ont été cocréées avec le milieu de l'éducation, dont 22 en collaboration avec des organismes culturels. Parmi celles-ci, les ateliers La Cabane à culture, lancés d'abord par le Centre de services scolaire de Montréal en association avec BAnQ et École en réseau, et destinés à toutes les écoles primaires du Québec. Grâce à la magie de la visioconférence, plus de 30 000 élèves ont pu entre autres s'initier au chant lyrique avec l'Opéra de Montréal, découvrir la culture anicinabe et ses danses traditionnelles avec l'organisme Minwashin, et apprendre sur les arts du cirque et l'univers du clown avec l'École de cirque de Québec.

Apprendre en explorant les trésors de BAnQ

Lancé officiellement en mai 2022, le site BAnQ Éducation (education.banq.qc.ca) offre aux enseignants, conseillers pédagogiques et bibliothécaires scolaires une panoplie de ressources et d'outils pédagogiques fondés sur les trésors patrimoniaux et culturels de BAnQ. Cocréés avec le personnel enseignant, ces ressources et outils sont destinés à tous les niveaux, du préscolaire jusqu'à la formation aux adultes, et répondent aux objectifs du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ).

Des activités clés en main à réaliser en classe jusqu'aux ateliers virtuels en direct, en passant par les plateformes d'apprentissage, BAnQ Éducation offre aux élèves

Soulignons également la mise en ligne de la plateforme *Connexions – Les Archives nationales dans la classe d'aujourd'hui*, réalisée grâce au soutien de la Fondation de BAnQ. Destinée aux enseignants du secondaire, cette plateforme favorise l'approche culturelle en salle de classe, grâce au rayonnement des fonds d'archives et collections patrimoniales de BAnQ dans un contexte pédagogique. Plus de 600 documents numérisés accompagnés de fiches descriptives peuvent y être consultés.

Par ces multiples ressources, BAnQ soutient la réussite éducative en conviant les jeunes apprenants à la découverte et à l'exploration de la culture et du patrimoine d'ici.

1. Ce résultat est différent de celui publié dans le rapport annuel 2021-2022.

ENJEU 2

L'agilité
organisationnelle

ORIENTATION 3

Développer
le potentiel
de l'organisation

OBJECTIF 6

Renforcer la culture
de collaboration

Une organisation qui parle d'une seule voix et dont les efforts sont concertés répond plus efficacement aux besoins de ses usagers. L'implantation d'une culture de collaboration est une composante clé de la mobilisation du personnel, objectif recherché par toute organisation. Par conséquent, BAnQ mettra tout en place afin de favoriser la collaboration intraéquipe et interéquipes, le partage de l'information et la pleine utilisation des compétences des membres du personnel.

Indicateur

Indice de mobilisation interéquipes

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	73 %	—	—	75 %
Résultats	✓ 73 %	—	—	—

L'indice sera mesuré dans le cadre d'un sondage sur la mobilisation des membres du personnel. Ces derniers seront invités à exprimer leur accord ou leur désaccord avec des énoncés relatifs à la collaboration de leur équipe avec les autres services et unités de BAnQ.

Ce type de sondage ne peut être mené annuellement. Une plus longue période est nécessaire afin d'observer des changements à la suite des actions mises en place.

Report du sondage de mobilisation

Compte tenu du contexte de négociation des conventions collectives ayant prévalu tout au long de l'exercice, le sondage sur la mobilisation des membres du personnel a été reporté. Il sera conduit au cours des prochains mois, après signature des conventions, afin de permettre une mesure fidèle de l'indice de mobilisation interéquipes.

Pour aller plus loin ensemble

D'importantes initiatives ont été menées en 2022-2023 afin de renforcer la collaboration au sein de BAnQ. L'année a en effet été marquée par le lancement d'une structure de gestion matricielle par programmes. Par des équipes rassemblant des membres de plusieurs unités administratives aux expertises complémentaires, orientées vers une vision commune et des objectifs stratégiques, BAnQ souhaite ainsi mettre à profit les talents à travers l'institution, créer une synergie créative, permettre l'innovation et favoriser l'agilité. Tout cela en vue de mieux répondre aux besoins de nos publics, en leur offrant une expérience remarquable.

ENJEU 2

L'agilité
organisationnelle

ORIENTATION 3

Développer
le potentiel
de l'organisation

OBJECTIF 7

Accroître l'efficacité
des processus de
gestion institutionnels

L'agilité d'une organisation se mesure souvent par l'efficacité et l'efficience de ses processus. Dans le cadre du Plan stratégique 2016-2019, une cohorte de membres du personnel a été formée à l'approche Lean Six Sigma pour la révision des processus. BAnQ poursuivra cette démarche très structurée et dynamique avec les visées suivantes, pour des processus transversaux : l'amélioration de la qualité, des économies de coûts ou la réduction des délais. Ces gains aideront BAnQ à réaliser les différents volets de sa mission, malgré le contexte de ressources limitées dans lequel elle évolue depuis quelques années.

Indicateur

Nombre de processus transversaux améliorés

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1	2	3	3
Résultats	✓ 1	✓ 2	✓ 3	✓ 3

Par processus transversaux, on entend les processus impliquant ou touchant plusieurs ou l'ensemble des unités administratives de BAnQ.

Une nouvelle approche de résolution de problèmes

Trois processus transversaux ont été améliorés au cours de l'exercice 2022-2023. Afin de permettre davantage d'agilité et des gains plus rapides, une approche de résolution de problèmes a été testée pour deux d'entre eux. Les résultats étant concluants, d'autres équipes seront formées à celle-ci en vue de mieux enraciner la culture d'amélioration continue dans l'institution.

Pour bien commencer son histoire à BAnQ

Afin de leur faire vivre une belle expérience dès leurs débuts et de favoriser leur engagement et leur sentiment d'appartenance, BAnQ a formalisé son processus d'accueil et d'intégration des nouveaux membres du personnel, de sorte qu'il soit uniforme pour toutes les unités et tous les corps d'emploi. Tout a été pensé afin que l'arrivée d'un collègue soit la plus harmonieuse possible : un guide pour l'employeur, un plan d'accueil et d'intégration, un programme de formation, un calendrier de visites des édifices de BAnQ et une page intranet regroupant les informations utiles pour bien s'intégrer.

Faciliter la gestion des demandes d'accès aux fonds d'archives privées de ministres et premiers ministres

BAnQ a notamment pour mission d'assurer la conservation et la diffusion des archives publiques ainsi que de promouvoir la préservation et l'accessibilité des archives privées. La plupart des documents versés ou déposés à des fins de conservation à BAnQ sont accessibles. Toutefois, certains peuvent faire l'objet d'une restriction à la consultation. En vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les citoyens et citoyennes peuvent formuler une demande d'accès à un document provenant du fonds d'archives d'un ministre ou d'un premier ministre. Or, depuis plusieurs années, le traitement de ces demandes s'avère complexe et monopolise plusieurs ressources. Le processus a donc été revu, notamment en ce qui concerne les informations précisées dans les demandes, en vue d'un traitement efficace et équitable de ces dernières.

Optimiser les processus pour le dépôt légal des publications numériques

La *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* impose aux éditeurs le dépôt gratuit, généralement en deux exemplaires, de tout document publié au Québec, dans les sept jours suivant sa publication. Cette obligation, appelée dépôt légal, s'applique aux publications analogiques (imprimées ou sur support matériel) et, depuis mai 2022, aux publications numériques (livres, magazines, sites Web, etc.). L'entrée en vigueur du dépôt légal des documents numériques a exigé de BAnQ une optimisation de ses processus et de ses infrastructures technologiques afin de renforcer sa capacité à recevoir et à traiter ces publications. Grâce aux solutions adoptées, l'institution pourra rassembler cette portion incontournable du patrimoine documentaire publié québécois.

Déclaration de services aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyens de Bibliothèque et Archives nationales du Québec témoigne de notre engagement à offrir des services de qualité, tenant compte des attentes du public tout en étant en accord avec nos missions, notre vision et nos valeurs. Elle présente nos services offerts tant aux citoyens qu'aux ministères et organismes, les moyens utilisés pour assurer ces services ainsi que nos engagements. Elle marque notre volonté d'améliorer de façon continue la prestation des services mis à la disposition des citoyens ainsi que des ministères et organismes.



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... faire rire
aux éclats
Eounji et Ash.**

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

TABLEAU 2

Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyens

Date d'entrée en vigueur de la Déclaration de services aux citoyens : 25 mars 2021

ENGAGEMENTS	RÉSULTATS 2022-2023	RÉSULTATS 2021-2022
SERVICES AUX CITOYENS		
Répondre à une demande d'information et de référence sur place en 10 minutes	BAnQ a répondu à 100 % des demandes d'information et de référence sur place en 10 minutes ou moins. (Pour les demandes auxquelles BAnQ n'a pas répondu immédiatement, le délai moyen a été de 36 secondes.)	— ¹
Répondre à une demande d'information et de référence à distance en 3 jours ouvrables	BAnQ a répondu à 92 % des demandes de référence et à 96 % des demandes d'information en 3 jours ouvrables ou moins ² . (Le délai moyen a été de 0,7 jour pour les demandes d'information et de 1,3 jour pour les demandes de référence.)	BAnQ a répondu à 92 % des demandes de référence et à 87 % des demandes d'information en 3 jours ouvrables ou moins ² . (Le délai moyen a été de 1,6 jour pour les demandes de référence et de 1,4 jour pour les demandes d'information.)
Répondre à une demande de recherche archivistique ou de reproduction de document en 15 jours ouvrables	BAnQ a répondu à 95 % des demandes de recherche archivistique et de reproduction de document en 15 jours ouvrables ou moins ³ . (Le délai moyen a été de 4 jours.)	BAnQ a répondu à 96 % des demandes de recherche archivistique ou de reproduction de document en 15 jours ouvrables ou moins ³ . (Le délai moyen a été de 3,5 jours.)
Répondre à un commentaire formel par écrit en 30 jours	BAnQ a répondu à 99,6 % des commentaires en 30 jours ou moins. (Le délai moyen a été de 13 jours.)	BAnQ a répondu à 98,5 % des commentaires en 30 jours ou moins. (Le délai moyen a été de 12 jours.)
Prendre les appels téléphoniques du numéro principal en 1 minute	Pour 100 % des jours d'ouverture, BAnQ a répondu aux appels téléphoniques en 1 minute ou moins en moyenne. (Le délai moyen quotidien sur toute l'année a été de 15 secondes.)	Pour 97 % des jours d'ouverture, BAnQ a répondu aux appels téléphoniques en 1 minute ou moins en moyenne. (Le délai moyen quotidien sur toute l'année a été de 17 secondes.)

1. En raison de la pandémie, des périodes de services réduits et de la capacité d'accueil restreinte, cette mesure n'a pas été prise en 2021-2022.

2. Le délai de réponse représente la période entre la création de la demande et sa résolution finale. Dans la plupart des cas, l'utilisateur a reçu une première réponse bien avant le moment de la résolution.

3. Ces chiffres englobent les services à tous les types de clientèles : citoyens, entreprises, ministères et organismes.

SERVICES AUX ENTREPRISES, AUX MINISTÈRES ET AUX ORGANISMES

Répondre à une demande d'information d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation en 3 jours ouvrables	BAnQ a répondu à 95 % des demandes d'information des bibliothèques et des centres de documentation en 3 jours ouvrables ou moins. (Le délai moyen n'est pas disponible.)	BAnQ a répondu à 95 % des demandes d'information des bibliothèques et des centres de documentation en 3 jours ouvrables ou moins. (Le délai moyen a été de 1 jour.)
Analyser un calendrier de conservation soumis par un ministère ou un organisme en 60 jours ouvrables	BAnQ a analysé 98 % des calendriers de conservation soumis par les ministères et organismes gouvernementaux en 60 jours ou moins. (Le délai moyen a été de 13 jours.)	BAnQ a analysé 98 % des calendriers de conservation soumis par les ministères et organismes gouvernementaux en 60 jours ou moins. (Le délai moyen a été de 20 jours.)
Répondre à une demande de versement d'archives publiques en 60 jours ouvrables	BAnQ a répondu à 99 % des demandes de versement d'archives publiques en 60 jours ouvrables ou moins. (Le délai moyen a été de 14 jours.)	BAnQ a répondu à toutes les demandes de versement d'archives publiques en 60 jours ouvrables ou moins. (Le délai moyen n'est pas disponible.)
Répondre à une demande de recherche archivistique ou de reproduction de document en 15 jours ouvrables	BAnQ a répondu à 95 % des demandes de recherche archivistique et de reproduction de document en 15 jours ouvrables ou moins ¹ . (Le délai moyen a été de 4 jours.)	BAnQ a répondu à 96 % des demandes de recherche archivistique ou de reproduction de document en 15 jours ouvrables ou moins ¹ . (Le délai moyen a été de 3,5 jours.)
Répondre à une demande relative à l'attribution de numéros ISBN en 2 jours ouvrables	BAnQ a répondu à 100 % des demandes relatives à l'attribution de numéros ISBN en 2 jours ou moins.	— ²
Répondre à une demande d'information liée au dépôt légal en 2 jours ouvrables	BAnQ a répondu à 100 % des demandes d'information liées au dépôt légal en 2 jours ou moins.	— ²
Fournir le service de catalogage avant publication en 15 jours ouvrables	BAnQ a fourni le service de catalogage avant publication pour 100 % des demandes en 15 jours et moins.	— ²
Publier la Bibliographie du Québec ³ mensuellement	BAnQ a publié mensuellement la Bibliographie du Québec.	BAnQ a publié mensuellement la Bibliographie du Québec.

1. Ces chiffres englobent les services à tous les types de clientèles : citoyens, entreprises, ministères et organismes.

2. Ces nouveaux engagements ont été adoptés le 25 mars 2021. Des travaux ont été réalisés à partir de ce moment afin de mettre en place les mécanismes permettant la mesure de ces délais de services.

3. La Bibliographie du Québec est accessible à www2.banq.qc.ca/ressources_en_ligne/bib_bibliographie.html.

Suivi des plaintes

BAnQ place la satisfaction des usagers au cœur de ses priorités. L'institution traite leurs commentaires¹ avec objectivité, intégrité, impartialité et équité. Elle accueille ceux-ci dans une perspective d'amélioration continue et adopte une approche qui attache autant d'importance à la prévention qu'au règlement des plaintes.

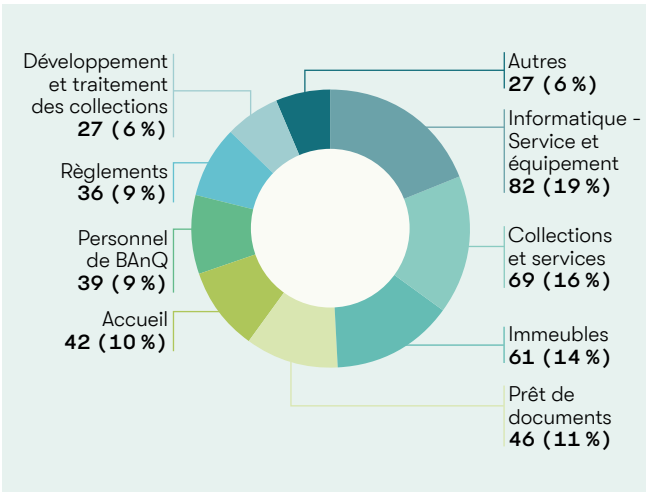
TABLEAU 3
Délai moyen de réponse aux plaintes des usagers

	2022-2023	2021-2022
Délai moyen de réponse aux plaintes des usagers (jours)	13	12

TABLEAU 4
Commentaires et plaintes des usagers

	2022-2023	2021-2022
Commentaires	126	146
Plaintes	429	448
TOTAL	555	594

GRAPHIQUE 1
Objets des plaintes pour l'exercice 2022-2023



1. En vertu du Règlement sur la gestion des commentaires des usagers, accessible à banq.qc.ca.

Rapport d'activités de la protectrice des usagers de BAnQ

Le dernier palier de traitement des plaintes est constitué du protecteur des usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. En vertu du Règlement sur le protecteur des usagers de BAnQ², le protecteur a pour fonction de recevoir et d'examiner toute plainte formulée par un usager de l'institution qui, après avoir épuisé tous les recours internes normaux à sa disposition, s'estime victime d'injustice ou de discrimination dans les services offerts par BAnQ. Il a aussi pour fonction de faire enquête lorsqu'il le juge nécessaire, d'évaluer le bien-fondé de la demande et de transmettre ses recommandations aux autorités compétentes, s'il y a lieu.

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, cinq plaintes ont été portées à l'attention de M^e Julie Girard, protectrice des usagers de BAnQ :

- Deux plaintes ont été jugées irrecevables. Une de ces plaintes a été jugée non recevable en raison du fait que les recours internes n'avaient pas été épuisés. Les usagers ont été invités à se prévaloir des mécanismes à leur disposition. L'autre plainte n'entrait pas dans la description des fonctions de la protectrice des usagers.
- Une communication reçue ne constituait pas réellement une plainte, mais plutôt une observation. Il a été confirmé auprès de l'utilisateur que celui-ci ne souhaitait pas porter plainte.
- Une plainte a fait l'objet d'un refus d'intervenir à la suite d'un examen sommaire, l'objet de la plainte étant apparu hors de la compétence de la protectrice des usagers. Cette plainte est par ailleurs devenue sans objet à la suite de l'intervention de membres du personnel de BAnQ.
- Une plainte a fait l'objet d'un examen durant la période de référence. Cette plainte est devenue sans objet en cours d'enquête, une médiation ayant offert à l'utilisateur les réponses à ses préoccupations. Cette enquête a été fermée en avril 2022.

2. Le Règlement sur le protecteur des usagers de BAnQ et la Politique sur la gestion des plaintes et commentaires des usagers de BAnQ sont accessibles à banq.qc.ca.



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... viser
l'excellence.**

José Oliveira, technicien à la numérisation



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

... s'évader
en duo.

Les ressources utilisées

- 72 Utilisation des ressources humaines
- 75 Utilisation des ressources financières
- 76 Utilisation des ressources informationnelles

Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

TABEAU 5

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2023	2022	ÉCART
Archives nationales	105	98	7
Bibliothèque nationale	115	121	-6
Grande Bibliothèque	288	284	4
Autres secteurs d'activité	156	153	3
TOTAL	664¹	656¹	8

Formation et perfectionnement du personnel

TABEAU 6

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité²

CHAMP D'ACTIVITÉ	2022 (\$)	2021 (\$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	243 186	197 304
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	66 494	61 722
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	75 420	206 295
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	41 824	15 798
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	49 384	75 603

1. Inclut les surnuméraires.

2. Cette reddition de comptes est faite pour l'année civile.

TABEAU 7
Évolution des dépenses en formation¹

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2022	2021
Proportion de la masse salariale	1,23 %	1,49 %
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	3,58	3,47
Professionnel	1,20	2,02
Fonctionnaire	1,79	3,18
TOTAL²	1,57	1,94
Somme allouée par personne ³	709,85 \$	842,32 \$ ⁴

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période

de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période.

TABEAU 8
Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2022-2023 (%)	2021-2022 (%)	2020-2021 (%)
Taux de départ volontaire	12,36	10,56	6,21

1. Cette reddition de comptes doit être faite pour l'année civile.
2. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.
3. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.
4. Cette somme est différente de celle publiée dans le rapport 2021-2022.

TABEAU 9

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	21	15	12

La hausse du taux de départ volontaire du personnel régulier observée à BAnQ s'inscrit dans un contexte de rareté de main-d'œuvre qui engendre une forte concurrence entre les employeurs au chapitre des conditions de travail. Cette concurrence est accentuée par l'inflation vécue depuis l'été 2021. Devant la hausse du coût de la vie, les salaires et les avantages sociaux ont d'ailleurs été les principaux motifs de départ exprimés par les démissionnaires en 2022-2023. L'année a été marquée par des négociations pour le renouvellement des conventions collectives des deux unités syndicales de BAnQ, échues depuis avril 2020¹.

De plus, le nombre de membres du personnel en âge de prendre leur retraite augmente depuis quelques années.

Pour attirer et fidéliser les talents, BAnQ a déployé des mesures innovantes au cours de cet exercice. D'abord, elle a adopté un cadre flexible autorisant

le télétravail qui permet un meilleur équilibre entre les activités personnelles, familiales et professionnelles. Le plan de régionalisation des emplois (voir section suivante) lancé en 2021 contribue également à cette recherche d'équilibre. En parallèle, une réflexion a été amorcée avec un groupe de membres du personnel pour l'aménagement d'espaces de travail partagés dans les édifices de l'institution, dans le but d'en faire des lieux de création, d'innovation, de collaboration et de socialisation. L'expérience employé se trouve également bonifiée grâce à l'amélioration du processus d'accueil et d'intégration des nouveaux membres du personnel. Et depuis l'automne 2022, un comité social cultive le bonheur de tous et toutes en organisant avec énergie divers rassemblements : activités, fêtes, concours, etc. Dans une période d'après pandémie, ces occasions de se réunir et d'échanger ont été particulièrement recherchées et appréciées.

Régionalisation de 5000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise² : la régionalisation de 5000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

À BAnQ, la régionalisation de 21 emplois est visée pour le 30 septembre 2028. Au 31 janvier 2023, 8 emplois avaient été régionalisés, à la suite de déménagements de membres du personnel en région et de la dotation de postes auparavant occupés par des employés habitant en zone urbaine par des personnes habitant en région.

TABEAU 10

Emplois régionalisés au 31 janvier 2023³

CIBLE DES EMPLOIS À RÉGIONALISER PAR BAnQ AU 30 SEPTEMBRE 2028	TOTAL DES EMPLOIS RÉGIONALISÉS PAR BAnQ DU 1 ^{er} OCTOBRE 2018 AU 31 JANVIER 2023
21	8

1. Des ententes de principes sont intervenues le 6 avril 2023 avec le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPG-Q) et le 15 mai 2023 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs uni.e.s de BAnQ - CSN (STTUBAnQ-CSN).
2. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation, qui ne sont pas visés par le plan.
3. Emplois régionalisés au 31 janvier 2023, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

TABLEAU 11

Dépenses et évolution par secteur d'activité en 2022-2023

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2022-2023 ¹ (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES AU 31 MARS 2023 (000 \$)	ÉCART (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES 2021-2022 ² (000 \$)
Archives nationales	15 349	15 655	306	14 177
Bibliothèque nationale	8 785	9 063	278	8 323
Grande Bibliothèque	27 470	27 717	248	26 667
Catalogue des bibliothèques du Québec (CBQ) et Service québécois de traitement documentaire (SQTD)	3 310	3 256	(54)	3 071
Contributions octroyées aux organismes	3 256	3 061	(195)	2 361
Directions en soutien aux missions	21 532	21 405	(127)	18 958
Frais financiers, amortissements et perte nette à la cession d'immobilisations corporelles	20 331	21 363	1 032	20 239
TOTAL	100 033	101 520	1 488	93 796

Les dépassements budgétaires par rapport au budget des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale et de la Grande Bibliothèque résultent des négociations des conventions collectives des employés syndiqués de BAnQ.

L'économie par rapport au budget des contributions octroyées aux organismes découle d'un délai dans la réallocation d'une contribution additionnelle non récurrente.

Finalement, le dépassement budgétaire par rapport aux frais financiers s'explique par la hausse des taux d'intérêt des emprunts liés aux maintien des actifs.

1. Budget de dépenses 2022-2023, Crédits et dépenses des portefeuilles.

2. Comptes publics 2021-2022.

Utilisation des ressources informationnelles

L'année a été marquée par la poursuite des projets planifiés dans le cadre de la transformation numérique de BAnQ et du Plan stratégique de BAnQ. Plusieurs interventions ont été réalisées au bénéfice de l'institution et de ses usagers.

- Lancement du nouveau site Web de BAnQ (projet LyXn). Ce nouveau site réalisé en lien avec l'objectif 1 du Plan stratégique de BAnQ, Améliorer l'expérience en ligne des usagers, propose une facture graphique épurée, des contenus renouvelés et une expérience de consultation moderne, conviviale et accueillante.
- Déploiement de l'accès sans fil Eduroam, qui offre aux étudiants, enseignants, chercheurs et membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'aux membres du personnel de BAnQ un accès sécurisé et gratuit à Internet dans des milliers d'institutions, réparties dans plus de 100 pays. Ce nouveau service permet de leur assurer une connexion sûre et stable dans les édifices de BAnQ.
- Réalisation des ajouts et modifications nécessaires au système intégré de gestion de bibliothèque en lien avec les nouvelles heures d'ouverture de la Grande Bibliothèque et avec les nouvelles règles d'abonnement et d'emprunt.
- Avancement du projet de gestion de l'information « Cordonnier bien chaussé » afin de réorganiser l'espace réseau partagé et de centraliser l'information administrative de BAnQ.
- Renouvellement du contrat de soutien et d'évolution du système intégré de gestion de bibliothèque pour une période de trois ans.
- Dans le cadre du projet PPMI, qui vise la mise à jour de quatre des systèmes informatiques fondamentaux de BAnQ (Portfolio, Pivotal, MondoGateway et InMedia), de nouveaux livrables et améliorations permettant la réservation de postes informatiques ont été mis en ligne afin d'offrir un meilleur service et d'améliorer l'expérience. Développement en cours d'une solution renouvelée de suggestion d'achat.
- Lancement du nouveau site du Service québécois du livre adapté et mise en place de correctifs jugés essentiels pour donner suite à la rétroaction des utilisateurs.
- Dans la foulée des ententes de télétravail conclues par BAnQ avec des membres du personnel, mise en place des règles et processus de remise et d'emprunt de matériel informatique afin de contribuer au bien-être du télétravailleur, en fonction de son environnement de travail et de ses choix personnels.
- Modernisation des espaces de rencontre à la Grande Bibliothèque avec l'ajout de salles de réunion Teams et de salles dotées de systèmes avec caméra 360° qui facilitent les échanges entre personnes sur place, personnes en télétravail et partenaires externes.
- À la suite de l'instauration du dépôt légal des publications numériques, début des travaux d'analyse et début des travaux de rehaussement technologique de la plateforme IDEL du dépôt légal.
- Production du dossier d'affaires de Dépôt numérique fiable et soumission au ministère de la Cybersécurité et du Numérique.
- Création du Bureau de projets institutionnels, qui assurera la gestion des grands projets à BAnQ sous la direction du Comité de développement institutionnel.
- Participation au projet de Stratégie numérique des bibliothèques publiques du Québec avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec et démarrage des activités concernant l'évolution du système intégré de gestion de bibliothèque.
- Création d'une table de concertation regroupant les dirigeants des technologies de l'information des organismes du ministère de la Culture et des Communications à l'initiative de BAnQ, permettant le partage des meilleures pratiques et le développement de projets communs, dont un appel d'offres pour la réalisation d'un audit de conformité en sécurité de l'information qui a permis d'économiser des milliers de dollars. Cette nouvelle façon de procéder va augmenter la capacité à réaliser différents projets.

BAnQ a progressé dans l'évolution nécessaire de ses systèmes et dans la mise à jour de ses mécanismes et pratiques de sécurité afin de répondre aux exigences du Centre gouvernemental de cyberdéfense, du ministère de la Cybersécurité et du Numérique et du ministère de la Culture et des Communications.

- Modernisation du réseau filaire et des commutateurs à Montréal et dans toutes les régions du Québec. Les nouveaux équipements plus performants permettent un soutien plus rapide et efficace et contribuent à rehausser la sécurité et la fiabilité du réseau filaire.
 - Déploiement de la mesure de sécurité Authentification multifacteur pour l'ensemble du personnel afin de protéger adéquatement les accès aux réseaux et systèmes de BAnQ.
 - Campagne de sensibilisation à la sécurité informatique auprès des membres du personnel de BAnQ dans le cadre du Mois de la cybersécurité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Les organismes publics et les entreprises du gouvernement comme BAnQ détiennent des informations personnelles et confidentielles qui peuvent être utilisées pour perpétrer des vols d'identité. Les membres du personnel de BAnQ ont été sensibilisés à leur devoir de protéger ces informations et d'adopter de bons réflexes en matière de cybersécurité.
 - Exercices internes de rehaussement du niveau de la sécurité des actifs informatiques de BAnQ. Ajouts de correctifs applicatifs et d'outils de surveillance et de protection des réseaux et systèmes de BAnQ. Trois firmes externes ont été sollicitées pour la mise à l'épreuve des mesures mises en place à l'aide de tests d'intrusion et d'audit de sécurité.
- Activités en continuité avec le décret 596-2020 pour la consolidation des centres de traitement informatique. Migration des plateformes Jira et C2 vers des fournisseurs de services infonuagiques. Sollicitation auprès de firmes spécialisées en infonuagique et choix du partenaire technologique pour la réalisation d'un mandat d'analyse préliminaire de migration infonuagique.
 - Publication d'un appel d'offres public et adjudication d'un contrat pour l'implantation d'un système SOC/SIEM apportant une couche supplémentaire de sécurité aux actifs informatiques de BAnQ.
 - Progression dans le remplacement des liens existants de Fibre noire et Beanfield, afin de bénéficier des liens du RISQ. Une fois que le RISQ aura mis en place une redondance à la Bibliothèque nationale (site Rosemont), BAnQ sera en mesure de transférer complètement le trafic Internet vers le réseau du RISQ. BAnQ a également entrepris la construction d'un lien du RISQ vers la bibliothèque Saint-Sulpice, en prévision de l'ouverture de la Maison de la chanson et de la musique du Québec.
 - Amélioration du lien LANX aux Archives nationales à Québec, en augmentant la vitesse de transmission de 100 Mo à 1 Go sur le réseau du RISQ. Le réseau LANX du Complexe scientifique, précédemment connecté via Fibrenoire, a été migré vers le réseau du RISQ, ce qui a permis une augmentation de la vitesse de transmission de 100 Mo à 1 Go.

Ces changements et améliorations témoignent de l'engagement de BAnQ à fournir à son personnel et à ses utilisateurs des services de télécommunication de haute qualité, offrant une connectivité rapide, fiable et sécurisée.

TABEAU 12
Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2022-2023

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (000 \$)	DÉPENSES (000 \$)
Projets ¹	2 773,9	14,2
Activités ²	2 389,4	6 276,0
TOTAL	5 163,3	6 290,2

1. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

2. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... restaurer
des trésors.**

Autres exigences

- 80 Gestion et contrôle des effectifs
- 81 Développement durable
- 84 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics
- 84 Accès à l'égalité en emploi
- 86 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
- 87 Gouvernance des sociétés d'État
- 100 Accès aux documents et protection des renseignements personnels
- 103 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
- 104 Égalité entre les femmes et les hommes
- 105 Politique de financement des services publics

Gestion et contrôle des effectifs

TABEAU 13

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril au 31 mars

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement	79 457	0	79 457	43,51
Personnel professionnel	405 155	3 866	409 021	223,96
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	529 170	3 943	533 113	291,91
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	17 490	291	17 781	9,74
Étudiants et stagiaires	3 863	0	3 863	2,12
TOTAL 2022-2023	1 035 135	8 100	1 043 235	571,23
TOTAL 2021-2022	1 058 247	6 853	1 065 100	583,20

En 2022-2023, 1 043 235 heures ont été rémunérées par BAnQ, ce qui correspond à 571,23 équivalents temps complet (ETC). La cible maximum fixée par le Secrétariat

du Conseil du trésor de 1 119 522 heures rémunérées, soit 613 ETC, a donc été respectée.

Contrats de service

TABEAU 14

Contrats de service comportant une dépense de 25 000\$ et plus conclus en 2022-2023

	NOMBRE	VALEUR (\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	1	30 913
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ¹	75	14 370 095
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICE	76	14 401 008

1. Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2022-2023

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023	ATTEINTE DE LA CIBLE
1. Gérer les ressources matérielles de façon écoresponsable	Nombre de fournisseurs adhérant au télévirement	1 500 fournisseurs	1 559 fournisseurs	✓
	Établissement d'un processus organisationnel visant à évaluer le pourcentage des achats écoresponsables	Processus établi	Processus non établi	✗
	Pourcentage des installations où les matériaux de construction et de rénovation sont valorisés	75 % des installations	80 % des installations ¹	✓
2. Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des employés	Nombre d'activités d'information, de sensibilisation ou d'éducation offertes aux employés	2 activités	3 activités : Mois du vélo; installation de 4 bornes pour véhicules électriques dans le stationnement de la Grande Bibliothèque, dont 2 sont exclusives aux membres du personnel; partenariat avec BIXI Montréal pour l'installation d'un îlot de recharge fourni en électricité par BAnQ.	✓
	Déploiement d'un cadre de référence en matière de télétravail	Cadre de référence déployé	Cadre de référence déployé	✓
3. Améliorer la gestion écoresponsable de l'environnement technologique	Réduction du nombre d'imprimantes dans les aires administratives	Réduction de 50 %	Projet démarré	✗

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

4. Promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel	Nombre de documents numérisés des collections patrimoniales disponibles en ligne	Augmentation de 8 %	Augmentation de 11 %	✓
---	--	---------------------	----------------------	---

1. Résultat basé sur une estimation raisonnable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023	ATTEINTE DE LA CIBLE
5. Augmenter l'engagement des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale	Nombre de projets de partenariat avec des organismes communautaires	1 projet de partenariat	<i>Parcelles</i> : activité d'agriculture urbaine et de réinsertion socio-communautaire avec Sentier Urbain et le programme TAPAJ de Spectre de rue pour jeunes en situation de précarité	✓

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

	Nombre d'activités proposées aux populations itinérantes et en situation précaire	2 activités	2 séries d'ateliers de médiation culturelle réalisées avec trois centres d'entraide pour femmes (6 ateliers au total)	✓
6. Mettre sur pied des activités permettant à des gens de milieux défavorisés d'accéder à la culture	Nombre de projets destinés aux gens défavorisés	1 projet	<i>Parcelles</i> : activité d'agriculture urbaine et de réinsertion socio-communautaire avec Sentier Urbain et le programme TAPAJ de Spectre de rue pour jeunes en situation de précarité	✓

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2022-2023	RÉSULTATS 2022-2023	ATTEINTE DE LA CIBLE
7. Être une organisation proactive en matière de saines habitudes de vie	Pourcentage des employés ayant participé à une activité relative aux saines habitudes de vie	40 % des employés	35 % des employés ¹ ont participé à une campagne de sensibilisation aux saines habitudes alimentaires incluant des outils de référence, la distribution de collations santé ainsi qu'un concours de recettes.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

8. Promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail	Pourcentage des employés ayant reçu une formation sur la prévention et la sécurité en milieu de travail	100 % des employés visés	100 % des employés faisant partie des groupes visés par des formations spécifiques à la prévention et à la sécurité en milieu de travail ont reçu des formations spécifiques à leurs fonctions	
--	---	--------------------------	--	---

1. Résultat basé sur une estimation raisonnable.

Divulgation d’actes répréhensibles à l’égard d’organismes publics

À la suite de l’entrée en vigueur de la *Loi facilitant la divulgation d’actes répréhensibles à l’égard des organismes publics* le 1^{er} mai 2017, aucune divulgation

n’a été reçue par la responsable du suivi des divulgations à BAnQ au 31 mars 2023.

Accès à l’égalité en emploi

Données globales

TABEAU 15
Effectif régulier au 31 mars 2023

Nombre de personnes occupant un poste régulier	664
--	-----

TABEAU 16
Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d’emploi, en 2022-2023

RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
47	77 ¹	8	2

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, autochtones et personnes handicapées

TABEAU 17
Embauche de membres de groupes cibles en 2022-2023

STATUT D’EMPLOI	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES EMBAUCHÉS	NOMBRE D’ANGLOPHONES EMBAUCHÉS	NOMBRE D’AUTOCHTONES EMBAUCHÉS	NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES MEMBRES D’AU MOINS UN GROUPE CIBLE	TAUX D’EMBAUCHE DE MEMBRES D’AU MOINS UN GROUPE CIBLE PAR STATUT D’EMPLOI (%)
Régulier	47	10	n. d.	1	1	12	25,53
Occasionnel	77	9	n. d.	0	4	13	16,88
Étudiant	8	2	n. d.	0	1	3	37,50
Stagiaire	2	1	n. d.	0	0	1	50,00

TABLEAU 18

Évolution du taux d'embauche global de membres des groupes cibles par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2022-2023 (%)	2021-2022 (%)	2020-2021 (%)
Régulier	25,53	24,14	26,09
Occasionnel	16,88	17,14	15,00
Étudiant	37,50	12,50	0,00
Stagiaire	50,00	0,00	33,33

TABLEAU 19

Évolution de la présence de membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — résultats comparatifs au 31 mars

GRUPE CIBLE	NOMBRE AU 31 MARS 2023	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2023 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2022	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2022 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2021	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2021 ¹ (%)
Anglophones	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
Autochtones	5	0,75	3	0,51	3	0,50
Personnes handicapées	14	2,11	10	1,71	14	2,33

TABLEAU 20

Évolution de la présence de membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultats comparatifs au 31 mars

GRUPE CIBLE PAR REGROUPEMENT DE RÉGIONS	NOMBRE AU 31 MARS 2023	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2023 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2022	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2022 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2021	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2021 (%)
MVE Montréal/Laval	123	20,47	116	20,86	125	19,90
MVE Outaouais/ Montréal	0	0,00	0	0,00	0	0,00
MVE Estrie/Lanaudière/ Laurentides	0	0,00	0	0,00	0	0,00
MVE Capitale- Nationale	0	0,00	0	0,00	0	0,00
MVE Autres régions	0	0,00	0	0,00	0	0,00

1. Incluant les surnuméraires.

TABLEAU 21

Présence de membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	7	15,56

Femmes

TABLEAU 22

Taux d'embauche de femmes en 2022-2023 par statut d'emploi

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	47	77	8	2	134
Nombre de femmes embauchées	29	45	5	1	80
Taux d'embauche de femmes	61,70 %	58,44 %	62,50 %	50,00 %	59,70 %

TABLEAU 23

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	AGENTES ET AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	45	246	178	186	0	9	664
Nombre total de femmes	27	155	108	120	0	0	410
Taux de représentation des femmes	60,00 %	63,01 %	60,67 %	64,52 %	0,00 %	0,00 %	61,75 %

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Les administrateurs et les dirigeants de BAnQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, adopté en 2016

et mis à jour en 2017 (reproduit à l'annexe 1 et accessible à banq.qc.ca). En 2022-2023, aucun cas de transgression au Code n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

Gouvernance des sociétés d'État

Activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de BAnQ a tenu sept séances au cours de l'exercice 2022-2023 : le 13 mai, le 22 juin, le 20 octobre, le 8 décembre, le 20 janvier, le 2 février et le 23 mars. Dans l'accomplissement de son mandat, le conseil a :

► **SUR RECOMMANDATION DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES :**

- APPROUVÉ les états financiers au 31 mars 2022 ;
- ADOPTÉ le budget annuel 2022-2023 ;
- ADOPTÉ la tarification des services offerts par BAnQ pour l'année 2023 ;
- ADOPTÉ les prévisions budgétaires pluriannuelles (COF) ;
- APPROUVÉ la Politique de vérification interne.

► **SUR RECOMMANDATION DU COMITÉ SUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE :**

- ADOPTÉ la Politique sur le partage et la valorisation des données.

► **SUR RECOMMANDATION DU COMITÉ DES USAGERS :**

- ADOPTÉ le plan de développement durable 2022-2023 ;
- ADOPTÉ le plan d'action relatif aux services adaptés 2022-2023 ;
- ADOPTÉ une recommandation au gouvernement de procéder au renouvellement du mandat de Michel De Césari à titre de membre usager du conseil de BAnQ pour un mandat de quatre ans, non renouvelable.

► **APPROUVÉ :**

- le rapport annuel d'activités 2021-2022 de BAnQ ;
- le calendrier des rencontres du conseil d'administration et des comités 2022-2023 ;
- le tableau de bord des risques stratégiques 2022.

► **ADOPTÉ :**

- l'institution d'un régime d'emprunts, valide du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023, permettant à BAnQ d'emprunter un montant maximal de 119 996 401 \$, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par le ministère de la Culture et des Communications ;
- l'institution d'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2023, permettant à BAnQ d'emprunter un montant maximal de 76 741 838 \$ par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés par le ministère de la Culture et des Communications ;
- l'entente d'intention conclue avec Hydro-Québec qui souhaite acquérir une parcelle de terrain, propriété de BAnQ, d'une superficie approximative de 64 000 pieds carrés, située à l'intersection des rues Berri et Ontario, afin d'y construire un poste de transformation électrique afin de répondre à la forte croissance de la demande en électricité du centre-ville de Montréal ;
- la modification du Règlement sur l'abonnement et l'emprunt (R-8).

► **AUTORISÉ :**

- la majoration du contrat conclu avec BiblioMondo inc. de 170 000 \$, ce qui porte le montant maximal du contrat à 1 770 061 \$; et autorisé la pdg et le directeur général des ressources informationnelles à signer conjointement l'avenant au nom de BAnQ ;
- la conclusion d'un contrat, de gré à gré, avec BiblioMondo inc., pour le soutien et l'évolution du système de gestion intégré de bibliothèque, pour une période de trois ans débutant le 1^{er} avril 2023, pour un montant maximal de 1 952 317,96 \$ ventilé comme suit : un montant de 1 352 317,96 \$ pour le soutien forfaitaire imputable au fonds de fonctionnement et un montant de 600 000 \$ (200 000 \$ par

année), non garanti, pour les travaux d'évolution imputables au fonds de maintien d'actifs; et autorisé la pdg et le directeur général des ressources informationnelles à signer le contrat au nom de BAnQ;

- BAnQ à signer l'offre d'achat soumise par Hydro-Québec pour la parcelle de terrain située à l'intersection des rues Berri et Ontario à Montréal, désignée comme étant une partie du lot numéro 5 878 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ayant une superficie approximative de 64 000 pieds carrés, et l'acte de vente qui s'ensuit, conditionnellement à l'obtention de toute autorisation du gouvernement requise par la loi; et autorisé la pdg et le directeur général de l'administration et des finances à signer conjointement le contrat au nom de BAnQ;
- la conclusion d'un contrat de gré à gré, d'une durée de cinq ans, avec la Société Parc Auto du Québec, pour la gestion du stationnement de la Grande Bibliothèque, comportant une dépense maximale de 1 150 000 \$, à titre de frais de gestion; et autorisé la pdg et le directeur général de l'administration et des finances à signer conjointement le contrat au nom de BAnQ.

► **NOMMÉ :**

- Chantal Brodeur à titre de présidente du comité des ressources humaines de BAnQ, pour un mandat se terminant le 31 juin 2025.

► **ABROGÉ :**

- la Politique de restauration et de conditionnement des collections patrimoniales documentaires dès l'entrée en vigueur de la Directive relative à la restauration des documents patrimoniaux analogiques.

Fonctionnement des comités

Comité d'audit et des finances

Le comité d'audit et des finances est formé de trois membres indépendants dont un est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au Code des professions (RLRQ, c. C-26). Ce membre est président d'office du comité.

Composition du comité au 31 mars 2023

MICHEL HAMELIN, président
GASTON BELLEMARE
NADINE LE GAL

Le comité a tenu 5 réunions durant l'exercice 2022-2023, aux dates suivantes : 10 juin, 6 octobre, 18 novembre, 26 janvier et 9 mars. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

► **RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

- d'approuver les états financiers au 31 mars 2022;
- d'adopter le budget annuel 2022-2023;
- d'adopter la révision de la Politique de vérification interne;
- d'adopter la liste des tarifications des services offerts par BAnQ pour 2023;
- d'adopter les prévisions budgétaires pluriannuelles (COF).

► **APPROUVÉ :**

- le plan de vérification interne 2023-2024.

► **ADOPTÉ :**

- la Charte de vérification interne, qui remplace toute autre charte adoptée auparavant par le comité d'audit et des finances.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est formé de trois membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2023

GASTON BELLEMARE, président
CHANTAL BRODEUR
NADINE LE GAL

Considérant l'important chantier de travaux d'analyse et de révision du corpus réglementaire en cours à BAnQ, la rencontre du comité prévue au cours de l'exercice a été reportée à juin 2023.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est formé de trois membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2023

CHANTAL BRODEUR, présidente
LINDA BEAUPRÉ
THERESA ROWAT

En raison de conflits d'horaires, la rencontre prévue au cours de l'exercice a dû être reportée à avril 2023.

Comité des usagers

Le comité des usagers est formé de deux membres indépendants, de membres externes ainsi que du directeur général de la Grande Bibliothèque.

Composition du comité au 31 mars 2023

MICHEL DE CÉSARÉ, président
THERESA ROWAT
MARTIN DUBOIS, directeur général de la Grande Bibliothèque
NICHOLAS COTTON LIZOTTE, membre externe
ANNE JARRY, membre externe

Le comité a tenu cinq réunions durant l'exercice 2022-2023, aux dates suivantes : 5 avril, 31 mai, 8 août, 29 novembre et 23 février. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- d'adopter le projet de Plan d'action relatif aux services adaptés pour l'année 2022-2023 et de le transmettre à l'Office des personnes handicapées du Québec ;
- d'adopter une résolution recommandant au gouvernement de procéder au renouvellement du mandat de Michel De Césaré à titre de membre usager du conseil de BAnQ, et ce, pour un mandat de quatre ans, non renouvelable ;
- de prendre acte des principes énoncés dans les projets de Directive sur le processus de sélection des membres externes du comité des usagers et de modification aux Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ, de les appuyer et de modifier les Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ en fonction des principes contenus dans ces deux projets.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité sur la transformation numérique

Le comité sur la transformation numérique est formé de trois membres indépendants.

Composition du comité au 31 mars 2023

BAMBA SISSOKO, président
LINDA BEAUPRÉ
SANDY HERVIEUX

Le comité a tenu trois réunions durant l'exercice 2022-2023, aux dates suivantes : 18 mai, 5 octobre et 13 mars. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- d'adopter la Politique sur le partage et la valorisation des données institutionnelles.

Le comité a également fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... faire vibrer
David.**



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

... Mary
et sa tribu.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2023

En vertu de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, le conseil d'administration de BANQ est composé de 15 membres :

- le président du conseil ;
- la présidente-directrice générale ;
- 3 représentantes désignées par la Ville de Montréal ;
- le représentant des usagers ;
- 2 membres provenant du milieu archivistique (un membre doit posséder une expertise dans le domaine de la gestion documentaire au sein d'un organisme public au sens de l'article 2 de la *Loi sur les archives*) ;
- 2 membres provenant du milieu de la bibliothéconomie ;
- 1 membre provenant du milieu culturel ;
- 4 membres provenant de milieux divers, dont le milieu des affaires.

Au moins trois des membres proviennent de régions autres que celle de Montréal.

Par ailleurs, en respect de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, parmi les 15 membres :

- 11 membres sont indépendants¹, dont le président (soit plus des deux tiers exigés) ;
- 10 membres sont des femmes ;
- 1 membre était âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination.

Les membres du conseil d'administration sont assujettis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, reproduit à l'annexe 1.

1. En vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, un membre se qualifie comme administrateur indépendant s'il n'a pas, de manière directe ou indirecte, de relations ou d'intérêts, par exemple de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de ses décisions eu égard aux intérêts de la société.

Président du conseil d'administration

FRÉDÉRIC BOUCHARD

Date de nomination
16 mars 2022

Date d'échéance
15 mars 2027

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Érudit

Centre Jacques-Cartier

MILA

Institut de recherche en biologie végétale

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

Doyen, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal

Professeur titulaire, Département de philosophie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal

Professeur titulaire au Département de philosophie de l'Université de Montréal, Frédéric Bouchard est depuis juin 2017 le doyen de la Faculté des arts et des sciences de l'Université.

Philosophe des sciences et philosophe de la biologie, il mène des recherches interdisciplinaires qui portent principalement sur les fondements théoriques de la biologie évolutionnaire et de l'écologie ainsi que sur les rapports entre science et société.

Nommé membre de la Société royale du Canada en 2021, il a été vice-recteur associé à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation de l'Université de Montréal, et le premier titulaire de la chaire ÉSOPE de philosophie (2014-2016). Il est membre du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, dont il a été le directeur (2014-2015). Il a également été élu président de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) pour un mandat de deux ans (2015-2017) et a été président de l'Association canadienne de philosophie. À l'automne 2022, il a présidé le comité sur le système fédéral de soutien à la recherche.

Présidente-directrice générale de BANQ

MARIE GRÉGOIRE

Date de nomination
9 août 2021

Date d'échéance
8 août 2026

Autres conseils d'administration
Domaine Forget
Fondation Carmand Normand

Présidente-directrice générale de BANQ

Marie Grégoire a occupé plusieurs postes de cadre dans de grandes entreprises des secteurs économique et social. Associée fondatrice de TACT Intelligence-conseil, elle a également prêté ses talents à IBM, à Bell, à Desjardins et à Zoom Media.

En plus d'avoir enseigné à l'Université du Québec à Montréal, elle a contribué à plusieurs publications à titre d'auteure. Elle a entre autres participé à la relance de *Premières en affaires*, un magazine d'information traitant de développement économique au féminin.

Engagée dans son milieu, elle a siégé à plusieurs conseils d'administration, notamment à l'Institut de cardiologie de Montréal. Elle a aussi œuvré auprès de la Fondation pour l'alphabétisation et de l'Institut Pacifique. Elle est aujourd'hui membre du conseil du Domaine Forget et de la Fondation Carmand Normand.

En 2002-2003, Marie Grégoire a siégé à l'Assemblée nationale à titre de députée de Berthier. En tant que chroniqueuse à la radio et à la télévision, elle a ensuite occupé une place bien en vue dans le paysage médiatique québécois pendant plus de 15 ans.

Elle a été nommée présidente-directrice générale de BANQ par le Conseil des ministres le 7 juillet 2021 pour un mandat de cinq ans à compter du 9 août 2021.

Vice-président du conseil d'administration

Membre du milieu culturel – domaine du livre, du cinéma ou de la musique

GASTON BELLEMARE

Président du comité de gouvernance et d'éthique et membre du comité d'audit et des finances

Date de nomination
22 septembre 2021
(3^e mandat)

Date d'échéance
21 septembre 2025

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Fondation Les Forges Inc.
Festival international de la poésie de Trois-Rivières
Centre québécois du P.E.N. international
Fondation des parlementaires québécois –
Cultures à partager

Président-fondateur, Festival international de la poésie de Trois-Rivières

Cofondateur en 1971 et président pendant 25 ans des Écrits des Forges, Gaston Bellemare est membre honoraire de l'Association nationale des éditeurs de livres, qu'il a présidé de 2004 à 2008 et de 2010 à 2012. Il a été membre de la Commission du droit de prêt public (2005-2012) et président de Copibec (2008-2013).

Officier de l'Ordre national du Québec (2002), membre de l'Ordre du Canada (2013) et membre de l'Ordre des arts et des lettres du Québec (2022), il a obtenu le Prix du Québec Georges-Émile Lapalme (2007) et est détenteur d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec à Trois-Rivières (2010). Gaston Bellemare est président du Festival international de la poésie de Trois-Rivières, qu'il a fondé en 1985.

Bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal, nommée d'office, art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

DOMINIQUE GAZO

Date de nomination
25 mai 2020

Directrice des bibliothèques, Ville de Montréal

Après avoir été bibliothécaire en France, Dominique Gazo a poursuivi à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal des études la menant à l'obtention d'un doctorat en 2009. En 2011, elle s'est jointe aux Bibliothèques de Montréal. À partir de 2015, elle a été chef de la division Culture et bibliothèques, puis directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'Arrondissement de Lachine. Elle a été membre observatrice à l'Association des bibliothèques publiques du Québec en 2020 et 2021. Elle a été nommée directrice des bibliothèques à la Ville de Montréal en mai 2020.

Membres nommés par le gouvernement sur la recommandation de la Ville de Montréal, art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

ELSA MARSOT

Date de nomination
7 avril 2021

Date d'échéance
6 avril 2025

Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Ville de Montréal

Elsa Marsot travaille à l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal depuis 2012. Après y avoir été bibliothécaire, elle a pris la fonction de chef de section en 2013, puis de chef de division de la culture et des bibliothèques en 2014, avant de devenir directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Titulaire d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information de l'Université de Montréal, elle a également poursuivi des études en littérature à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université d'Aix-Marseille en France.

MARYSE BOUCHARD

Date de nomination
1^{er} décembre 2021

Date d'échéance
30 novembre 2025

Autre conseil d'administration
Membre observatrice au CA du Partenariat du Quartier des spectacles

Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal

Détentrice d'un baccalauréat en animation culturelle (Université du Québec à Montréal) et d'une maîtrise en administration publique (École nationale d'administration publique), Maryse Bouchard travaille à la Ville de Montréal depuis 30 ans. Après avoir agi pendant une décennie comme conseillère auprès d'organismes sans but lucratif, agente de développement en activités culturelles, sportives et de loisir, puis conseillère en développement social, elle a occupé divers postes de cheffe de division de 2003 à 2013, avant de devenir en 2019 directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'Arrondissement de Ville-Marie.

Membre usager, nommé par le gouvernement sur la recommandation du comité des usagers de BANQ, art. 4.1 [RLRQ, c. B-1.2]

MICHEL DE CÉSARÉ

Président du comité des usagers

Date de nomination
13 juin 2018

Date d'échéance
12 juin 2022

Statut
Membre indépendant

Autre conseil d'administration
Kéroul

Michel De Césaré œuvre depuis de nombreuses années à favoriser l'accès aux services pour les personnes handicapées. Il a travaillé pendant près de 35 ans à la Commission canadienne des droits de la personne. Il est par ailleurs vice-président du conseil d'administration de Kéroul, un organisme à but non lucratif dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte.

Deux membres du milieu archivistique

LINDA BEAUPRÉ

Membre du comité des ressources humaines et du comité sur la transformation numérique

Date de nomination
22 septembre 2021

Date d'échéance
21 septembre 2025

Statut
Membre indépendant

Experte-conseil en gestion de l'information

Linda Beaupré est titulaire d'une maîtrise en management public de l'École nationale d'administration publique et diplômée de l'Université du Québec à Montréal en archivistique. Elle a géré des équipes d'archivistes dans le cadre de différents mandats, dont l'implantation de systèmes de gestion intégrée des documents, notamment à la Sûreté du Québec et à la Ville de Laval, et se consacre à l'enseignement auprès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec. Ses domaines d'expertise comprennent la planification et les stratégies de déploiement en gestion des documents, le coaching et le développement de la formation, ainsi que le soutien-conseil en matière de transfert numérique.

THERESA ROWAT

Membre du comité des ressources humaines et du comité des usagers

Date de nomination
20 octobre 2021
(2^e mandat)

Date d'échéance
19 octobre 2025

Statut
Membre indépendant

Directrice de services d'archives à la retraite

Theresa Rowat a été directrice Archives des Jésuites au Canada (2013-2022) et du Service des archives de l'Université McGill (2007-2013). Au cours de sa carrière, elle a occupé des postes d'archiviste, de conservatrice, d'analyste de politiques et de planificatrice aux Archives nationales du Canada (aujourd'hui Bibliothèque et Archives Canada), pour des ministères fédéraux et pour le ministère de la Culture de l'Ontario.

Elle a siégé au comité de direction du Conseil canadien des archives et aux conseils d'administration du Réseau des services d'archives du Québec et de la Fondation Jean-Pierre Perreault.

Deux membres du milieu de la bibliothéconomie

CHANTAL BRODEUR

Présidente du comité des ressources humaines et membre du comité de gouvernance et d'éthique

Date de nomination
22 septembre 2021

Date d'échéance
21 septembre 2025

Statut
Membre indépendant

Autre conseil d'administration
Association des bibliothèques publiques du Québec,
Regroupement régional Laval-Laurentides-Lanaudière

Cheffe de division, Bibliothèques, Ville de Repentigny

Chantal Brodeur est détentrice d'une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information. Elle évolue dans le domaine de la gestion de bibliothèques publiques depuis plus de 25 ans. Elle a été bibliothécaire jeunesse à la bibliothèque Saul-Bellow, à Lachine, de 1994 à 1996, puis bibliothécaire responsable des services techniques à la bibliothèque de Verdun durant quatre ans. En 2000, son parcours l'a menée à la Ville de Repentigny, où elle agit à titre de cheffe de division des bibliothèques depuis 2008. Engagée dans le milieu associatif, elle a notamment collaboré à la création du programme Biblio-Santé et du service de référence virtuelle coopérative Reponseatout.ca.

SANDY HERVIEUX

Membre du comité sur la transformation numérique

Date de nomination

22 septembre 2021

Date d'échéance

21 septembre 2025

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Association des bibliothécaires du Québec
International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA), comité North America Regional Division
Association of College & Research Libraries (ACRL) : section Instruction, comité Information Literacy in the Disciplines ; section Politics, Policy and International Relations, comité Professional Development

Bibliothécaire en chef, Bibliothèque de droit Nahum Gelber, Université McGill

Sandy Hervieux est détentrice d'une maîtrise en sciences de l'information de l'Université McGill, où elle occupe le poste de bibliothécaire en chef de la bibliothèque de droit Nahum Gelber depuis janvier 2023. Depuis 2019, elle y coordonne également le service de référence virtuelle. Elle y a exercé la fonction de bibliothécaire de liaison pour les départements de science politique et de philosophie ainsi que pour l'École des études religieuses de 2017 à 2023.

Autrice de nombreuses publications, elle s'intéresse entre autres à l'intelligence artificielle dans les bibliothèques universitaires, aux humanités numériques et à la littérature informationnelle. Son engagement prend également forme au sein de divers comités et associations, dont la division nord-américaine de l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA).

Quatre membres de divers milieux, dont le milieu des affaires

NADINE LE GAL

Membre du comité d'audit et des finances
et du comité de gouvernance et d'éthique

Date de nomination

20 octobre 2021

Date d'échéance

19 octobre 2025

Statut

Membre indépendant

Autres conseils d'administration

Institut du véhicule innovant (IVI)
Fondation du Cégep de Saint-Jérôme
Fondation du Centre collégial de Mont-Laurier
Conseil des directions générales –
Fédération des cégeps – Présidence
Musée d'art contemporain des Laurentides
Commission des services juridiques

Directrice générale, Cégep de Saint-Jérôme

Titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau du Québec depuis 1994, Nadine Le Gal possède une expérience de plus de 24 ans en gestion, dont 16 ans dans le milieu de l'éducation. Depuis 2016, elle est directrice générale du Cégep de Saint-Jérôme et chapeaute l'ensemble des activités des trois campus (Saint-Jérôme, Mont-Tremblant et Mont-Laurier) ainsi que des deux centres collégiaux de transfert de technologie qui lui sont rattachés, soit le Centre de développement des composites du Québec et l'Institut du véhicule innovant.

De 2012 à 2016, elle a été directrice de la formation continue, des services aux entreprises et de l'international au Cégep. Elle a précédemment occupé la fonction de directrice générale du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie. Elle siège par ailleurs à différents comités et conseils d'administration dans des secteurs variés.

ISABELLE DUBOIS

Date de nomination

22 septembre 2021

Date d'échéance

21 septembre 2025

Statut

Membre indépendant

Directrice générale adjointe, Aménagement, mobilité et sécurité urbaine, Ville de Québec

Détentrice d'un baccalauréat et d'une maîtrise en science politique ainsi que d'un certificat en relations publiques, Isabelle Dubois a également fait des études en droit. Elle cumule plusieurs années d'expérience à titre de gestionnaire dans les secteurs public et privé. Elle a précédemment été directrice d'arrondissement pendant six ans, directrice principale des communications institutionnelles pour SSQ Groupe financier et directrice du Service des communications de la Ville de Québec. Auparavant, elle a été directrice des politiques à la Fédération québécoise des municipalités et conseillère en marketing au sein de la firme Desjardins Marketing stratégique. Elle a aussi travaillé pendant près de cinq ans au sein de cabinets ministériels, dont celui du premier ministre.

Isabelle Dubois a été présidente du conseil d'administration de BAnQ du 19 février 2020 au 21 septembre 2021.

MICHEL HAMELIN, FCPA, CPA-EJC (IFA), EEE (CBV)

Président du comité d'audit et des finances

Date de nomination

22 septembre 2021
(2^e mandat)

Date d'échéance

21 septembre 2025

Statut

Membre indépendant

Autre conseil d'administration

Fondation HEC Montréal

Associé principal, HAMELIN Juricomptables

Michel Hamelin est fondateur de la société HAMELIN Juricomptables, un cabinet-boutique spécialisé en juricomptabilité et en évaluation d'entreprises. Il travaille dans ces domaines depuis 1996. Il détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et est membre fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, membre de CPA Canada et membre de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises.

BAMBA SISSOKO

Président du comité sur la transformation numérique

Date de nomination

22 septembre 2021

Date d'échéance

21 septembre 2025

Statut

Membre indépendant

Chef de la direction des systèmes d'information, Transat A.T. inc

Bamba Sissoko possède 25 ans d'expérience dans le domaine des technologies de l'information. Il occupe le poste de chef de la direction des systèmes d'information chez Transat depuis mars 2023, après avoir été directeur de l'architecture et de l'analyse d'affaires (2006-2009), directeur principal de l'architecture d'entreprise (2009-2016), puis vice-président des systèmes d'information (2016-2023). Auparavant, il a mis ses connaissances à profit chez Accovia et chez McKesson Canada. Il est diplômé de l'Université du Québec à Montréal en systèmes d'information.

TABLEAU 24

**Relevé des présences des membres du conseil d'administration aux réunions
du conseil et des comités en 2022-2023**

	CONSEIL D'ADMINISTRATION 7 RÉUNIONS	COMITÉS				
		AUDIT ET FINANCES 5 RÉUNIONS	GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE 0 RÉUNION ¹	RESSOURCES HUMAINES 0 RÉUNION ¹	USAGERS 5 RÉUNIONS	TRANSFORMATION NUMÉRIQUE 3 RÉUNIONS
BEAUPRÉ, LINDA	7/7					3/3
BELLEMARE, GASTON	6/7	5/5				
BOUCHARD, FRÉDÉRIC	7/7					
BOUCHARD, MARYSE	6/7					
BRODEUR, CHANTAL	7/7					
DE CÉSARÉ, MICHEL	7/7				4/5 ²	
DUBOIS, ISABELLE	6/7					
GAZO, DOMINIQUE	6/7					
GRÉGOIRE, MARIE	7/7					
HAMELIN, MICHEL	6/7	5/5				
HERVIEUX, SANDY	4/7					3/3
LE GAL, NADINE	6/7	5/5				
MARSOT, ELSA	6/7					
ROWAT, THERESA	7/7				5/5	
SISSOKO, BAMBA	5/7					3/3

1. En raison de conflits d'horaires et d'importants travaux d'analyse et de révision du corpus réglementaire, les rencontres du comité sur les ressources humaines et du comité sur la gouvernance et l'éthique se sont respectivement tenues en avril et en juin de l'exercice 2023-2024.

2. En vertu de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, un membre usager de BAnQ est nommé par le gouvernement, sur la recommandation du comité des usagers. Michel De Césaré n'a pas participé à la rencontre du comité des usagers tenue le 8 août 2022 parce que celle-ci portait sur le renouvellement de son mandat.

Rémunération

Rémunération et avantages versés aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité des usagers ne sont pas rémunérés. Ils ont droit au remboursement des dépenses inhérentes aux déplacements effectués pour participer aux réunions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions de travail de la présidente-directrice générale sont établis par le Conseil des ministres.

Rémunération et avantages versés aux dirigeants

TABLEAU 25
Rémunération et avantages versés à chacun des cinq dirigeants les mieux rémunérés au 31 mars 2023

NOMS ET FONCTIONS DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS	RÉMUNÉRATION DE BASE VERSÉE (\$)	RÉMUNÉRATION VARIABLE		CONTRIBUTION AUX RÉGIMES DE RETRAITE ASSUMÉE PAR BAnQ (\$)	AUTRES AVANTAGES VERSÉS OU ACCORDÉS (\$)	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE (\$)
		RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE (\$)	RILT VERSÉ (\$)			
Marie Grégoire Présidente- directrice générale	227 963	0	0	21 600	1 741	251 304
Anne Milot Secrétaire générale et direc- trice des affaires juridiques	183 589	0	0	19 202	1 518	204 309
Hélène Laverdure Conservatrice et directrice générale des Archives natio- nales	179 415	0	0	19 008	2 209	200 632
Maureen Clapperton Directrice générale de la Bibliothèque nationale	179 612	0	0	19 016	1 508	200 136
Martin Dubois Directeur général de la Grande Bibliothèque	178 647	0	0	18 975	2 980	200 602

Rémunération variable

Aucune rémunération variable n'est versée aux dirigeants de BAnQ.

Régimes de retraite

Les dirigeants de BAnQ participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Ils sont administrés par Retraite Québec.

Le taux de cotisation au RRPE et au RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,29 % à 12,67 % de la masse salariale admissible au 1^{er} janvier 2023. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Autres avantages

Les autres avantages versés correspondent à la part employeur du régime d'assurances collectives.

Honoraires payés au vérificateur externe

Les états financiers de BAnQ sont vérifiés annuellement par le Vérificateur général du Québec. BAnQ ne verse pas d'honoraires pour ce service.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Mesures et pratiques relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

En respect des règles édictées dans les lois et règlements pertinents en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP), BAnQ a continué en 2022-2023 à remplir ses obligations prévues dans sa Politique d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et dans sa Politique en matière de sécurité de l'information.

Au chapitre de la diffusion de l'information, les documents et renseignements visés à la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, r. 2) sont disponibles dans la section « Accès à l'information » du site Web de BAnQ : www2.banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_info. Les renseignements liés aux dépenses (frais de déplacement, dépenses de formation, etc.) y sont mis à jour en continu.

De plus, 28 nouveaux membres du personnel de BAnQ ont suivi une formation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels au moment de leur entrée en fonction. Cette formation de base a pour objectif principal de les sensibiliser aux principes

fondamentaux relatifs à l'AIPRP et aux obligations qui en découlent pour un organisme public comme BAnQ. Entre autres, on y rappelle l'importance de protéger les renseignements personnels détenus par BAnQ tout au long de leur cycle de vie, de même que l'importance de privilégier l'accès aux documents sous réserve de certaines restrictions.

En 2022-2023, BAnQ a reçu 64 demandes d'accès à l'information en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c.A-2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») : 51 pour l'obtention de documents administratifs, 2 pour un accès à des renseignements personnels et 11 pour une rectification à ces derniers.

Par ailleurs, 20 demandes portant sur des documents publics faisant partie de fonds d'archives privées furent également analysées.

Les tableaux ci-dessous détaillent la nature des demandes d'accès à l'information déposées à BAnQ ainsi que le résultat de leur traitement.

Bilan des demandes d'accès à des documents reçues et traitées

TABEAU 26

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	64
---------------------------------	----

TABEAU 27

Délai de traitement des demandes, en fonction de leur nature

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS		RECTIFICATIONS ¹	TOTAL
	Documents administratifs	Renseignements personnels		
0 à 20 jours	40	1	11 ¹	52
21 à 30 jours	8	1	0	9
31 jours et plus (le cas échéant)	3	0	0	3
TOTAL	51	2	11	64

TABEAU 28

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS		DEMANDES DE RECTIFICATION	TOTAL
	Documents administratifs	Renseignements personnels		
Acceptée (entièrement)	31	2	11	44
Partiellement acceptée	4	0	0	4
Refusée (entièrement)	5	0	0	5
Documents non détenus par BAnQ ou renseignements relevant de la compétence d'un autre organisme	11	0	0	11
TOTAL	51	2	11	64

1. L'ensemble des demandes de rectification porte sur des formulaires de mariage émis entre 1926 et 1996 par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ces derniers n'existent dorénavant que sous un format microfilm dont la garde a été confiée à BAnQ. Une analyse réalisée au cours du présent exercice financier a permis de déterminer que les demandes de rectification qui leur sont associées relèvent bien de l'AIPRP, ce qui explique l'augmentation du nombre de demandes traitées cette année.

Les articles suivants de la *Loi sur l'accès* ont été invoqués pour motiver une acceptation partielle ou un refus total :

- article 1 : document non détenu par BAnQ;
- articles 12 et 15 : modalités du droit d'accès;
- articles 23 et 24 : renseignements fournis par des tiers;
- article 28 : renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice;
- article 29 : renseignements pouvant réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité;
- article 48 : renseignements relevant de la compétence d'un autre organisme;
- articles 53, 54 et 59 : renseignements personnels et confidentiels.

Parmi les 64 demandes traitées par BAnQ au cours de l'exercice 2022-2023, 52 (81 %) l'ont été dans un délai de moins de 20 jours. Neuf demandes (14 %) ont nécessité entre 21 et 30 jours, conformément aux dispositions prévues par la *Loi sur l'accès*. Finalement, trois demandes (5 %) ont été traitées en plus de 30 jours en raison du volume de documents demandés, d'un contenu requérant des analyses plus complexes ou de la nécessité de procéder à des échanges avec des tiers.

TABEAU 29

Nombre de demandes ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et nombre d'avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

TABEAU 30

Évolution du nombre de demandes reçues

ANNÉE	DEMANDES D'ACCÈS		DEMANDES DE RECTIFICATION	TOTAL
	Documents administratifs	Renseignements personnels		
2022-2023	51	2	11	64
2021-2022	65	11	0	76
2020-2021	63	5	0	68
2019-2020	58	13	0	71
2018-2019	36	14	0	50

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

TABLEAU 31
Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : _____	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? Si oui, expliquez lesquelles : _____	Non

TABLEAU 32
Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 27 juin 2013	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : En 2022-2023, BAnQ a pris connaissance de la <i>Loi sur la langue officielle et commune du Québec</i> , le français, sanctionnée le 1 ^{er} juin 2022. Comme celle-ci prévoyait la transmission d'une nouvelle Politique linguistique de l'État à laquelle l'institution devrait se conformer, le comité permanent de BAnQ a attendu sa transmission avant de relancer ses travaux.	Non

TABLEAU 33
Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles : En mars, BAnQ a publié sur son intranet une capsule sur sa Politique linguistique pour que les membres du personnel la connaissent et l'appliquent dans leur travail quotidien.	Oui
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?	

Égalité entre les femmes et les hommes

Deux expositions témoignant de la lutte des femmes pour l'égalité des droits

En 2022-2023, BAnQ a joué un rôle dans la sensibilisation et l'éducation de la population aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes en prenant part à deux expositions. Celles-ci racontent le chemin parcouru vers un Québec égalitaire, en mettant en lumière plusieurs trésors patrimoniaux conservés par l'institution.

Le 9 février 1922, une délégation de près de 500 femmes se rend au parlement de Québec pour demander au premier ministre, Louis-Alexandre Taschereau, d'accorder aux Québécoises le droit de voter et d'être candidates aux élections provinciales. Ces militantes unissent leurs efforts et reviennent au parlement année après année jusqu'à ce qu'elles obtiennent gain de cause, en 1940. Cent ans plus tard, l'Assemblée nationale a reconnu la lutte de ces femmes courageuses avec l'exposition *9 février 1922, elles marchent vers le parlement !*. Présentée de février à décembre 2022 à l'Assemblée nationale, l'exposition est toujours accessible en ligne et met en valeur différents morceaux d'histoire conservés par BAnQ.

Présentée à la Grande Bibliothèque en mars 2023 dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil du statut de la femme du Québec à l'occasion du 50^e anniversaire de sa création, l'exposition *50 ans d'engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes* met en lumière le chemin parcouru en la matière depuis les cinq dernières décennies grâce, entre autres, à plusieurs images des fonds d'archives de BAnQ. Elle s'intéresse à la fois aux avancées qui ont marqué le Québec, aux mouvements sociaux et aux figures qui les ont portés. L'exposition sillonnera plusieurs régions du Québec, dans différentes bibliothèques publiques et institutions muséales, jusqu'en 2024.

Évaluation du maintien de l'équité salariale

À Bibliothèque et Archives nationales du Québec, l'effectif est majoritairement féminin. Au 31 mars 2023, les femmes représentaient 61,75 % de l'effectif régulier (voir tableau 23, p. 86).

Comme le prévoit la *Loi sur l'équité salariale*, l'évaluation du maintien de l'équité salariale doit être exercée tous les cinq ans. Un comité paritaire composé d'une personne représentante de l'employeur, de trois personnes représentantes du Syndicat des travailleuses et travailleurs uni-e-s de BAnQ – CSN et d'une personne représentante du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec ainsi que de leurs conseillers externes respectifs a procédé à cette évaluation au cours de l'automne.

Sensibilisation à la violence conjugale

Avec l'entrée en vigueur de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail* en 2021, BAnQ veille à renforcer les mesures pour assurer la protection des membres de son personnel exposés à une situation de violence physique ou psychologique, y compris la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel. Reconnaissant l'important rôle que joue le milieu de travail dans la lutte contre la violence conjugale, BAnQ travaille d'ailleurs à l'élaboration d'une directive en la matière, laquelle devrait être adoptée prochainement.

Des activités sont également planifiées pour sensibiliser les membres du personnel aux manifestations de violence et les informer des différentes mesures et approches possibles pour aider une victime. Un programme d'aide est par ailleurs offert gratuitement aux membres du personnel et à leur famille, lequel donne accès à un large éventail de ressources, de soutien et d'outils professionnels.

Politique de financement des services publics

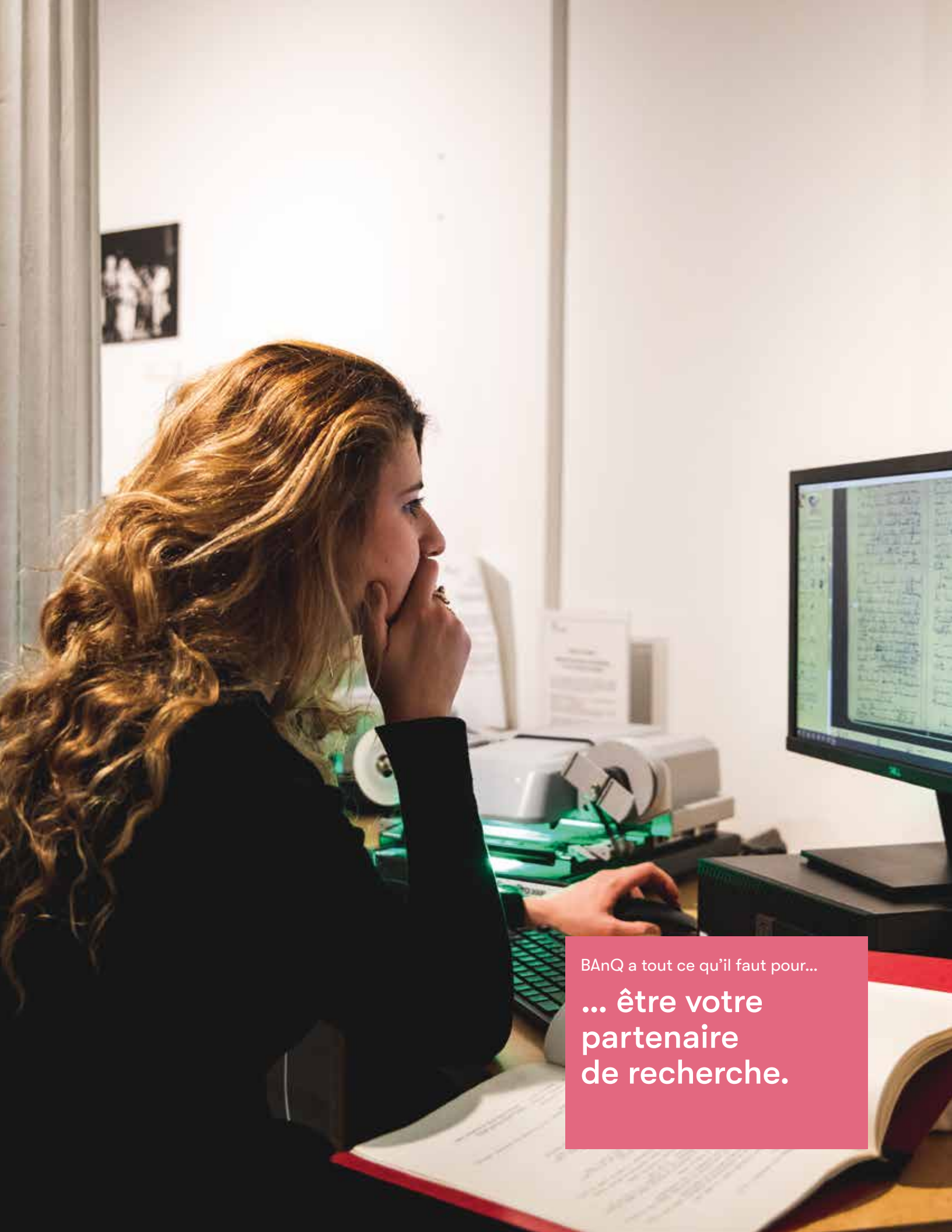
Rendue publique en 2009 par le ministère des Finances, la Politique de financement des services publics a pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise. Elle vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

Conformément à la *Loi sur l'administration financière*, BANQ doit procéder annuellement à la révision et à la fixation de la tarification de ses services. Les tarifs des services ont ainsi été révisés le 8 décembre 2022. Ceux-ci sont fixés et indexés selon la valeur marchande des services. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et sont publiés sur le site Web de l'institution (banq.qc.ca).

TABEAU 34

Politique de financement des services publics au 31 mars 2023

Revenus provenant de la tarification				
	REVENUS DE TARIFICATION PERÇUS (\$)	COÛT DES BIENS ET SERVICES (\$)	NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT (%)	NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ (%)
Direction générale de la Grande Bibliothèque				
Prêt entre bibliothèques	5 307	3 538	100	100
Recherche spécialisée	477	398	100	100
Directions générales de la Grande Bibliothèque, de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales				
Impression et reproduction	207 042	190 809	109	100
Direction générale de l'administration et des finances				
Bouquinistes	20 900	14 894	140	100
Stationnement	1 183 218	867 372	136	145
Location de salles	474 241	444 367	107	75
Direction des communications				
Publication	1 056	990	107	100
Sous-total	1 892 241	1 522 368		
Revenus provenant d'une autre source que la tarification				
	(\$)			
Amendes	56 642			
Services de catalogage avant publication (CIP)	55 102			
Notices de traitement documentaire SDM	112 578			
Autres (location d'exposition, porte-monnaie virtuel, ...)	258 927			
TOTAL DES AUTRES REVENUS	2 375 490			
Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être				
Aucun				



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... être votre
partenaire
de recherche.**

BAnQ en chiffres

108	A	Fréquentation
108	B	Usagers inscrits (abonnés) au 31 mars
109	C	Utilisation des ressources documentaires
110	D	Demandes de référence par pilier
110	E	Activités
111	F	Acquisitions
114	G	Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales
114	H	Traitement documentaire et archivistique
115	I	État des collections au 31 mars

116	J	Collections de la Bibliothèque nationale et fonds d'archives en ligne au 31 mars
116	K	Programme de catalogage avant publication (CIP)
116	L	Numéro international normalisé du livre (ISBN)
117	M	Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
118	N	Approbation de calendriers de conservation
118	O	Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels par pilier

Légende : –
non disponible ou non applicable

TABEAU A
Fréquentation

	2022-2023	2021-2022
Visites sur place par lieu¹	1 247 842	700 908
Grande Bibliothèque	1 222 861	691 751
Bibliothèque nationale (site Rosemont)	296	234
Centres d'archives	24 685	8 923
Visites virtuelles²	11 056 698	9 068 831
BAnQ numérique ³	9 526 148	7 602 337

TABEAU B
Usagers inscrits (abonnés) au 31 mars

	2023	2022
Usagers inscrits (abonnés)	393 975 ⁴	408 295

1. Les collections et services de la Bibliothèque nationale sont répartis en deux sites : site Rosemont et site Grande Bibliothèque.
2. Incluent les visites sur l'ensemble des sites et plateformes Web de BAnQ.
3. BAnQ numérique est la plateforme donnant accès aux collections numériques : livres, journaux, revues, images, vidéos, musique, documents d'archives, etc.

4. BAnQ a inscrit 69 687 nouveaux abonnés en 2022-2023. En raison de la pandémie, les abonnements avaient été renouvelés de manière automatique jusqu'en décembre 2021. En 2022-2023, 84 007 abonnements sont venus à échéance sans être renouvelés par les usagers.

TABLEAU C
Utilisation des ressources documentaires

	2022-2023	2021-2022
Documents physiques (imprimés, audiovisuels, etc.)	2 921 451	2 359 892
Documents empruntés	2 490 806	2 069 996
Documents consultés	430 645	289 896
Collection de la Grande Bibliothèque	327 420	219 942
Collections de la Bibliothèque nationale	44 579	25 032
Fonds des Archives nationales	58 646	44 922
Documents numériques	46 450 848	42 368 244
Documents empruntés	2 079 428	2 016 769
Documents consultés	44 371 420	40 351 475
TOTAL	49 372 299	44 728 136
Prêt entre bibliothèques		
Documents prêtés par BAnQ	12 829	12 728
Documents empruntés par BAnQ	1 733	1 841
Catalogues en ligne – nombre d'accès		
Catalogue des collections de la Bibliothèque nationale et de la Grande Bibliothèque	1 844 477	1 564 390
Catalogue des fonds des Archives nationales	196 236	180 649

TABLEAU D

Demandes de référence par pilier

	SUR PLACE		PAR TÉLÉPHONE		PAR INTERNET		TOTAL	
	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022
Grande Bibliothèque	83 934	80 321	27 194	31 723	3 790	7 666	114 918	119 710
Bibliothèque nationale	5 392	4 435 ¹	8	26	2 020	2 094	7 420	6 555 ¹
Archives nationales	9 484	4 355	4 213	2 006	6 246	7 818	19 943	14 179
TOTAL	98 810	89 078	31 415	33 755	12 056	17 578	142 281	140 411

TABLEAU E

Activités

	2022-2023		2021-2022	
Participation aux activités	Nombre	Participants	Nombre	Participants
Activités sur place	952	21 792	219	4 490
Activités hors les murs	95	3 134	14	434
Activités en ligne en direct	269	7 912	544	14 809
TOTAL	1 316	32 838	777	19 733
Consultation d'enregistrements et de fiches d'activités	Nombre	Consultations	Nombre	Consultations
Activités en ligne en différé (documents audio et vidéo) ²	386	19 197	383	22 666
Activités éducatives clés en main en ligne (pour enseignants) ³	61	16 234	52	7 564

1. Ce nombre est différent de celui publié dans le rapport 2021-2022.

2. Inclut les activités préenregistrées et les enregistrements d'activités ayant été offertes en direct.

3. Fiches d'activités éducatives basées sur les collections de BAnQ, à réaliser en classe.

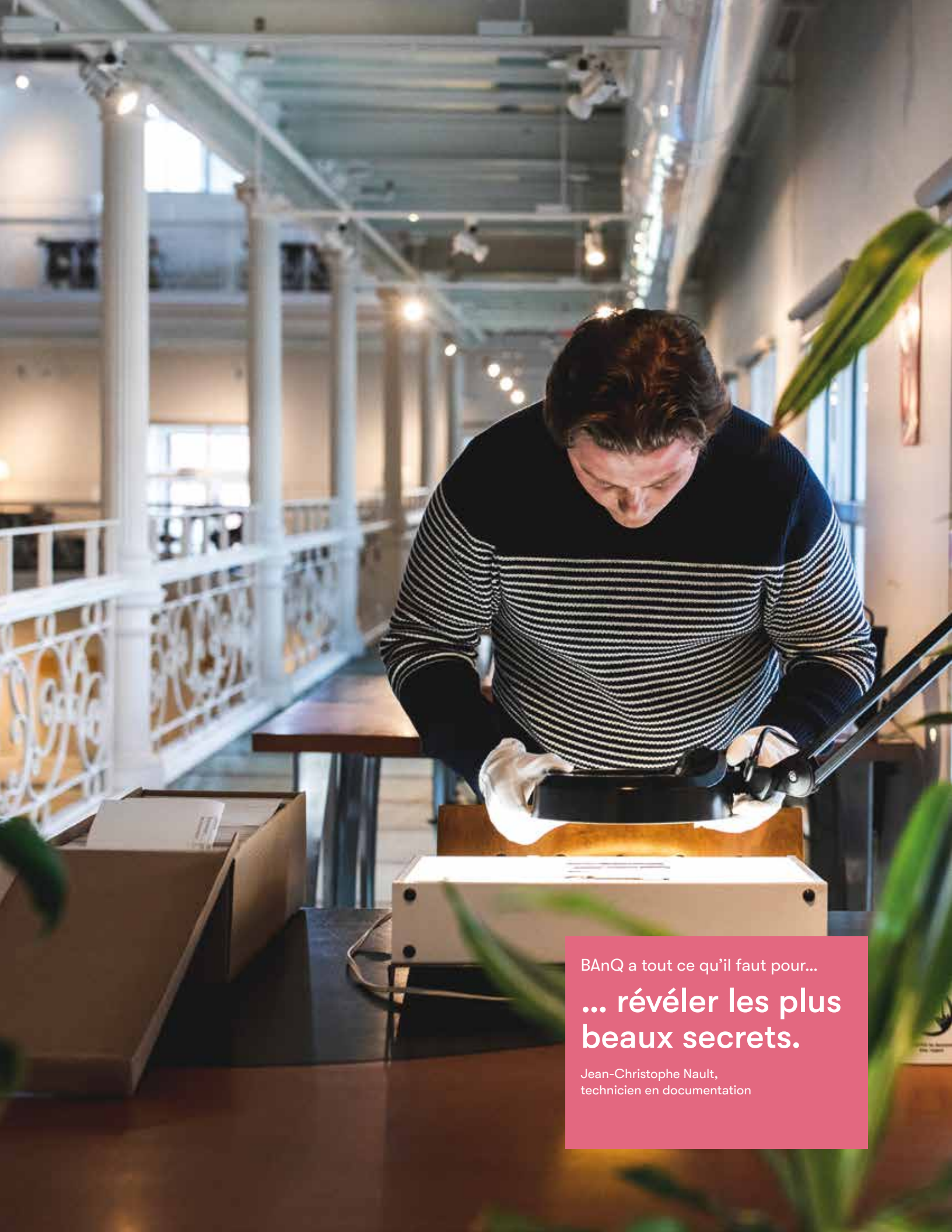
TABLEAU F
Acquisitions

	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022
	Collection de la Grande Bibliothèque		Collections de la Bibliothèque nationale		Fonds des Archives nationales		TOTAL	
	Nombre de documents							
Documents physiques								
Livres imprimés	43 843	49 133	21 550	22 799	–	–	65 393	71 932
Publications en série en cours ¹	1 193	1 254	18 017	8 683	–	–	19 210	9 937
Documents cartographiques	69	1	121	76	3 020	2	3 210	79
Documents audiovisuels	6 414	6 699	2 246	2 538	1 269	153	9 929	9 390
Documents graphiques	–	–	4 636	7 277	58 030	14 267	62 666	21 544
Documents d'archives textuels (m) ²	–	–	–	–	1 180	1 124	1 180	1 124
Microformes	–	–	0	0	878	0	878	0
Autres documents	243	195	0	0	66	1	309	196
	Nombre de titres							
Documents numériques								
Livres numériques	22 898	45 614	10 186	10 321	–	–	33 084	55 935
Bases de données	187	186	–	–	–	–	187	186
Publications en série électroniques en cours	66 878	54 226	5 616	5 389	–	–	72 494	59 615
Documents d'archives textuels (Go) ³	–	–	–	–	34	1 085	34	1 085
Autres documents numériques	1 376 322	1 301 849	1 275	2 045	2 233	591	1 379 830	1 304 485

1. Les acquisitions des publications en série en cours sont comptabilisées en nombre d'abonnements plutôt qu'en nombre de documents.

2. m : mètre.

3. Go : gigaoctet.



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... révéler les plus
beaux secrets.**

Jean-Christophe Nault,
technicien en documentation



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

... inspirer
David, artiste.

TABEAU G
Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales

	2022-2023	2021-2022
	Nombre de documents	
Dépôt légal de publications physiques	27 453	29 053
Dépôt légal de publications numériques	17 077	17 755
Achats	3 851	4 154
Dons	15 266	8 166
TOTAL	63 647	59 128

TABEAU H
Traitement documentaire et archivistique

	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022
	Collection de la Grande Bibliothèque		Collections de la Bibliothèque nationale		Fonds des Archives nationales		TOTAL	
Notices d'autorité originales	5 430	6 896	3 813	3 959	–	–	9 243	10 855
Notices d'autorité dérivées	22 821	26 605	1 901	2 750	–	–	24 722	29 355
Notices bibliographiques originales	8 192	6 873	12 117 ¹	17 876	–	–	20 309	24 749
Notices bibliographiques dérivées	104 985	146 602	2 450	4 332	–	–	107 435	150 934
Notices archivistiques	–	–	–	–	119 643	98 326	119 643	98 326
TOTAL	141 428	186 976	20 281	28 917	119 643	98 326	281 352	314 219

1. La diminution observée entre 2021-2022 et 2022-2023 est due à 6 départs à la retraite et plusieurs absences prolongées, les postes vacants n'ayant pu être pourvus rapidement.

TABLEAU I
État des collections au 31 mars

	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	Collection de la Grande Bibliothèque		Collections de la Bibliothèque nationale		Fonds des Archives nationales		TOTAL	
	Nombre de documents							
Documents physiques								
Livres imprimés	1 615 171	1 678 318	1 309 354	1 289 113	–	–	2 924 525	2 967 431
Publications en série imprimées	100 517	99 295	1 904 922	1 887 526	–	–	2 005 439	1 986 821
Documents cartographiques	4 890	5 024	82 202	82 117	1 302 467	1 303 422	1 389 559	1 390 563
Documents audiovisuels	411 191	438 929	129 399	127 978	106 852	106 548	647 442	673 455
Documents graphiques	–	–	188 622	185 188	15 529 283	15 576 783	15 717 905	15 761 971
Documents d’archives textuels (m) ¹	–	–	–	–	70 139	70 271	70 139	70 271
Microformes	–	–	461 782	461 782	145 914	145 914	607 696	607 696
Autres documents	1 316	887	1 033	1 024	33 504	33 414	35 853	35 325
	Nombre de titres							
Documents numériques								
Livres numériques	400 248	393 654	100 403	91 278	–	–	500 651	484 932
Bases de données	187	186	–	–	–	–	187	186
Publications en série électroniques	55 384	54 226	12 964	12 537	–	–	68 348	66 763
Documents d’archives textuels (Go) ²	–	–	–	–	5 183	6 605	5 183	6 605
Autres documents numériques	22 772 522	21 404 361	117 655	114 795	412 825	417 848	23 303 002	21 937 004

1. m : mètre.

2. Go : gigaoctet.

TABLEAU J

Collections de la Bibliothèque nationale et fonds des Archives nationales en ligne au 31 mars

	2023	2022
Nombre de fichiers des collections et fonds de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales en ligne	32 641 920	29 308 951 ¹
Nombre de consultations de fichiers des collections et fonds de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales en ligne	36 317 034	32 197 679

TABLEAU K

Programme de catalogage avant publication (CIP)

	2022-2023	2021-2022
Demandes reçues	3 277	3 166
Éditeurs participants	195	207

TABLEAU L

Numéro international normalisé du livre (ISBN)

	2022-2023	2021-2022
Nombre de registres d'ISBN attribués aux éditeurs du secteur privé	908	1 039
Nombre d'ISBN attribués aux ministères et organismes du gouvernement du Québec	2 469	2 654

1. Ce nombre est différent de celui publié dans le rapport 2021-2022.

TABLEAU M

Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées

RÉGION	SOUTIEN AU TRAITEMENT DES ARCHIVES		SOUTIEN AUX ARCHIVES PRIVÉES ¹	
	2022-2023 ² (\$)	2021-2022 (\$)	2022-2023 ² (\$)	2021-2022 (\$)
01- Bas-Saint-Laurent	5 468,00	8 220,00	105 054,87	55 785,01
02- Saguenay-Lac-Saint-Jean	31 911,00	32 586,00	220 548,68	127 631,68
03- Capitale-Nationale	42 363,00	50 677,00	167 017,12	78 938,84
04- Mauricie	24 680,00	9 426,00	–	–
05- Estrie	37 485,00	17 930,00	283 244,44	109 788,46
06- Montréal	92 403,00	52 703,00	205 808,88	100 920,05
07- Outaouais	19 624,00	13 985,00	54 389,96	35 863,63
08- Abitibi-Témiscamingue	6 709,00	5 000,00	164 455,89	89 796,75
09- Côte-Nord	11 026,00	–	53 642,78	21 052,63
10- Nord-du-Québec	5 898,00	–	51 350,93	21 052,63
11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10 868,00	5 670,00	113 314,46	55 229,86
12- Chaudière-Appalaches	30 416,00	7 500,00	97 124,62	31 711,52
13- Laval	16 500,00	12 000,00	53 010,72	31 481,08
14- Lanaudière	14 368,00	–	102 481,04	53 576,98
15- Laurentides	21 479,00	13 940,00	112 556,58	67 512,31
16- Montérégie	43 826,00	13 982,00	229 711,12	202 631,24
17- Centre-du-Québec	14 276,00	10 681,00	109 050,41	57 027,33
TOTAL	429 300,00	254 300,00	2 122 762,50	1 140 000,00

1. Programme destiné aux services d'archives privées agréés.

2. La liste des organismes subventionnés est présentée à l'annexe 2.

TABLEAU N

Approbation de calendriers de conservation

	2022-2023	2021-2022
Nouveaux / refondus	83	73
Modifiés	236	237

TABLEAU O

Interventions dans le cadre de la fonction-conseil auprès des milieux professionnels par pilier

	2022-2023	2021-2022
Grande Bibliothèque	747	933
Bibliothèque nationale	12 935 ¹	77
Archives nationales	3 778	4 320
TOTAL	17 460	5 330

1. Sont désormais incluses les interventions relatives au dépôt légal, au catalogage avant publication (CIP), aux numéros ISBN et ISNI, ainsi qu'au traitement documentaire.



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... rafraîchir
nos mémoires.**

Andréa Criollo, restauratrice



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... les coups
de maître.**

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

122	Rapport de la direction
123	Rapport de l'auditeur indépendant
125	État des résultats
126	État de l'excédent cumulé
127	État de la situation financière
128	État de la variation de la dette nette
129	État des flux de trésorerie
130	Notes complémentaires

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,

Marie Grégoire



Le directeur général de l'administration et des finances,



Martin Giroux

Montréal, le 21 juin 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

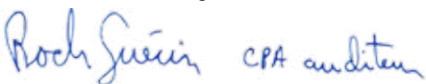
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode comptable relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, expliqué à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Roch Guérin, CPA auditeur

Directeur principal d'audit

Montréal, le 21 juin 2023

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023		2023		2022	
	Budget		Réel		Réel (retraité, note 3)	
REVENUS						
Contributions du gouvernement du Québec						
Fonctionnement	49 457 725	\$	49 457 725	\$	47 692 525	\$
Centres d'archives privées	1 374 300		2 374 300		1 374 300	
Cinémathèque	481 475		481 475		867 475	
Contributions pour le maintien d'actifs	5 389 187		5 818 785		4 758 844	
Catalogue des bibliothèques du Québec et Service québécois de traitement documentaire (note 13)	3 505 435		3 479 119		3 230 960	
Autres contributions (note 13)	4 686 661		1 797 513		749 638	
Intérêts	3 666 694		3 767 566		3 743 563	
Virements des contributions reportées (note 13)	15 422 470		15 385 533		15 268 248	
Contributions de la Ville de Montréal (note 4)						
Fonctionnement	12 697 518		12 855 750		15 357 597	
Bibliothèque Saint-Sulpice	-		6 630		150 767	
Contribution du gouvernement du Canada						
Jeunesse Canada au travail	75 000		37 678		64 165	
Autres contributions (note 13)	163 664		251 250		222 906	
Autres revenus	2 107 500		2 375 490		1 715 332	
Intérêts	100 000		1 535 030		213 264	
	99 127 629		99 623 844		95 409 584	
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	46 017 600		47 435 261		42 629 310	
Loyer	7 066 700		7 227 001		6 800 625	
Services professionnels, administratifs et autres	8 481 412		7 857 498		7 622 146	
Fournitures et approvisionnements	5 187 946		4 878 630		4 646 387	
Taxes et permis	4 869 052		4 829 780		4 877 521	
Entretien et réparations	3 462 547		3 447 264		3 466 054	
Publicité et communication	887 280		1 001 763		784 746	
Frais de déplacement et de représentation	73 025		95 900		16 604	
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	2 774 300		2 579 300		1 493 800	
Contributions octroyées à la Cinémathèque	481 475		481 475		867 475	
Amortissement des immobilisations corporelles	16 072 479		16 177 514		15 985 395	
Perte nette à la cession et radiation d'immobilisations corporelles	100 000		-		-	
Charge de désactualisation	-		6 538		6 195	
Frais financiers (note 5)	4 158 694		5 185 518		4 253 675	
Fonds patrimonial (note 6)	400 000		316 844		346 407	
	100 032 510		101 520 286		93 796 340	
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(904 881)	\$	(1 896 442)	\$	1 613 244	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023		2023		2022	
	Budget		Réal		Réal	
Excédent cumulé au début de l'exercice	22 581 906	\$	22 581 906	\$	20 968 662	\$
(Déficit) excédent de l'exercice	(904 881)		(1 896 442)		1 613 244	
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	21 677 025	\$	20 685 464	\$	22 581 906	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2023

	2023	2022 (retraité, note 3)
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 7)	47 165 885 \$	34 989 643 \$
Débiteurs (note 8)	6 381 718	5 266 366
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	183 208 129	184 703 091
Stocks	65 105	65 105
	236 820 837	225 024 205
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	33 107 882	27 608 518
Intérêts courus à payer	685 352	403 406
Provision pour congés de maladie (note 10)	2 723 774	3 244 329
Provision pour vacances (note 10)	4 673 594	4 635 804
Emprunts (note 11)	19 416 929	21 825 592
Dettes (note 12)	163 073 864	157 130 270
Contributions reportées (note 13)	131 552 936	127 309 922
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (notes 3 et 18)	124 560	118 022
	355 358 891	342 275 863
DETTE NETTE	(118 538 054)	(117 251 658)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	135 712 712	137 087 141
Charges payées d'avance	3 510 806	2 746 423
	139 223 518	139 833 564
EXCÉDENT CUMULÉ	20 685 464 \$	22 581 906 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,


 Frédéric Bouchard

La présidente-directrice générale,


 Marie Grégoire

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023		2023		2022	
	Budget		Réel		Réel (retraité, note 3)	
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(904 881)	\$	(1 896 442)	\$	1 613 244	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 342 661)		(14 803 085)		(13 618 381)	
Amortissement des immobilisations corporelles	16 072 479		16 177 514		15 985 395	
Perte nette à la cession et radiation d'immobilisations corporelles	100 000		-		-	
	(1 170 182)		1 374 429		2 367 014	
Acquisition des charges payées d'avance	(2 800 000)		(3 510 806)		(2 746 423)	
Utilisation des charges payées d'avance	2 746 423		2 746 423		2 225 592	
	(53 577)		(764 383)		(520 831)	
(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	(2 128 640)		(1 286 396)		3 459 427	
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLIE	(117 230 822)		(117 230 822)		(120 689 670)	
Modification comptable (note 3)	-		(20 836)		(21 415)	
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE RETRAITÉE			(117 251 658)		(120 711 085)	
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(119 359 462)	\$	(118 538 054)	\$	(117 251 658)	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023	2022 (retraité, note 3)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	(1 896 442) \$	1 613 244 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Ajustement relatif au remboursement de la dette à long terme	(20 970 097)	(20 534 313)
Emprunts remboursés	(27 562 101)	(33 789 658)
Nouvelles dettes	27 402 200	33 678 400
Amortissement des immobilisations corporelles	16 177 514	15 985 395
Charge de désactualisation	6 538	6 195
Provision pour congés de maladie	972 408	1 229 924
Provision pour vacances	3 156 775	3 171 171
Virement des contributions reportées	(20 913 415)	(19 471 752)
	(23 626 620)	(18 111 394)
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	(1 115 352)	(2 760 596)
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	1 494 962	4 722 255
Créditeurs et charges à payer	6 803 141	4 387 998
Intérêts courus à payer	281 946	2 966
Provision pour congés de maladie	(1 492 963)	(1 302 583)
Provision pour vacances	(3 118 985)	(3 235 278)
Contributions reportées	25 156 429	22 655 120
Charges payées d'avance	(764 383)	(520 831)
	27 244 795	23 949 051
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	3 618 175	5 837 657
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(16 106 862)	(11 207 793)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts	25 153 438	11 452 704
Dettes remboursées	(488 509)	(483 217)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	24 664 929	10 969 487
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	12 176 242	5 599 351
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	34 989 643	29 390 292
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	47 165 885 \$	34 989 643 \$

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 15.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

1. CONSTITUTION ET MISSION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a été constituée par la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (RLRQ, chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

BAnQ a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, BAnQ est mandataire de l'État. À ce titre, en vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LRC, 1985, 5^e suppl.), elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers de BAnQ sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de BAnQ, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des documents de bibliothèque radiés ainsi que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, à l'exclusion des taxes à la consommation, et les contributions à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et les charges à payer, à l'exclusion des charges sociales et des taxes à la consommation à payer, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances, les emprunts et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Contributions

Les revenus provenant de contributions du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et du gouvernement du Canada sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où lesdites contributions sont autorisées, que BANQ satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Ils sont comptabilisés en contributions reportées lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est créé, les contributions reportées sont virées aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

Autres revenus

Les autres revenus sont générés par le stationnement, les amendes, les impressions, les reproductions, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés en fonction du nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires.

Stocks

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PASSIF

Avantages sociaux

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés pour vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque BAnQ estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que BAnQ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint BAnQ à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et / ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que des activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

BAnQ est tenue de maintenir l'intégrité des bâtiments patrimoniaux qu'elle possède en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002). La date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation afférente est négligeable. Les coûts de mise hors service de ces bâtiments seront réévalués au moment où la désignation patrimoniale sera retirée, une rénovation majeure planifiée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de BAnQ sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations corporelles, à l'exception de celui des terrains qui n'est pas amorti, est amorti à partir de leur date d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative suivante :

Bâtiments	De 10 à 40 ans ¹
Stationnement	40 ans
Mobilier et équipement	De 4 à 10 ans
Équipements informatiques et de télécommunication	De 5 à 10 ans
Progiciels développés et logiciels	De 3 à 10 ans
Documents de bibliothèque et frais de reliure	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service ainsi que les coûts de mise hors service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de BAnQ de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens. Leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel celles-ci sont acquises.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrits à la note 6, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis à l'encontre de paiements sont imputés aux résultats de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, ainsi que les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés selon leur valeur comptable. Quant aux services reçus gratuitement, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

1. Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée de 100 ans.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

3. MODIFICATION COMPTABLE

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} avril 2022, BAnQ a adopté le chapitre SP 3280 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui font ou non l'objet d'un usage productif. Il établit également les informations à fournir à l'égard de ce passif.

L'effet de l'application de ce chapitre a été comptabilisé de façon rétroactive modifiée, c'est-à-dire que :

- les dispositions du chapitre ont été appliquées aux événements et opérations à compter de la date à laquelle les obligations liées à la mise hors service ont pris naissance. Dans le cas des bâtiments comprenant des matériaux amiantés, il s'agit de l'année 1999;
- les hypothèses et les taux d'actualisation utilisés ont été établis à la date d'application initiale du chapitre, le 1^{er} avril 2022.

L'adoption de ce chapitre selon l'approche rétroactive modifiée a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les soldes suivants :

	2022	
État des résultats		
Contributions pour le maintien d'actifs	6 195	\$
Virements des contributions reportées	579	
Amortissement des immobilisations corporelles	579	
Charge de désactualisation	6 195	
Excédent (déficit) de l'exercice	-	
État de la situation financière		
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	118 022	\$
Contributions reportées	20 836	
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	118 022	
Dette nette	20 836	
Immobilisations corporelles	20 836	
Excédent cumulé	-	
État de la variation de la dette nette		
Déficit de l'exercice	-	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	579	
Dette nette au début de l'exercice	21 415	
Dette nette à la fin de l'exercice	20 836	

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

4. CONTRIBUTIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

BAnQ, antérieurement la Bibliothèque nationale du Québec, avait signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'acquisition, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoyait également le prêt de personnel de la Ville de Montréal. Le 22 novembre 2021, BAnQ, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications ont signé une nouvelle entente dont la date d'entrée en vigueur rétroactive était le 1^{er} janvier 2021. Cette entente produira ses effets entre les parties jusqu'au 31 décembre 2025.

La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de sa contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à BAnQ.

5. FRAIS FINANCIERS

	2023		2022	
Intérêts sur la dette	4 365 915	\$	4 079 852	\$
Intérêts sur emprunts	804 743		145 943	
Intérêts et frais bancaires	14 860		27 880	
	5 185 518	\$	4 253 675	\$

6. FONDS PATRIMONIAL

Le fonds patrimonial de BAnQ contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications numériques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). Aux documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par achat par BAnQ au cours de l'exercice s'établit à 316 844 \$ (346 407 \$ en 2022). De plus, la valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par BAnQ au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 659 370 \$ (447 809 \$ en 2022).

7. TRÉSORERIE

Au 31 mars 2023, le taux d'intérêt des comptes courants de BAnQ était de 4,4 % (0,4 % en 2022). Afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie, BAnQ utilise aussi un compte bancaire à taux préférentiel pour gérer ses excédents de trésorerie. Le taux d'intérêt de ce compte bancaire était de 4,95 % (0,95 % en 2022).

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

8. DÉBITEURS

	2023		2022	
Contributions du gouvernement du Québec	1 231 152	\$	347 000	\$
Contributions de la Ville de Montréal	3 410 043		3 161 767	
Taxes à la consommation à recevoir	883 098		915 057	
Autres	857 425		842 542	
	6 381 718	\$	5 266 366	\$

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2023		2022	
Ville de Montréal (note 4)	10 513 723	\$	10 520 353	\$
Fournisseurs	10 592 474		10 197 160	
Traitements	10 440 119		5 380 325	
Charges sociales	1 561 566		1 510 680	
	33 107 882	\$	27 608 518	\$

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de BAnQ participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Ils sont administrés par Retraite Québec.

Au 1^{er} janvier 2023, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 10,04 % à 9,69 % de la masse salariale admissible et le taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,29 % à 12,67% de la masse salariale admissible. Pour le RREFQ, il y a eu congé de primes pour les années civiles 2015 à 2023 inclusivement.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE qui devait être versé par l'employeur pour l'année civile 2022. Ainsi, BAnQ a estimé un montant de compensation à 6,00 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022. Le versement de cette compensation a pris fin le 31 décembre 2022.

Les cotisations de BAnQ, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS jusqu'au 31 décembre 2022, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 026 018,67 \$ (3 055 919 \$ en 2022). Les obligations de BAnQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie

	2023		2022	
Solde au début de l'exercice	3 244 329	\$	3 316 988	\$
Charges de l'exercice	972 408		1 229 924	
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 492 963)		(1 302 583)	
Solde à la fin de l'exercice	2 723 774	\$	3 244 329	\$

BAnQ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations dont elle assume les coûts en totalité. Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Les employés cadres n'accumulent pas de journées de congé de maladie, mais bénéficient de conditions d'utilisation du programme à l'égard des journées accumulées en date de leur promotion, le cas échéant.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés fournissent des services à BAnQ, jusqu'à concurrence de la limite prescrite. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Pour les professionnels, des dispositions transitoires sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2024. Celles-ci prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congé de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2019. Ce solde résiduel pourra être utilisé comme journées pleinement rémunérées lors d'un départ en préretraite ou dans le cadre du travail jusqu'au 31 mars 2024. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Pour les fonctionnaires, les mêmes dispositions transitoires étaient applicables du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022. Ainsi, les journées de congé inutilisées de la banque constituée le 1^{er} avril 2017 ont été payées à 70 % au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars 2023 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	
	%	%	%	%		
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
RREGOP	2,50	2,50	De 0,00 à 3,95	De 0,00 à 3,58	De 0 à 13 ans	De 0 à 13 ans
RRPE et RRAS	2,50	2,50	4,13	3,17	14 ans	10 ans

Provision pour vacances

	2023		2022	
Solde au début de l'exercice	4 635 804	\$	4 699 911	\$
Charges de l'exercice	3 156 775		3 171 171	
Prestations versées au cours de l'exercice	(3 118 985)		(3 235 278)	
Solde à la fin de l'exercice	4 673 594	\$	4 635 804	\$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

11. EMPRUNTS

BAnQ est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 76 741 838 \$ (119 996 401 \$ en 2022), aux fins suivantes :

	2023		2022	
Maintien des actifs	25 449 879	\$	61 581 417	\$
Centre de collection et de conservation de Montréal	30 084 181		30 084 181	
Stratégie culturelle numérique	10 195 950		14 916 690	
Ressources informationnelles	10 102 828		9 879 113	
Remplacement de mobilier à la Grande Bibliothèque	-		808 000	
Acquisition de documents numériques	909 000		2 727 000	
	76 741 838	\$	119 996 401	\$

Les sommes empruntées portent intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à trois mois majoré de deux points de base (taux moyen des acceptations bancaires à un mois, moins 0,10 % en 2022). Au 31 mars 2023, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 4,498 % (0,96 % au 31 mars 2022) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2023		2022	
Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec				
Maintien des actifs et stratégie culturelle numérique	19 416 929	\$	21 825 592	\$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

12. DETTES

	2023	2022
Emprunts sur les billets à long terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
• Portant intérêt au taux de 2,961 %, remboursable par versements annuels de 1 624 767 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	1 613 394	3 226 788
• Portant intérêt au taux de 2,934 %, remboursable par versements annuels de 2 536 487 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	2 520 000	5 040 000
• Portant intérêt au taux de 3,271 %, remboursable par versements annuels de 1 866 679 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024	3 709 091	5 563 636
• Portant intérêt au taux de 2,171 %, remboursable par versements annuels de 1 529 945 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2025	3 040 000	4 560 000
• Portant intérêt au taux de 2,662 %, remboursable par versements annuels de 2 587 594 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2024 et par un versement de 54 339 477 \$ le 1 ^{er} septembre 2025	58 713 925	61 266 704
• Portant intérêt au taux de 2,344 %, remboursable par versements annuels de 1 478 083 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2026	5 873 901	7 342 376
• Portant intérêt au taux de 2,573 %, remboursable par versements annuels de 1 314 407 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	5 223 454	6 529 318
• Portant intérêt au taux de 2,454 %, remboursable par versements annuels de 1 732 372 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	6 884 446	8 605 558
• Portant intérêt au taux de 3,005 %, remboursable par versements annuels de 1 433 015 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2028	7 118 500	8 542 200
• Portant intérêt au taux de 3,008 %, remboursable par versements annuels de 183 008 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2028	1 090 909	1 272 727
• Portant intérêt au taux de 2,314 %, remboursable par versements annuels de 1 024 128 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2029	6 114 660	7 133 770
• Portant intérêt au taux de 1,847 %, remboursable par versements annuels de 170 837 \$ jusqu'au 31 mars 2029	1 020 000	1 190 000
• Portant intérêt au taux de 1,345 %, remboursable par versements annuels de 255 199 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2030	1 778 000	2 032 000
• Portant intérêt au taux de 2,82 %, remboursable par versements annuels de 2 875 605 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2031	22 896 720	25 758 810
• Portant intérêt au taux de 4,926 %, remboursable par versements annuels de 317 617 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2031	2 835 684	3 150 760
• Portant intérêt au taux de 2,881 %, remboursable par versements annuels de 508 138 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2031	4 551 750	5 057 500
• Portant intérêt au taux de 3,627 %, remboursable par versements annuels de 2 753 159 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2032	27 402 200	-
	162 386 634	156 272 147

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

12. DETTES (suite)

	2023	2022
Emprunts sur les billets à long terme auprès de la Société québécoise des infrastructures		
• Portant intérêt au taux de 4,28 %, remboursable par versements mensuels de 6 027 \$ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts	6 006 \$	76 468 \$
• Portant intérêt au taux de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 3 952 \$ jusqu'au 31 juillet 2030 incluant les intérêts	321 453	361 504
• Portant intérêt au taux de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 3 735 \$ jusqu'au 31 octobre 2030 incluant les intérêts	313 382	351 040
• Portant intérêt au taux de 1,95 % remboursable par versements mensuels de 1 972 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2025 incluant les intérêts	46 389	69 111
	687 230	858 123
	163 073 864 \$	157 130 270 \$

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par le Fonds de financement du Québec décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à BAnQ par le ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts, à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant de 2 835 684 \$ (3 150 760 \$ en 2022). Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2024	24 299 384 \$
2025	20 134 307
2026	68 467 903
2027	14 130 226
2028	9 607 201
2029 et suivants	27 804 369
	164 443 390 \$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2023		2022 (retraité, note 3)	
Soldes au début de l'exercice				
Gouvernement du Québec	126 683 891	\$	123 355 698	\$
Autres	626 031		770 856	
	<u>127 309 922</u>		<u>124 126 554</u>	
Contributions octroyées au cours de l'exercice				
Gouvernement du Québec	24 885 467		22 577 039	
Autres	270 962		78 081	
	<u>25 156 429</u>		<u>22 655 120</u>	
Virements aux résultats de l'exercice				
Gouvernement du Québec	(20 662 165)		(19 248 846)	
Autres	(251 250)		(222 906)	
	<u>(20 913 415)</u>		<u>(19 471 752)</u>	
Soldes à la fin de l'exercice				
Gouvernement du Québec	130 907 193		126 683 891	
Autres	645 743		626 031	
Solde à la fin de l'exercice	131 552 936	\$	127 309 922	\$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023								2022 (retraité, note 3)	
	Terrains	Bâtiments	Stationnement	Mobilier et équipement	Équipements informatiques et de télécommunication	Progiciels développés et logiciels¹	Documents de bibliothèque et frais de reliure	Améliorations locatives	TOTAL	TOTAL
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	13 746 483	103 226 279	7 749 078	26 365 176	29 622 812	46 219 836	128 234 930	2 521 134	357 685 728	345 707 935
Acquisitions	-	1 806 928	-	1 659 138	996 602	4 166 707	6 173 710	-	14 803 085	13 618 381
Cessions et radiations	-	-	-	-	(21 117)	-	(2 436 298)	-	(2 457 415)	(1 640 588)
Solde à la fin de l'exercice	13 746 483	105 033 207	7 749 078	28 024 314	30 598 297	50 386 543	131 972 342	2 521 134	370 031 398	357 685 728
Amortissement cumulé										
Solde au début de l'exercice	-	44 293 415	3 225 221	21 014 557	23 235 474	30 187 436	96 922 738	1 719 746	220 598 587	206 253 780
Amortissement de l'exercice	-	2 812 252	192 809	1 452 993	2 122 420	2 455 593	6 981 999	159 448	16 177 514	15 985 395
Cessions et radiations	-	-	-	-	(21 117)	-	(2 436 298)	-	(2 457 415)	(1 640 588)
Solde à la fin de l'exercice	-	47 105 667	3 418 030	22 467 550	25 336 777	32 643 029	101 468 439	1 879 194	234 318 686	220 598 587
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	13 746 483	57 927 540	4 331 048	5 556 764	5 261 520	17 743 514	30 503 903	641 940	135 712 712	
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	13 746 483	58 932 864	4 523 857	5 350 619	6 387 338	16 032 400	31 312 192	801 388		137 087 141

1. Des progiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 2 981 540 \$, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2023 (3 436 950 \$ au 31 mars 2022).

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

15. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2023		2022	
Intérêts payés	4 753 403	\$	4 102 442	\$
Opérations relatives aux activités d'investissement en immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles présentées dans les crédettes et les charges à payer	1 339 873	\$	2 643 650	\$

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

BAnQ est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à un contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du conseil de direction.

BAnQ n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre BAnQ et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités dont ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, BAnQ est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. BAnQ est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent BAnQ à un risque de crédit sont composés de la trésorerie et des débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir).

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

BAnQ n'est pas exposée à un risque de crédit significatif en ce qui concerne ses débiteurs puisque la majorité de ceux-ci sont des apparentés inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec ou de la Ville de Montréal. Ainsi, le risque de crédit est faible compte tenu de l'assurance élevée du recouvrement de ces débiteurs.

Au cours des exercices clos le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, aucune charge pour créances douteuses n'a été comptabilisée. BAnQ est d'avis que les provisions pour perte de crédit sont suffisantes pour couvrir le risque de non-paiement et estime que la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni dépréciés ni en souffrance au 31 mars 2023 est bonne.

La valeur comptable de la trésorerie et des débiteurs représentant l'exposition maximale de BAnQ au risque de crédit se détaille comme suit :

	2023		2022	
Trésorerie	47 165 885	\$	34 989 643	\$
Débiteurs	5 498 620		4 351 309	
	52 664 505	\$	39 340 952	\$

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le classement chronologique des débiteurs, à l'exception de la provision pour créances douteuses, se détaille comme suit :

	2023		2022	
Courants	3 410 043	\$	3 161 769	\$
0 à 30 jours	1 822 323		941 516	
31 à 60 jours	123 038		277 069	
61 à 90 jours	102 457		44 003	
91 jours et plus	47 717		31 173	
	5 505 578	\$	4 455 530	\$

La provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

	2023		2022	
Solde au début de l'exercice	(104 221)	\$	(106 511)	\$
Charge de l'exercice	-		-	
Montants radiés et recouvrés	97 263		2 290	
Solde à la fin de l'exercice	(6 958)	\$	(104 221)	\$

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

BAnQ considère qu'elle détient suffisamment de liquidités et de facilités de crédit pour avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

Afin d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour ces emprunts.

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Au 31 mars 2023	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	31 546 316 \$	- \$	- \$	- \$	31 546 316 \$
Intérêts courus à payer	685 352	-	-	-	685 352
Provision pour vacances	4 673 594	-	-	-	4 673 594
Emprunts	19 416 929	-	-	-	19 416 929
Dettes	27 995 969	110 599 629	19 738 936	20 978 758	179 313 292
	84 318 160 \$	110 599 629 \$	19 738 936 \$	20 978 758 \$	235 635 483 \$

Au 31 mars 2022	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	26 097 839 \$	- \$	- \$	- \$	26 097 839 \$
Intérêts courus à payer	403 406	-	-	-	403 406
Provision pour vacances	4 635 803	-	-	-	4 635 803
Emprunts	21 825 592	-	-	-	21 825 592
Dettes	25 134 760	112 736 714	19 529 496	14 732 214	172 133 184
	78 097 400 \$	112 736 714 \$	19 529 496 \$	14 732 214 \$	225 095 824 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. BAnQ est exposée au risque de taux d'intérêt.

17. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes, lesquelles portent intérêt à un taux fixe, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur de celles-ci. Toutefois, puisque les dettes sont comptabilisées au coût après amortissement et que BAnQ prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu, elle n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts portent intérêt à un taux variable et exposent donc BAnQ à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Puisque les intérêts sur les emprunts seront pris en charge par le gouvernement du Québec advenant l'inexécution de ses obligations par BAnQ, celle-ci n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

18. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de BAnQ concernent le désamiantage des bâtiments.

BAnQ détient un bâtiment patrimonial pour lequel la valeur comptable de l'obligation liée à la mise hors service est négligeable.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

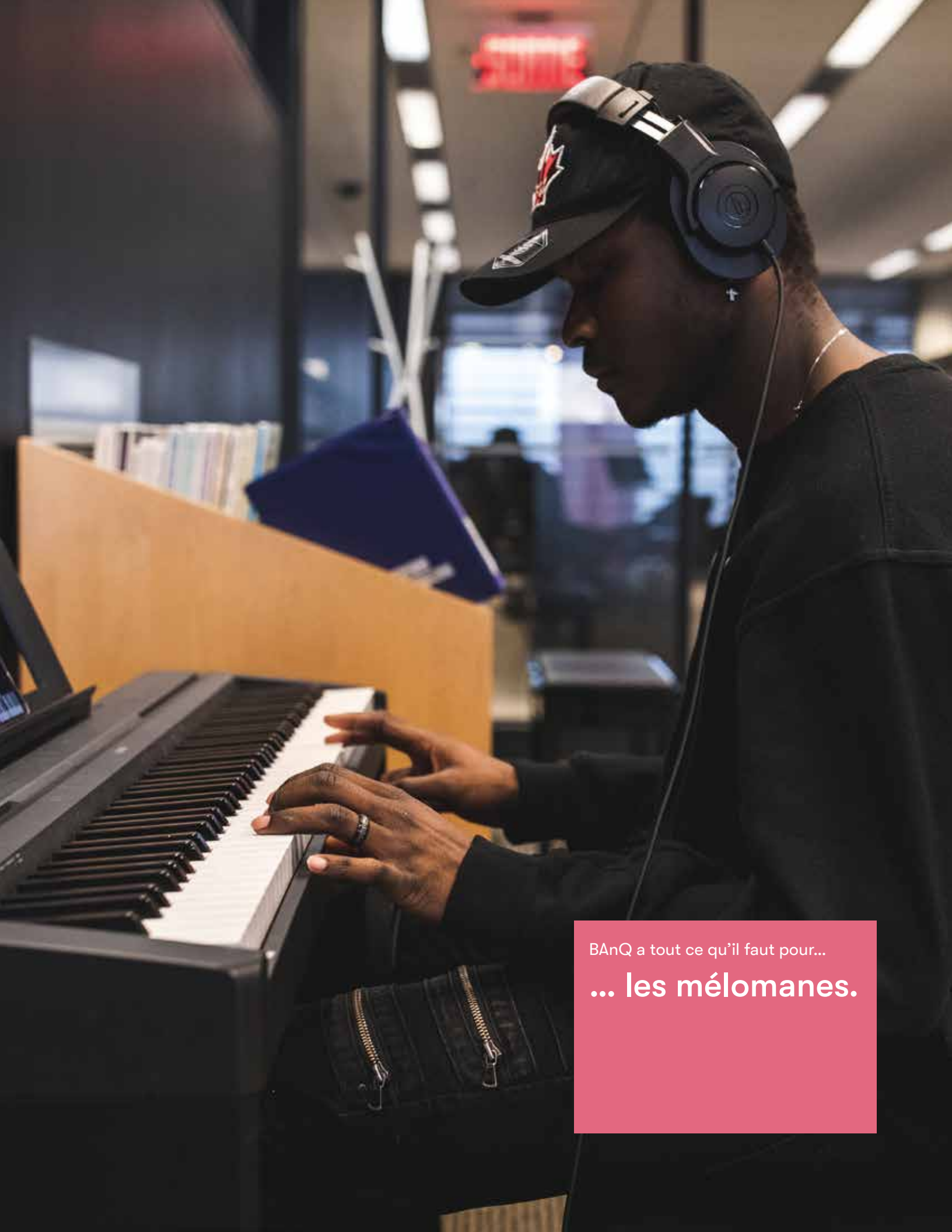
	2023		2022	
Solde au début de l'exercice	118 022	\$	111 827	\$
Charge de désactualisation	6 538		6 195	
Solde à la fin de l'exercice	124 560	\$	118 022	\$

Le désamiantage des bâtiments, dont l'échéancier des travaux est inconnu, représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

Désamiantage	2023	2022
Taux d'actualisation	5,54%	5,54%
Période d'actualisation ¹	35 ans	36 ans
Taux d'inflation	2,93%	2,93%

Les coûts estimatifs non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 299 109 \$ (290 592 \$ au 31 mars 2022).

1. La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service, qui s'échelonnent en général sur un an.



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

... les mélomanes.



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

... faire le plein
de lectures.



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... recharger
les batteries d'Ali.**



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... éclairer
vos recherches.**

Annexes

- 153 Annexe 1 :
Code d'éthique
et de déontologie
des administrateurs
et des dirigeants
- 164 Annexe 2 :
Programmes de soutien
aux archives – Subventions
accordées en 2022-2023
par organisme



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... mettre
vos idées entre
de bonnes mains.**

Frédéric Lemelin, médiateur
en création numérique

Annexe 1

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Préambule

1. Définitions
2. Dispositions générales
3. Principes d'éthique et règles générales de déontologie
4. Activités politiques
5. Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants
eu égard aux Conflits d'intérêts
 - A) prévention des Conflits d'intérêts
 - B) dénonciation et abstention
 - C) dispenses
 - D) règles particulières pour les administrateurs
recommandés par la Ville de Montréal ou la représentant
6. Règles particulières à la rémunération du premier dirigeant
et des dirigeants
7. Application du code
8. Processus disciplinaire
9. Registre des adhésions au code et déclarations d'intérêts
des administrateurs et dirigeants
10. Entrée en vigueur

Annexe I

Procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts

Annexe II

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie
des administrateurs et des dirigeants

Annexe III

Formulaire de déclaration d'intérêts

Préambule

Considérant que les membres du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ci-après « BAnQ ») doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (ci-après « le Règlement ») adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) ainsi qu'en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02, art.15, al. 4);

Considérant que ces lois et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux Administrateurs de BAnQ;

Considérant que les membres du conseil d'administration souhaitent préciser les modalités d'application de ces lois et du Règlement et ajouter à ces normes légales des paramètres additionnels propres à BAnQ;

Considérant qu'aucune des dispositions du présent code ne doit être interprétée comme ayant pour effet de restreindre la portée de ces dispositions législatives ou réglementaires;

Considérant que BAnQ s'est dotée d'outils nécessaires pour assurer la mise en application de ce code;

Les membres du conseil d'administration de BAnQ adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit.

La forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes; l'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

1. DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- a) « Administrateurs » : les membres du conseil d'administration au sens de la Loi sur BAnQ;
- b) « Conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre ainsi que toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant;
- c) « Conseil » : le conseil d'administration de BAnQ;
- d) « Contrat » : comprend un contrat projeté;
- e) « Contrôle » ou « Contrôlent » : détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris

des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des Administrateurs;

- f) « Dirigeant » : le président-directeur général de BAnQ, qui en est le principal dirigeant, ou toute personne qui assume des responsabilités de direction et qui relève directement du président-directeur général dont l'embauche et les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil, soit le responsable de la mission de conservation, le responsable de la mission de diffusion et le Conservateur des Archives nationales du Québec;
- g) « Entreprise » : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, cela ne comprend pas BAnQ ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec BAnQ ni d'incompatibilité avec les objets de BAnQ;
- h) « Entreprise liée » : toute personne morale et toute société à l'égard desquelles BAnQ détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10% des droits de vote ou de participation;
- i) « Information confidentielle » : toute information ayant trait à BAnQ, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle BAnQ participe;
- j) « Loi sur BAnQ » : la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, c. B-1.2), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
- k) « Lois » : la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02, art. 15, al. 4);
- l) « Personnes liées » : les personnes ayant un lien avec un Administrateur ou un Dirigeant par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption; Aux fins du présent code, sont également liés à l'Administrateur ou au Dirigeant l'enfant d'une personne ayant un lien avec lui par le mariage,

l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit, une personne à laquelle il est associé ou société de personnes dont il est associé, une personne morale dont il détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote, une personne morale qui est contrôlée par lui-même ou par une personne liée au sens de la présente définition ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ; toute personne qu'il pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou avec un tiers, de son statut, de son titre ou autre ;

- m) « Premier dirigeant » : le président-directeur général, en excluant expressément les autres Dirigeants ;
- n) « Règlement » : le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.1 et 3.0.2) adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ;
- o) « Règles de gouvernance et de régie interne » : le règlement de régie interne adopté par BAnQ tel qu'amendé ou modifié de temps à autre ;
- p) « Secrétaire du Conseil » : la personne qui exerce cette fonction.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1. Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de BAnQ. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de BAnQ, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et des Dirigeants.
- 2.2. Le présent code s'applique aux Administrateurs et aux Dirigeants de BAnQ. Il s'applique également au Secrétaire du Conseil. Plus précisément, le présent code s'applique lors de l'utilisation de tout outil informatique ou média social par un Administrateur ou un Dirigeant. Dans ce dernier cas, les principes énoncés dans la Politique de BAnQ en matière d'utilisation des médias sociaux par les employés s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, aux Administrateurs et Dirigeants de BAnQ.
- 2.3. Le présent code est établi conformément aux Lois, au Règlement et aux Règles de gouvernance et de régie interne de BAnQ. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.

- 2.4. Aux termes du présent code, le fait d'être membre actif ou dirigeant de la Fondation de BAnQ ne peut entraîner un Conflit d'intérêts.

3. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 3.1. L'Administrateur ou le Dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de BAnQ. Dans le cadre de son mandat, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à BAnQ par la Loi sur BAnQ et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Il doit entretenir à l'égard de toute personne et de BAnQ des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 3.2. L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur BAnQ, les Lois et le Règlement ainsi que ceux établis par le présent code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent aux Administrateurs et Dirigeants. Ils doivent, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
L'Administrateur ou le Dirigeant qui représente BAnQ ou qui, à la demande de BAnQ, exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Modifié : RÉ S CA-2017-19

- 3.3. Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et exercer un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de BAnQ. Il a le devoir de prendre connaissance du présent code, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par BAnQ, d'en promouvoir le respect et de s'y conformer.
- 3.4. L'Administrateur ou le Dirigeant doit consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et à ses comités.

- 3.5.** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de BAnQ et se tenir bien informé sur ses activités. Sa présence à des activités organisées par BAnQ assure une rétroaction informée sur les dossiers de BAnQ.
- 3.6.** L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit pas confondre les biens de BAnQ avec les siens ; il ne doit pas utiliser à son profit ou au profit de tiers les biens de BAnQ ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il a cessé d'occuper ses fonctions.
- 3.7.** L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de BAnQ à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 3.8.** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, pour une Personne liée ou pour un tiers. Il ne peut pas non plus accorder une faveur ou un avantage indu à un tiers. Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'une valeur modeste et d'usage. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou remis à l'État.
- 3.9.** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 3.10.** L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection au regard de l'Information confidentielle. Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître. Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès.
- 3.11.** L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.
- 3.12.** L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois

se trouver en situation de Conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi BAnQ peut raisonnablement s'attendre d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que ses intérêts dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à BAnQ.

- 3.13.** Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles avec les intérêts de BAnQ ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations liées à ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent code.
- 3.14.** L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de BAnQ depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.15.** Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant BAnQ ou un autre organisme ou Entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.
Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.
- 3.16.** L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.
- 3.17.** Le président du Conseil, le Premier dirigeant ou le Dirigeant doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. ACTIVITÉS POLITIQUES

- 4.1. Le Premier dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Tout autre Administrateur de BAnQ qui a une telle intention doit en informer le président du Conseil. Un Dirigeant, à l'exception du Premier dirigeant, doit quant à lui en informer le président du Conseil et le Premier dirigeant.
- 4.2. Le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
- 4.3. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale ou de député à la Chambre des communes du Canada dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 4.4. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique élective non visée à l'article 4.3 dont l'exercice sera probablement à temps plein ou à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 4.5. L'Administrateur de BAnQ autre que le président du Conseil ou le Premier dirigeant qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 4.3 ou 4.4 du présent code a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 4.6. L'Administrateur, autre que le président du Conseil, qui est élu à une charge de député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes du Canada et qui accepte son élection doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'Administrateur public de BAnQ.

Modifié : RÉS CA-2017-19

5. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS EU ÉGARD AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

A) PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

- 5.1. L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations liées à ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.
- L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une Personne liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un Contrat conclu par BAnQ ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de BAnQ.
- Le Premier dirigeant de BAnQ ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer à ses fonctions à BAnQ le temps et l'attention que requiert leur exercice normal.
- 5.2. Le Premier dirigeant de BAnQ ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de BAnQ.
- Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9 s'appliquent.
- Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 5.3, 5.4, 5.6 et 5.9.

B) DÉNONCIATION ET ABSTENTION

- 5.3. L'Administrateur ou le Dirigeant qui :
- a) est partie à un Contrat avec BAnQ ; ou
 - b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un Contrat avec BAnQ ou est administrateur ou dirigeant ou employé de cette Entreprise ;
- doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.
- Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question liée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

5.4. La divulgation requise à l'article 5.3 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le Contrat ou la question est à l'étude ;
- b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le Contrat ou la question en acquiert un ;
- c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le Contrat déjà conclu ; ou
- d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un Contrat ou une question sous étude.

5.5. Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 immédiatement après :

- a) avoir appris que le Contrat ou la question a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du Contrat ou la prise de décision ; ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

5.6. L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 5.3 dès qu'il a connaissance d'un Contrat visé par cet article qui, dans le cadre des activités normales de BAnQ, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

Modifié : RÉS CA-2017-19

5.7. Les articles 5.3 à 5.6 s'appliquent également lorsque l'intérêt est détenu par une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant.

5.8. L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre BAnQ, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.9. L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les trente (30) jours de sa nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration en la forme revue de temps à autre par BAnQ contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute Entreprise publique dont il détient plus d'un pour cent (1 %) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales ;
- b) le nom de toute Entreprise privée dont il détient plus de dix pour cent (10 %) des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales ;
- c) le nom de toute Entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
- d) le nom de son employeur et de la personne morale, de la société de personnes ou de l'Entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur ; et,
- e) à l'exception de la Fondation de BAnQ, le nom de toute association ou toute Entreprise œuvrant dans un domaine lié à BAnQ dans laquelle il exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant ou une influence significative ainsi que les objectifs visés par cette association ou cette Entreprise.

L'Administrateur ou le Dirigeant qui n'est concerné par aucune des dispositions des paragraphes a) à e) doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

5.10. Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 5.9 ne peut être déterminant.

5.11. Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 5.3 à 5.9 au Secrétaire du Conseil de BAnQ qui les tient à la disposition du comité de gouvernance et d'éthique si requis dans le cadre de l'exercice de son mandat.

De plus, le Secrétaire du Conseil de BAnQ avise le président du Conseil et le comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 5.3 à 5.9 dès qu'il en a connaissance.

5.12. L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser le Secrétaire du Conseil de BAnQ à l'avance qu'il souhaitera se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité si y sont abordées les activités de certaines sociétés ou autres entités.

Modifié : RÉS CA-2017-19

5.13. Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou si le Conseil ou un comité aborde des questions concernant une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 5.12, le Secrétaire du Conseil applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe I du présent code.

5.14. L'Administrateur qui est membre du comité de vérification du Conseil ne peut avoir un intérêt dans BAnQ. Il ne peut, en outre, accepter de BAnQ des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.

C) DISPENSES

5.15. Le présent code ne s'applique pas :

- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement ;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
- c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme Administrateur d'une personne morale ;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de BAnQ ;
- e) à un Contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs ; ou
- f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

5.16. Le présent code n'a pas pour effet d'empêcher le Premier dirigeant ou un Dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de BAnQ par lesquelles il serait visé.

D) RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES ADMINISTRATEURS RECOMMANDÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL OU LA REPRÉSENTANT

5.17. Outre les situations de Conflits d'intérêts directs ou indirects qu'il doit éviter et dénoncer, ne constitue pas un Conflit d'intérêts en vertu du présent code le fait pour l'Administrateur membre d'office à titre de bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal

ou pour les deux Administrateurs recommandés par la Ville de Montréal, membres du Conseil conformément à l'article 4.1 de la Loi sur BAnQ (RLRQ, c. B-1.2.), de participer à toute délibération du Conseil de BAnQ sur toute matière touchant les intérêts de la Ville de Montréal et de ses bibliothèques à condition que cet Administrateur ne siège pas au conseil municipal ou au Comité exécutif de la Ville de Montréal.

Toutefois, lors de toute discussion ou délibération touchant une matière faisant l'objet de négociations entre BAnQ et la Ville, l'Administrateur recommandé par la Ville doit se retirer.

Modifié : RÉS CA-2017-19

6. RÈGLES PARTICULIÈRES À LA RÉMUNÉRATION DU PREMIER DIRIGEANT ET DES DIRIGEANTS

6.1. Le Premier dirigeant ou le Dirigeant qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement ou il peut continuer de recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

6.2. Le Premier dirigeant ou le Dirigeant qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

7. APPLICATION DU CODE

7.1. L'Administrateur et le Dirigeant s'engagent à prendre connaissance du présent code et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Ils doivent de plus confirmer annuellement leur adhésion au code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le comité de gouvernance et d'éthique.

7.2. Dans les trente (30) jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit remettre au président du Conseil et au secrétaire général de BAnQ la déclaration d'adhésion contenue à l'annexe II. Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit faire de même dans les trente (30) jours de sa nomination à ce poste.

7.3. Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil, des Administrateurs et du Premier dirigeant.

7.4. Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Dirigeant nommé par BAnQ et du Secrétaire du Conseil.

7.5. Le comité de gouvernance et d'éthique peut recommander au Conseil, aux conditions qu'il détermine, de dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi sur BAnQ et du Règlement sont respectées. Le Secrétaire du Conseil appuie le comité dans cette fonction.

Modifié : RÉs CA-2017-19

7.6. Le comité de gouvernance et d'éthique peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

7.7. Le comité de gouvernance et d'éthique doit :

- a) réviser annuellement le présent code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
- b) engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;

- c) assurer la formation et l'information des Administrateurs et Dirigeants quant au contenu et aux modalités d'application du présent code ;
- d) donner son avis et fournir son soutien au Conseil et à tout Administrateur ou Dirigeant confronté à une situation problématique ;
- e) traiter toute demande d'information relative au présent code ;
- f) faire enquête sur toute irrégularité au présent code, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations.

7.8. Le comité de gouvernance et d'éthique peut consulter des conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos, ainsi qu'en recevoir des avis.

7.9. Le comité de gouvernance et d'éthique et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

7.10. Le Secrétaire du Conseil assiste le comité de gouvernance et d'éthique et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent code.

Il tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par l'Administrateur ou le Dirigeant en application du présent code.

7.11. L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au comité de gouvernance et d'éthique.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- a) l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
- b) la description de la violation ;
- c) la date ou la période de survenance de la violation ;
- d) une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

7.12. Un Administrateur ou un Dirigeant de BAnQ peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.

- 7.13.** Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions l'Administrateur ou le Dirigeant (celui-ci avec rémunération) à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.
- 7.14.** Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.
- 7.15.** Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité de gouvernance et d'éthique, aux conditions suivantes :
- a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
 - b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
 - c) les faits pertinents ont tous été dévoilés au comité de gouvernance et d'éthique de façon exacte et complète ; et
 - d) l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

8. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 8.1.** Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :
- a) s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
 - b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 7.3, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut

immédiatement suspendre l'Administrateur public pour une période d'au plus trente (30) jours.

- 8.2.** L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée. L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept (7) jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au comité de gouvernance et d'éthique. Il peut également demander d'être entendu par le comité à ce sujet.
- 8.3.** Dans le cas d'une contravention à l'article 5.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.
- 8.4.** L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte des profits qu'il a réalisés ou de l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code et les remettre à BAnQ.

9. REGISTRE DES ADHÉSIONS AU CODE ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

- 9.1.** Le secrétaire général de BAnQ garde et maintient à jour le registre des adhésions au présent code et les déclarations d'intérêts des Administrateurs et des Dirigeants ainsi que des manquements, mesures disciplinaires, sanctions et autres décisions prises envers un Administrateur ou un Dirigeant au regard du présent code.
- 9.2.** Les déclarations d'intérêts, leurs mises à jour et le registre prévu par l'article 9.1 du présent code sont des documents confidentiels et non accessibles.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

- 10.1.** Le présent code est entré en vigueur par résolution du Conseil le 22 septembre 2016. Il remplace le Règlement sur le Code d'éthique des Administrateurs publics de BAnQ, adopté le 31 janvier 2006. Il a fait l'objet de modifications le 28 juin 2017.

Adopté le 22 septembre 2016
Modifié le 28 juin 2017

Annexe I

Procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts

De façon à gérer les situations potentielles de Conflit d'intérêts, la procédure ci-après décrite est suivie par le secrétaire général de BAnQ :

1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité comporte la possibilité d'un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur de BAnQ, si le sujet concerne une entité ou société au sujet de laquelle l'Administrateur a déclaré ne pouvoir participer aux délibérations, le Secrétaire :
 - a) doit en informer le président dès qu'il en a la connaissance ;
 - b) expédie une note à cet effet à l'Administrateur concerné ou l'avise verbalement ;
 - c) ne transmet pas à l'Administrateur concerné les documents relatifs à ce sujet et note cette mesure à son dossier ;
 - d) consigne au mémoire des délibérations de la réunion le fait que ce membre du Conseil s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts ;
 - e) extrait le passage sur le sujet du mémoire de délibérations de la réunion concernée avant de le transmettre à l'Administrateur concerné.
2. En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil ou d'un comité entraîne un Conflit d'intérêts ou une apparence de Conflit d'intérêts concernant un Administrateur, ce dernier doit en aviser le Secrétaire du Conseil qui applique les dispositions ci-dessus chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.
3. Lorsqu'un sujet abordé en séance peut avoir un lien personnel, familial ou d'affaires avec un membre du Conseil, ce dernier doit le signaler. Le Secrétaire du Conseil en fait alors mention au mémoire de délibérations, de même que du fait que ce membre du Conseil se retire de la réunion ou s'abstient de participer à la discussion et au vote éventuel.
4. Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, un membre du Conseil peut en discuter avec le président du Conseil ou avec le Conseil.

Annexe II

Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants

Je, soussigné(e) _____ (Administrateur ou Dirigeant de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ »), déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le _____, et en comprendre le sens et la portée.

Par la présente, je me déclare lié(e) à BAnQ par chacune des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Signée à _____, le _____

Administrateur / Dirigeant

Annexe III

Formulaire de déclaration d'intérêts

BAnQ prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs et les Dirigeants dans le cadre de l'application du présent code.

AVERTISSEMENT

Le déclarant, pour comprendre la portée de ses obligations, devrait se référer au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) (ci-après, le « code d'éthique ») et, en particulier, aux notions d'entreprise et d'intérêt telles qu'elles sont précisées à l'article 5.9 du code d'éthique.

1. Je, _____ (Administrateur ou Dirigeant de BAnQ), déclare les intérêts suivants :

a. Le nom de toute Entreprise publique dans laquelle je détiens plus d'un pour cent (1 %) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : _____

b. Le nom de toute Entreprise privée dans laquelle je détiens plus de dix pour cent (10 %) des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales : _____

c. Le nom de toute Entreprise pour laquelle j'exerce des fonctions ou dans laquelle j'ai un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif : _____

d. Le nom de mon employeur ou la personne morale ou l'Entreprise dont je suis propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur : _____

e. Le nom de toute association, y compris toute entreprise culturelle, dans laquelle j'exerce des fonctions d'Administrateur ou de Dirigeant ou une influence significative ainsi que les objets visés par cette association ou cette entreprise : _____

ou

f. les dispositions de l'article 5.9. a) à e) ne s'appliquent pas à mon cas. (Parapher ici : _____)

2. Je demande un avis sur les questions suivantes et une recommandation sur les mesures appropriées afin d'assurer le respect du code d'éthique : _____

Signature : _____

Fonction : _____

Date : _____

Annexe 2

Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées en 2022-2023 par organisme

Soutien au traitement des archives

ORGANISME	SUBVENTION ACCORDÉE
01- Bas-Saint-Laurent	5 468,00 \$
Héritage Bas-Saint-Laurent (HBSL) Heritage Lower Saint Lawrence (HLSL)	5 468,00 \$
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	31 911,00 \$
Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Bon-Conseil de Chicoutimi	11 911,00 \$
Société historique du Saguenay	20 000,00 \$
03- Capitale-Nationale	42 363,00 \$
Centre d'archives régional de Charlevoix	16 500,00 \$
Centre d'archives régional de Portneuf inc.	5 863,00 \$
Pôle culturel du Monastère des Ursulines	20 000,00 \$
04- Mauricie	24 680,00 \$
Conseil de la Nation Atikamekw	16 100,00 \$
Société canadienne d'histoire de l'Église catholique	8 580,00 \$
05- Estrie	37 485,00 \$
Musée d'histoire de Sherbrooke	15 129,00 \$
Centre d'archives Mgr-Antoine-Racine	5 319,00 \$
Société d'histoire Héritage Sutton	8 681,00 \$
Centre de ressources pour l'étude des Cantons-de-l'Est	8 356,00 \$
06- Montréal	92 403,00 \$
L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal	14 500,00 \$
Service des archives et des collections des Sœurs de la Charité de Montréal (Sœurs grises)	20 000,00 \$
Université de Montréal – Division des archives et de la gestion de l'information	6 097,00 \$
Atelier d'histoire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	16 500,00 \$
Fondation Guido Molinari	16 943,00 \$
Archives gaies du Québec	5 000,00 \$
École nationale de théâtre du Canada	13 363,00 \$

ORGANISME	SUBVENTION ACCORDÉE
07- Outaouais	19 624,00 \$
Centre régional d'archives de l'Outaouais	19 624,00 \$
08- Abitibi-Témiscamingue	6 709,00 \$
Société d'histoire d'Amos	6 709,00 \$
09- Côte-Nord	11 026,00 \$
Société historique de la Côte-Nord	11 026,00 \$
10- Nord-du-Québec	5 898,00 \$
Société d'histoire de la Baie-James	5 898,00 \$
11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10 868,00 \$
Centre d'archives régional des Îles	10 868,00 \$
12- Chaudière-Appalaches	30 416,00 \$
Centre d'archives de Bellechasse	5 500,00 \$
Société d'histoire de Saint-Romuald	6 116,00 \$
Société du patrimoine des Beaucerons	6 300,00 \$
Centre d'archives de la région de Thetford	12 500,00 \$
13- Laval	16 500,00 \$
Centre d'archives de Laval	16 500,00 \$
14- Lanaudière	14 368,00 \$
Archives Lanaudière	14 368,00 \$
15- Laurentides	21 479,00 \$
Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides	14 368,00 \$
Comité du patrimoine de Sainte-Agathe-des-Monts	7 111,00 \$
16- Montérégie	43 826,00 \$
Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges	20 000,00 \$
Association canadienne d'histoire ferroviaire	8 667,00 \$
Société historique Pierre-de-Saurel	7 153,00 \$
Société d'histoire et de généalogie de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire	8 006,00 \$
17- Centre-du-Québec	14 276,00 \$
Société d'histoire de Drummond	14 276,00 \$
TOTAL	429 300,00 \$

Soutien aux archives privées

ORGANISME	SUBVENTION ACCORDÉE
01- Bas-Saint-Laurent	105 054,87 \$
Société historique et de généalogie de la Côte-du-Sud	55 622,58 \$
Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup	49 432,29 \$
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	220 548,68 \$
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	53 264,12 \$
Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine	55 472,35 \$
Société d'histoire Domaine-du-Roy	51 852,81 \$
Société historique du Saguenay	59 959,40 \$
03- Capitale-Nationale	167 017,12 \$
Corporation du Centre d'archives régional de Charlevoix	54 978,21 \$
Centre d'archives régional de Portneuf inc.	55 030,70 \$
Le Monastère des Augustines	57 008,21 \$
04- Mauricie	–
05- Estrie	283 244,44 \$
Centre de ressources pour l'étude des Cantons-de-l'Est	60 125,92 \$
Musée d'histoire de Sherbrooke	57 613,62 \$
Centre d'archives Mgr-Antoine-Racine	58 888,85 \$
Société d'histoire de la Haute-Yamaska	54 546,83 \$
Société historique du Comté de Brome	52 069,22 \$
06- Montréal	205 808,88 \$
Musée McCord Stewart	57 885,12 \$
Service des archives – Archives juives canadiennes Alex Dworkin	50 489,79 \$
Centre canadien d'architecture	50 064,00 \$
Sœurs grises de Montréal	47 369,97 \$
07- Outaouais	54 389,96 \$
Centre régional d'archives de l'Outaouais	54 389,96 \$
08- Abitibi-Témiscamingue	164 455,89 \$
Société d'histoire d'Amos	55 794,54 \$
Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or	51 220,61 \$
Société d'histoire du Témiscamingue	57 440,74 \$

ORGANISME	SUBVENTION ACCORDÉE
09- Côte-Nord	53 642,78 \$
Société historique de la Côte-Nord	53 642,78 \$
10- Nord-du-Québec	51 350,93 \$
Société d'histoire de la Baie-James	51 350,93 \$
11- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	113 314,46 \$
Musée de la Gaspésie	55 002,17 \$
Centre d'archives régional des Îles	58 312,29 \$
12- Chaudière-Appalaches	97 124,62 \$
Centre d'archives de la région de Thetford	51 484,62 \$
Société du patrimoine des Beaucerons	45 640,00 \$
13- Laval	53 010,72 \$
Centre d'archives de Laval	53 010,72 \$
14- Lanaudière	102 481,04 \$
Société d'histoire de Joliette De Lanaudière	49 316,46 \$
Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière	53 164,58 \$
15- Laurentides	112 556,58 \$
Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides	53 462,88 \$
Histoire et archives Laurentides	59 093,70 \$
16- Montérégie	229 711,12 \$
Association canadienne d'histoire ferroviaire	56 109,18 \$
Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe	60 239,98 \$
Société historique Pierre-de-Saurel	57 919,51 \$
Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges	55 442,45 \$
17- Centre-du-Québec	109 050,41 \$
Société d'histoire de Drummond	55 290,34 \$
Séminaire de Nicolet 2000	53 760,07 \$
TOTAL	2 122 762,50 \$



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... les petites pages
et les grandes
avancées.**

Camilhe Couton, relieuse



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... toute la bande
(dessinée).**

Photos :

Thibault Caron : Couverture, p.2, 70, 148 et 167.

Michel Legendre : p. 26-27.

Frédérique Ménard-Aubin : p. 12.

Mikaël Theimer : p. 4, 8, 9, 10, 14, 15, 18, 21, 22, 28, 31, 50, 51, 52, 55, 65, 69, 78, 90, 91, 106, 112, 113, 119, 120, 147, 149, 150, 152 et 166.

**Vous trouverez à banq.qc.ca
une version électronique de ce rapport annuel d'activités.**

Ce document a été réalisé par la Direction des communications
de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023.

ISSN 2817-6219 (Imprimé)

ISSN 2817-6227 (En ligne)

Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec
contenant 100 % de fibres recyclées postindustrielles,
certifié Choix environnemental ainsi que FSC Mixte
à partir d'énergie biogaz.

Au sujet de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
offre à toute la population du Québec des milieux
stimulants pour découvrir et apprendre toute la vie,
et ce, gratuitement.

En ligne comme dans ses 12 édifices répartis
sur le territoire, elle rassemble et partage l'histoire
et la culture du Québec tout en ouvrant des horizons
sur le savoir du monde entier. Des millions de trésors
(livres, revues et journaux, films, musique, images,
archives, etc.) y sont accessibles à tous et conservés
précieusement pour les générations futures.

banq.qc.ca

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Région de Montréal : 514 873-1100

Sans frais (au Québec) : 1 800 363-9028

MONTREAL

Archives nationales à Montréal

535, avenue Viger Est

Montréal (Québec) H2L 2P3

Bibliothèque nationale (site Rosemont)

2275, rue Holt

Montréal (Québec) H2G 3H1

Grande Bibliothèque

475, boulevard De Maisonneuve Est

Montréal (Québec) H2L 5C4

QUEBEC

Archives nationales à Québec

Pavillon Louis-Jacques-Casault

Campus de l'Université Laval

1055, avenue du Séminaire

Québec (Québec) G1V 5C8

418 643-8904

EN RÉGION

Archives nationales à Gaspé

80, boulevard de Gaspé

Gaspé (Québec) G4X 1A9

1 800 363-9028, poste 6573

Archives nationales à Gatineau

855, boulevard de la Gappe

Gatineau (Québec) J8T 8H9

819 568-8798

Archives nationales à Rimouski

337, rue Moreault

Rimouski (Québec) G5L 1P4

418 727-3500

Archives nationales à Rouyn-Noranda

27, rue du Terminus Ouest

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P3

819 763-3484

Archives nationales à Saguenay

930, rue Jacques-Cartier Est,

bureau C-103

Saguenay (Québec) G7H 7K9

418 698-3516

Archives nationales à Sept-Îles

700, boulevard Laure, bureau 190

Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1

418 964-8434

Archives nationales à Sherbrooke

225, rue Frontenac, bureau 401

Sherbrooke (Québec) J1H 1K1

819 820-3010

Archives nationales à Trois-Rivières

225, rue des Forges, bureau 208

Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7

819 371-6015



BAnQ a tout ce qu'il faut pour...

**... fabriquer
l'avenir.**